BULLETIN de l'Amicale

Volume 11, Numéro 1, Québec, Printemps 2010

Le Devoir et les parlementaires

Un portrait de Robert Bourassa

100e émission de Mémoires de députés

Table des matières

3 Mot du Président

4 100e émission de Mémoires de députés
De Paul Gérin-Lajoie à Claire-Hélène Hovington,témoins constants de notre histoire

5 Mot du Rédacteur
Les années Bourassa

6 De Henri Bourassa à Jean-Pierre Charbonneau...
Le Devoir et le Parlement : un bon ménage ?

12 De Armand Lavergne à Lise Payette :
Le Devoir a de nombreux « ex »...

14 Le Devoir, un centenaire bien vivant

15 Société du patrimoine politique du Québec
Pierre S. Bédard et la crise parlementaire de 1810

17 Rencontre avec le président de l' Assemblée nationale
Vers un Parlement accessible, vert et branché !

19 Tribune libre
Les partis politiques sont-ils encore pertinents ?

24 Pointe-à-Callière, un musée là où naquit Montréal

26 Des nouvelles de la Fondation René-Lévesque

28 La Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager
Une mission déterminante au Mali

31 Robert Bourassa ou la rigueur intellectuelle au service de la stratégie politique

37 La Société Saint-Jean-Baptiste au X1Xe siècle, l'antichambre du pouvoir à Québec

41 La vie littéraire et culturelle
Gilles Carle, producteur d'imaginaire, diffuseur du pays profond

43 Trois anglicismes bien ancrés à l'Hôtel du Parlement

44 La vie littéraire et culturelle
L'imaginaire annonciateur : deux sources de la Révolution tranquille

49 Les relations Québec-Autochtones : de nation à nation, d'hier à aujourd'hui

53 Les rectifications de l'orthographe : de Pierre Corneille à Bernard Pivot !

56 Notre Amicale touchée au coeur

57 Le Comité des archives et objets de mémoire propose une nouvelle approche

58 À travers les souvenirs
Ma rencontre avec Maurice Duplessis

59 Anciens parlementaires en action

61 Souvenons nous de...

62 Les Jeux olympiques et la langue française

63 Trois anciens parlementaires décorés de l'Ordre de la Pléiade

64 Musée du Château Dufresne à Montréal
Une oeuvre majeure de Nincheri à la bibliothèque du Parlement

65 Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise

67 Le droit de vote et d'éligibilité des femmes

68 La Francophonie célèbre son 40e anniversaire

En couverture :

L'œuvre du maître verrier Guido Nincheri, *Je puise mais n'épuise*, a été installée à la bibliothèque du Parlement en 1916, d'après un dessin de Charles Huot, le peintre des murales de l'Hôtel du Parlement.

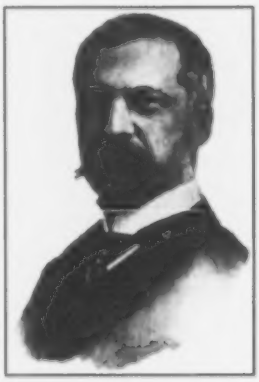

Pendant ces quatre années au Parlement, soit de 1908 à 1912, Henri Bourassa mène des combats vigoureux et affiche une indépendance à toute épreuve : en faveur de la nationalisation de l'électricité et du téléphone; contre la cession de la colline parlementaire au fédéral; pour l'instruction publique et de meilleurs salaires et retraites aux institutrices.

Merci !

Nous réitérons, au nom de tous les membres de l'Amicale des anciens parlementaires, nos plus chaleureux et sincères remerciements à notre collègue André Gaulin pour ses huit années à la direction et à la rédaction du *Bulletin de l'Amicale*.

Les retrouvailles de mai 2010

André Harvey

Chers membres de l'Amicale,

Vous êtes conviés à notre 16e assemblée générale annuelle qui se tiendra les 18 et 19 mai 2010 dans l'édifice du Parlement de Québec.

Deux jours, soigneusement planifiés, afin de vous permettre de vivre des retrouvailles inoubliables : activités culturelles, participation à la période de questions, rencontres avec les élus et les journalistes de la tribune parlementaire agapes fraternelles et remise des prix de l'Amicale. Voilà ce qui figure au menu des activités prévues en plus, évidemment, de l'Assemblée générale annuelle qui sera suivie d'une réunion d'information sur le projet d'observation d'élections à l'étranger initié par le Comité sur le parlementarisme et la démocratie.

La soirée du mardi 18 mai est l'occasion pour moi d'inviter les membres de l'Amicale et leur conjoint au souper que j'aurai l'honneur de présider et qui coïncide avec la remise des prix de l'Amicale :

- Le prix Jean-Noël Lavoie sera décerné à un membre de l'Amicale s'étant distingué par son engagement auprès de son alma mater et de ses membres.
- Le prix René-Chaloult sera décerné à un ancien parlementaire en reconnaissance de son engagement au service de ses concitoyens avant, pendant et après sa vie de parlementaire.

Le mercredi 19 mai, en matinée, l'Assemblée générale annuelle se tiendra au restaurant le Parlementaire suivi d'un déjeuner offert en présence du Président honoraire de l'Amicale et Président de l'Assemblée nationale, monsieur Yvon Vallières. Le repas sera suivi d'une conférence du réputé journaliste Florian Sauvageau qui nous entretiendra de l'étude qu'il a menée en 2009 auprès des anciens parlementaires.

Par ailleurs, pour ceux et celles qui furent députés de 1970 à 1990, les membres de la tribune de la presse vous invitent à «des retrouvailles» dans le cadre d'un 5 à 7 qui aura lieu au même endroit. Échanges conviviaux et rappels de souvenirs sont à prévoir.

Suite et fin

La prochaine parution du bulletin contiendra mon rapport du dernier exercice 2009-2010. Mon mandat de deux ans à la présidence prendra fin le 19 mai prochain à l'occasion de la 16e assemblée générale annuelle de l'Amicale. À titre de président sortant, je demeure toutefois membre ex-officio du conseil d'administration pour les deux prochaines années.

J'essaie enfin de trouver les mots appropriés pour terminer en beauté cette dernière communication à titre de président de l'Amicale et j'avoue ressentir un peu de nostalgie. Je ferai donc le choix d'exprimer ma gratitude à l'endroit de ceux et celles que j'ai côtoyés depuis les quatre dernières années au conseil d'administration de même qu'aux activités de l'Amicale. Ce fut un privilège de pouvoir servir mes confrères et consoeurs et je vous en remercie bien cordialement.

André Harvey président
Député de Chauveau (1970-1973)
et député de Charlebourg (1973-1976)

Après le colloque Le parlementarisme : un outil démocratique nécessaire tenu en 1994 et celui plus récent, en 2002, sur Le parlementarisme au XXIe siècle, le président de l'Assemblée nationale nous a confirmé la tenue, en octobre 2010, d'un colloque sur la démocratie, les députés et les médias sous la présidence de monsieur Jacques Chagnon, vice-président de l'Assemblée nationale.

100e émission de *Mémoires de députés*

De Paul Gérin-Lajoie à Claire-Hélène Hovington, témoins constants de notre histoire

La diffusion de la 100e émission de *Mémoires de députés*, le 14 mars dernier, a marqué une étape importante dans la vie de cette série d'entrevues exclusives dédiée à la petite et à la grande histoire de la vie des parlementaires.

C'est à l'initiative de l'ex-député d'Abitibi-Est, Roger Houde, qu'est né ce magnifique exercice de préservation du patrimoine politique et parlementaire. Alors président de notre Amicale, il entreprend, en 1999, l'enregistrement sur vidéo d'une vingtaine de témoignages d'anciens collègues dans le but bien précis de conserver cette mémoire des parlementaires.

L'idée fait son chemin jusqu'à la présidence de l'Assemblée nationale qui prendra en charge l'enregistrement de ces témoignages. En janvier 2004, le président d'alors, Michel Bissonnet, consentira à fournir les ressources pour la réalisation et la diffusion de ces témoignages sur le canal de l'Assemblée nationale du Québec. Des équipes de la Direction de la diffusion des débats, de la Direction des études documentaires, de celle des communications et de la Bibliothèque supportent et s'investissent dans ce projet qu'on baptisera tout simplement *Mémoires de députés*. L'animation en est confiée au journaliste Gilles Morin, ex-courriériste parlementaire qui, avec Paul-Gérin Lajoie, le 5 novembre 2006, inaugurera de belle façon cette série de témoignages. Depuis lors, 56 autres députés se prêteront à l'exercice avec rigueur, humour et parfois un brin de nostalgie.

«Les anciens parlementaires, nous précise Denise Lamontagne, chargée de projets à l'Assemblée nationale, évoquent les motifs qui les ont incités à embrasser la carrière politique, leurs réalisations qui ont marqué le développement de leur région ou celui du Québec, les conditions dans lesquelles ils ont exercé leur travail ou encore leurs relations avec leurs électeurs, leurs collègues, leurs chefs ou les journalistes qu'ils ont côtoyés. Les entrevues font une large place aux anecdotes et aux événements moins connus qui ont marqué la carrière du député ainsi qu'un récit de sa participation aux grands débats qui ont façonné le Québec des 50 dernières années.»

Le député d'Abitibi-Ouest de 1973 à 1976, Roger Houde.

Le président de l'Amicale, André Harvey et le président de l'Assemblée nationale, Yvon Vallières, ont échangé sur le rôle éducatif de *Mémoires de députés* lors de la 100e émission.

Nouvelle source en histoire politique, la série *Mémoires de députés* est un formidable outil d'éducation sur la démocratie et constitue des archives audiovisuelles qui apportent un éclairage dynamique sur la vie parlementaire québécoise, le rôle de l'Assemblée nationale et le travail du député. L'émission est diffusée tous les dimanches à 19h00 sur le canal de l'Assemblée nationale.

Photo : Christian Desjardins

Depuis les débuts de la série en 2006, le journaliste Gilles Morin anime *Mémoires de députés*. Ici, en présence de Claire-Hélène Hovington.

Mot du *rédacteur*

Les années Bourassa

Serge Geoffrion

Notre Parlement a accueilli trois Bourassa : François, Henri et Robert. Le premier, François Bourassa fut député de Saint-Jean de 1854 à 1867 à l'Assemblée législative du Canada uni. Impliqué dans la lutte auprès des patriotes, un des nombreux opposants à la Confédération, il était le frère de l'artiste Napoléon Bourassa ainsi que l'oncle d'Henri Bourassa.

Les deux autres Bourassa, forcément, sont davantage présents dans notre mémoire en cette année 2010 et c'est pourquoi que nous leur consacrons plusieurs pages dans ce premier *Bulletin* de la nouvelle décennie.

Pour souligner le 40e anniversaire de la première élection de Robert Bourassa à la fonction de premier ministre du Québec, notre collègue Claude Trudel, député de Bourget de 1985 à 1989, nous a tracé un portrait de celui qui fut un mentor, mais aussi et surtout un ami fidèle.

Quant à Henri Bourassa qui siégea à l'Assemblée législative de 1908 à 1912, c'est bien évidemment le fondateur du journal *Le Devoir* qui est célébré dans nos pages à l'occasion du centenaire de ce quotidien : une invitation vous est faite de visiter la Bibliothèque du Parlement qui lui consacre une exposition, mais de lire le témoignage de notre collègue Yves Duhaime qui présida dix années le conseil d'administration du *Devoir*, de lire aussi ce reportage d'un éminent journaliste de ce journal, Gilles Lesage, aujourd'hui retraité, sur la relation historique de ce quotidien avec plusieurs de nos anciens parlementaires.

D'autres collègues, René Blouin, Jean-Paul Champagne, François Cloutier, Antoine Drolet, André Gaulin, Michel Leduc et Marcel Masse nous livrent également des témoignages inspirés et inspirants sur ce qui fait, dans ces multiples facettes, l'histoire politique québécoise. Une facette de cette histoire nous amène d'ailleurs jusqu'au Mali avec Cécile Vermette, présidente de la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager.

Une rencontre avec le 44e président de l'Assemblée nationale du Québec, Yvon Vallières, également le président honoraire de notre Amicale, nous a permis de mieux connaître l'homme et ses ambitions pour notre Parlement, voire pour notre démocratie parlementaire.

Finalement, des collaborateurs, anciens et nouveaux, enrichissent ce *Bulletin* et nous les en remercions bien chaleureusement. En tant que nouveau rédacteur, je serai heureux de recevoir vos articles qui font de notre *Bulletin* un lieu d'information, d'échange d'idées et de points de vue sur notre vie politique d'hier à demain...

Bonne lecture!

Serge Geoffrion, rédacteur
Député de La Prairie (1998-2003)

Une rencontre marquante

Il y a 30 ans, jour pour jour, j'ai eu le privilège d'interviewer le premier ministre René Lévesque quelques jours avant le référendum du 20 mai 1980. J'étais un jeune journaliste à l'hebdomadaire *Le Peuple-Tribune*, à Lévis, conscient de vivre un moment important et qui sait, marqué du signe annonciateur d'une future vocation... L'entrevue se déroula sous l'œil attentif du député Jean Garon, au Collège de Lévis.

Photo : Robert Laberge

De *Henri-Bourassa* à *Jean-Pierre Charbonneau*

Le Devoir et le Parlement : un bon ménage?

Gilles Lesage

Depuis cent ans, chaque génération a eu son homme du Devoir - et du devoir... - au Parlement de Québec: de Henri Bourassa à Jean-Pierre Charbonneau, en passant par André Laurendeau, Pierre Laporte et Claude Ryan.

Rien de plus normal. Car, dès sa fondation, le 10 janvier 1910, le quotidien *Le Devoir* était un journal éminemment politique, au service des nombreux projets et des causes importantes de son fondateur.

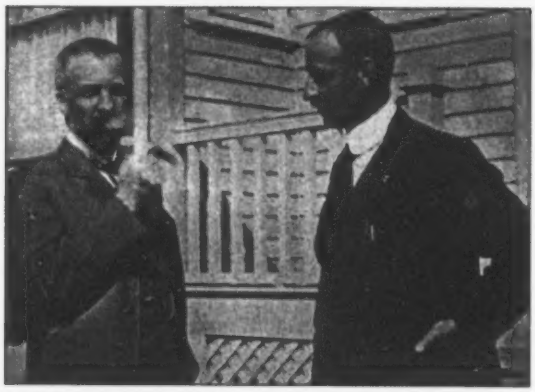

Henri Bourassa cause familièrement avec son collaborateur, qui deviendra son successeur une vingtaine d'années plus tard : Georges Pelletier. Cet instantané date d'environ 1914.

HENRI BOURASSA (1868-1952) était d'ailleurs, depuis deux ans, membre de l'Assemblée législative du Québec, à titre de député de Saint-Hyacinthe, et il le sera encore deux ans. Il ne se représente pas en 1912.

La carrière de Bourassa à Ottawa est mieux connue et célébrée. Il y fut député de Labelle pendant 21 ans, d'abord à titre de libéral sous Wilfrid Laurier, de 1896 à 1899; puis comme indépendant, de 1899 à 1907; et finalement, de 1925 à 1935, toujours comme indépendant.

Son bref séjour à Québec ressemble à une parenthèse ou à une bravade, mais fort passionnante, fascinante même. Adversaire des libéraux de Lomer Gouin qui règnent à Québec depuis 1897, notamment de son ministre Adélard Turgeon, qui lui lance en 1907 un défi: lui faire face à des partielles, dans Bellechasse. Le fier Bourassa estime que son honneur est en jeu. Impétueux, il se lance à l'assaut d'une forteresse...imprenable, et il est défait.

Séjour court et fulgurant

Dès l'année suivante, toutefois, le petit-fils de Papineau se reprend, et deux fois plutôt qu'une, aux élections générales. Les candidats pouvaient alors se présenter dans deux comtés. Ce que font alors le premier ministre Gouin et le chef de file des nationalistes. Gouin est défait dans Montréal-Saint-Jacques par Bourassa, mais il conserve son fief de Portneuf. Et Bourassa représente Saint-Hyacinthe à Québec pendant quatre ans, sous la bannière de la Ligue nationaliste, mais non à titre de chef de parti, ce qu'il rejette obstinément.

Accaparé par son journal, il n'est pas candidat en 1912. (Ironie de l'histoire: l'anticlérical T.-D. Bouchard y est élu député libéral et le restera jusqu'en 1944, à l'exception des années 1919-1923).

Député à Ottawa, Bourassa surveillait de près tout ce qui se passait au Québec, notamment au Parlement de Québec. Député dans la Vieille capitale, il continuait de suivre assidûment les péripéties fédérales, intervenant dans les deux cas comme bon et quand lui semblait. Objet d'un véritable culte de sa personnalité charismatique, se vengeant de ne faire l'objet que de brèves notes en queue des comptes rendus parlementaires: «M. Bourassa a aussi parlé», disposant enfin de son organe de presse, il ne se privait pas de publier en long et en large ses nombreux discours, et de commenter abondamment les faits et gestes des gouvernements et de l'opposition.

Son statut d'indépendant lui donnait un statut particulier, surtout à Québec, avec l'appui de son fidèle acolyte, Armand Lavergne, député de Montmagny, et du chef de l'opposition conservatrice, Mathias Tellier.

Ce n'est pas le lieu de rappeler ici toute l'imposante carrière du tribun flamboyant, notamment à la basilique Notre-Dame de Montréal, en septembre 1910 («la langue, gardienne de la foi»), ni son importance à titre de chef de file du nationalisme canadien-français et catholique. Mais si son séjour à Québec fut trop bref, il n'en fut pas moins fulgurant, tel un coup de clairon spectaculaire et éclatant. L'opposition est peu nombreuse, mais vaillante. Un chroniqueur parlementaire chevronné, Damase Potvin, le rappelle dans son livre: Aux fenêtres du Parlement de Québec, publié en 1942 aux Éditions de la Tour de Pierre.

«Grâce à cette faible opposition du côté quantitatif, mais brillante au point de vue qualificatif, l'Assemblée législative fut pendant ce Parlement le théâtre des plus beaux débats parlementaires qui aient été enregistrés depuis la Confédération.»

Un flambeau d'idéal

A la suite de l'historien Gilles Gallichan (qui a relevé avec minutie les interventions de Bourassa à Québec, dans le contexte de la reconstitution des débats législatifs de 1792 à 1964), j'ai fait état récemment du brillant «intermède» du fondateur du Devoir à Québec, dans le Bulletin d'histoire politique, vol. 18, no 2, Hiver 2010, aux pages 239 à 252. Surnommé «le castor rouge», le petit fils du seigneur de Montebello s'exclame, le soir de son triomphe du 8 juin 1908:

«Ce que je cherche, c'est l'accord des hommes dans un patriotisme nouveau, imposant un gouvernement dont les aspirations soient de s'élever plus haut et non de descendre plus bas, de poser sur la montagne un flambeau d'idéal que vous avez allumé, ce soir, et que vous ne laisserez pas éteindre par des politiciens de bas étage.»

Pendant quatre ans, à coups d'interventions à l'emporte-pièce, Bourassa mène des combats vigoureux et affiche une indépendance à toute épreuve: contre les monopoles en matière de richesses naturelles; en faveur de la nationalisation de l'électricité et du téléphone; contre la cession de la colline parlementaire au fédéral (cent ans plus tard, leur rétrocession au Québec est à l'ordre du jour...); pour l'annexion de l'Ungava; pour l'instruction publique; pour de meilleurs salaires et retraites aux institutrices, mais aussi contre le suffrage féminin, et le reste.

Le Devoir avant le pouvoir

Dans le style de l'époque, voici la péroraison de son discours-fleuve du 22 mai 1909, à sa première session au Parlement de Québec.

«On me traite de raté parce que je suis dans l'opposition. J'ai un idéal, et c'est pour ne pas y avoir renoncé que je suis dans l'opposition. Je n'y renoncerai jamais, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise. Je continuerai à marcher toute ma vie dans le chemin de l'honneur et du devoir, plutôt que dans celui du pouvoir et du déshonneur.

«Le pouvoir est désirable comme moyen de réaliser un idéal de justice et de vérité. Il est méprisable s'il faut pour le conquérir fouler aux pieds ses principes et ses convictions. Ma conception du devoir politique est de faire triompher les principes pour le bien public. J'y resterai fidèle et jamais l'attrait du pouvoir ne me la fera abandonner...

«Je fais un appel à la jeunesse pour un idéal sans tache à la politique...

«J'avais quelques biens, je les ai sacrifiés pour faire de la politique indépendante, mais j'aurais pu les conserver et les accroître en faisant de la politique payante. Ce n'est pas là mon ambition. Et j'estime qu'avant le pouvoir doit passer le devoir...»

En cette année centenaire, il faut lire: Pourquoi j'ai fondé Le Devoir - Henri Bourassa et son temps, que le collègue Mario Cardinal vient de publier chez Libre Expression. A consulter aussi: la brochure: Le Devoir - Témoin de la vie politique québécoise, en guise de présentation d'une fascinante exposition sur les 100 ans du Devoir, à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, jusqu'au premier octobre prochain.

A des amis qui l'ont appuyé dans sa campagne de 1908, Bourassa résume ainsi ses objectifs pour le Québec.

«Le Québec doit obtenir la place qui lui revient dans la Confédération et défendre son autonomie coûte que coûte dans les champs de juridiction que lui concède l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il faut cesser de nous en prendre au reste du Canada. La solution à tous nos problèmes, elle est chez nous. Commençons par élire des législateurs compétents, capables de s'affranchir de l'esprit de parti et d'imprégner à la société les valeurs politiques et morales indispensables à son développement. Ce ne sont pas des bleus ou des rouges qui vont réaliser cela; seuls des hommes de bonne volonté peuvent le faire.» (in Cardinal, page 237.)

Un trio infatigable

Une génération passe. A la faveur de la guerre et de la lutte contre la conscription, le vieux lion Bourassa lance ses dernières salves sur les mêmes tribunes que ses jeunes disciples nationalistes.

ANDRÉ LAURENDEAU (1912-1968), disciple de Bourassa puis de l'abbé Lionel Groulx, est du nombre, au premier rang.

Depuis son retour de France en 1937, il est directeur de la revue L'Action nationale, secrétaire général de la Ligue pour la défense du Canada; il est bientôt propulsé, à son corps défendant, chef provincial du Bloc populaire canadien et candidat dans Montréal-Laurier en 1944. Il est âgé de 32 ans. Élu avec trois autres bloquistes, dont deux seulement siègent avec lui (Albert Lemieux et Ovila Bergeron), ils forment le premier tiers-parti représenté au Parlement de Québec. Laurendeau fait face à la fois au redoutable retors Duplessis et au faible Godbout.

Sans relâche, avec vigueur et rigueur, avec l'aide du député indépendant René Chaloult, de Québec, et de quelques amis nationalistes (dont Jean Drapeau), l'infatigable trio promeut un programme d'avant-garde. Il ressemble fort à celui de l'Action libérale nationale des Gouin, Hamel, Grégoire, dix ans plus tôt; il deviendra graduellement, durant la sombre décennie suivante, celui des libéraux de Georges-Emile Lapalme et, finalement, de Jean Lesage et de son «équipe du tonnerre».

Amis depuis 1933, voisins en Chambre de 1944 à 1948, Laurendeau et Chaloult partageaient sensiblement les mêmes vues. «C'est pendant ces quatre années surtout que je l'ai fréquenté et que notre amitié est devenue indéfectible», relate Chaloult dans ses Mémoires politiques, publiés aux Éditions du Jour en 1969. Un an après sa mort, il rend hommage à «l'ami fidèle et indulgent», au parlementaire subtil et à ses interventions, notablement sur l'autonomie provinciale.

Austère et sincère

«L'orateur connaît les secrets de la langue française. Tous ses arguments tendent à réclamer la récupération de nos droits fiscaux, une autonomie plus large et plus positive. Il discute et réfute, nuance et subtilise (sic) même sa pensée. Sa dialectique est impeccable. Il demeure austère jusqu'au bout: aucune recherche de la rhétorique. Il ne veut pas émouvoir mais persuader. Il évite l'éloquence mais la rejoint quand même. Difficile à définir, elle provient à la fois de sa sincérité manifeste et de la remarquable vigueur de son raisonnement...

«...son tempérament, ses inclinations naturelles le portaient beaucoup plus vers la littérature, les oeuvres d'art ou même la psychologie que vers l'action politique, contraire à sa nature...

«Au cours des débats de la Chambre, il adressait des chroniques au Devoir sur les travaux de la session. Comme lui je ne parlais que pour la galerie...de la presse qui nous traitait avec libéralité.»

En 1947, las des luttes intestines au Bloc bicéphale, et des escarmouches partisanes à Québec, Laurendeau quitte le Bloc et complète son mandat à titre d'indépendant. Ce qui lui permet de devenir rédacteur en chef adjoint (à Omer Héroux) auprès du nouveau directeur du Devoir, Gérard Filion, compagnon nationaliste depuis 1933, et qui le sait malheureux dans la fournaise partisane. Pendant quinze ans, Filion et Laurendeau forment une paire formidable, un tandem extraordinaire. Ils quittent en 1963, le premier pour diriger la SGF; le second pour coprésider la Commission

B & B, tout en restant nominalement rédacteur en chef jusqu'à sa mort, début juin 1968. Car il avait toujours espéré revenir au...devoir.

«Jamais plus Laurendeau ne sera tenté par la politique active, relate le collègue Paul-André Comeau, au colloque que l'UQAM lui consacre en 1989. Mais ces années, dominées par la guerre, auront surtout entraîné Laurendeau sur le chemin de la confrontation permanente entre les conceptions nationalistes et une vision sociale du devenir collectif. Cette tension s'inscrit au coeur du cheminement intellectuel de cet homme. Laurendeau incarnera, durant deux décennies, cette question de base: est-il possible de concilier nationalisme et préoccupations sociales?»

«En somme, commente Comeau, l'aile provinciale du Bloc a joué à fond le jeu parlementaire, tout au moins durant les trois premières sessions. Au milieu d'une Chambre plus ou moins indifférente, parfois hostile, les députés du parti nationaliste ont tenté de tirer leur épingle du jeu, malgré une pratique législative qui ne favorisait guère les tiers partis, pas plus à Québec qu'à Ottawa.»

Le redoutable Laporte

PIERRE LAPORTE (1921-1970) est le troisième homme du Devoir au Parlement de Québec, pendant vingt-cinq ans au total.

Jeune avocat et journaliste, militant nationaliste, il fait d'abord ses premières armes au quotidien Le Canada avant d'entrer au Devoir en 1945 (à la fin du directorat de Georges Pelletier et deux ans avant l'arrivée de Filion). Pendant quinze ans, donc durant tout le long régime conservateur de Duplessis, il a été le correspondant parlementaire vigoureux et un analyste politique combatif pour un journal qui constituait presque à lui seul l'opposition hors les murs au duplessisme triomphant, qualifié de «bossisme» par le politologue Gérard Bergeron. Aux élections générales de 1956, il tente sa chance à titre de libéral indépendant dans Montréal-Laurier (naguère représenté par Laurendeau et qui sera acquis de haute lutte par René Lévesque en 1960). Défait, il reprend et amplifie ses reportages mordants et ses réquisitoires impitoyables contre un régime vieillissant et arrogant.

En juin 1958, à la suite d'une fabuleuse intuition de Filion, Laporte frappe un grand coup, qui ressemble à un coup de grâce. Journaliste d'enquête minutieux, il fait éclater le scandale du gaz naturel. On dirait aujourd'hui un délit d'initiés par lequel une douzaine de ministres et notables unionistes profitent indûment de la vente du réseau gazier par Hydro-Québec. Duplessis fulmine contre Le Devoir, ses ministres vouent aux gémonies Laporte et ses jeunes collègues appelés en relève (Guy Lamarche, Mario Cardinal). Jusqu'en 1961, le courriériste parlementaire du Devoir ne résidait pas à Québec, il faisait la navette hebdomadaire Montréal-Québec, comme les députés. Poursuites et menaces pleuvent. Le coup porte. Filion raille et exulte, Laurendeau décortique et expose sa fameuse «théorie du roi-nègre». Le régime agonise avec Duplessis, et meurt avec Paul Sauvé.

Mars 1960. Laporte publie: Le vrai visage de Duplessis, aux Éditions de l'homme, «fruit de plusieurs années de journalisme dans l'entourage de ce politicien», admiré ou honni. Outre ses reportages dévastateurs et ses éditoriaux cinglants, ce témoignage remarquable est le seul livre que cet illustre prédécesseur, exécuté à 49 ans, a pu laisser à la postérité.

Juin 1960. Le Devoir porte allégrement les libéraux au pouvoir. En 1961, Laporte est élu député libéral dans son comté de Chambly (il demeure à Saint-Lambert) et se joint aussitôt à la brillante équipe des 5 Grands L de ce qu'on a appelé la Révolution tranquille (et qui est

plutôt la Reconquête ou la Renaissance tranquille): Lesage, Lapalme, Lévesque, (Gérin)-Lajoie, Laporte. Bon orateur, ambitieux, entreprenant, ministre puissant, leader parlementaire du gouvernement, puis de l'opposition, l'ex-as-enquêteur est populaire parmi les députés et militants. Quand Lesage démissionne en août 1969, il fait une campagne énergique, il se dépense (et dépense, dit-on) sans compter pour lui succéder. Claude Wagner aussi, l'ardent procureur du «law and order».

Tous deux sont distancés par un «jeune et brillant avocat et économiste», imaginé par sondages robotiques et choix de l'establishment: Robert Bourassa. Avec la bénédiction de Claude Ryan, au grand désespoir de Laporte, qui avait espéré que son ancien journal l'appuierait. Faisant contre mauvaise fortune bon coeur, contrairement à Wagner qui quitte avec fracas, Laporte devient leader parlementaire du nouveau gouvernement Bourassa et ministre du Travail. Jusqu'au fatidique Octobre 1970, son enlèvement par la cellule Chénier du FLQ et son assassinat par étranglement.

Rôle majeur de Ryan

CLAUDE RYAN (1925-2004), infatigable directeur du Devoir durant cet automne tragique de notre éprouvante épopée collective, a joué un rôle capital, que certains remettent encore en question. Fort injustement, d'ailleurs, en tout état de cause.

Nommé éditorialiste en 1962 par Filion et appelé à lui succéder en mai 1964, Ryan dirige Le Devoir d'une main de fer et sans partage. Au grand dam des nationalistes bon teint, qui lui auraient préféré le journaliste Jean-Marc Léger, mais avec l'appui de Laurendeau et de Filion, partis en 1963.

Déconfiture graduelle du gouvernement Lesage et premières grèves du secteur public; surgissement des trois colombes libérales fédérales et élection de Trudeau (avec Jean Marchand et Gérard Pelletier) à Ottawa; court règne cahotique et mort de Daniel Johnson; malaises scolaires et Bill 63; élection de Bourassa à 36 ans à Québec, avec en primes deux autres partis d'opposition, péquiste et créditiste; et la terrible crise d'Octobre 1970, inédite au Canada: le directeur du Devoir, austère et frugal, avait à boire et à manger pour alimenter le débat public et fouetter les gouvernants, aussi bien à Ottawa qu'à Québec et à Montréal.

Sachant raison garder et refusant de céder à la panique ambiante, y compris dans la presse, Ryan presse Bourassa de faire preuve de fermeté quant aux principes fondamentaux en cause, et de mettre tout en oeuvre quant aux modalités pour sauver la vie des deux otages du FLQ. On l'accuse de pactiser avec les terroristes, de mollesse, voire de complot contre les gouvernements établis. Sans peur et sans reproche, Ryan résiste à l'intimidation et à «la violence du pouvoir», selon le titre percutant que le politologue Guy Lachapelle a donné à son livre: Le Devoir et la Crise d'octobre 1970 ou le combat de journalistes démocrates (aux PUL, en 2005). Sûr de son bon droit à long terme, il laisse passer l'orage. Le temps lui donne raison, son audience intellectuelle et morale prend de l'ampleur.

Le Non au mandat

Conseiller très spécial de Bourassa et des ministres qui sollicitent son appui pour mousser leurs projets, Ryan met le pied dans l'engrenage politique. Bourassa en déroute en novembre 1976, c'est à lui que les libéraux font appel pour faire face à la menace «séparatiste» que représente le nouveau gouvernement péquiste.

Il dit d'abord non, résiste, puis répond finalement: présent, en janvier 1978. Par devoir.

«De toutes les formes d'action, la politique est en effet - après le service de la religion, pour les croyants - la plus universelle et la plus importante par son objet, la plus exigeante et, de nos jours, la plus décisive.» Un idéal exigeant de service public et de fidélité à toute épreuve. Député libéral d'Argenteuil de 1979 à 1994.

Fédéraliste intransigeant, Ryan amènera trois Québécois sur cinq à dire Non au mandat de négocier la souveraineté-association que réclame René Lévesque en mai 1980. Mais l'année suivante, incapable de redonner le pouvoir aux affairistes libéraux, ces derniers le rejettent brutalement: la greffe ne tient pas. Bon prince, soucieux de sa forte caution rigoureuse et intègre, le Bourassa nouveau en fait son homme de confiance, presque à tout faire, pendant son double mandat de 1985 à 1994. Ryan, meilleur ministre que chef de parti, assurément. Et, quant à moi, plus valeureux guide intellectuel et moral que politicien.

Brasser la cage!

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU (1950 -), jeune étudiant en criminologie à l'Université de Montréal, fait ses premières armes en journalisme, de 1971 à 1976, sous la férule sévère et intègre de celui que l'on surnommait alors le «pape de la rue Saint-Sacrement». L'un et l'autre combatifs et sûrs de leur bon droit, il y eut certes des éclairs et des duels épiques entre le sage directeur et son fougueux néophyte. Mais aussi une estime, voire une admiration mutuelle durant ces cinq années intenses et fructueuses. Solidement encadré et bénéficiant de la forte crédibilité ryaniste, le jeune collègue a pu découvrir et décortiquer à son aise des dossiers lourds et compromettants, pour le monde interlope montréalais, la police et des hommes politiques. Dans la rude et séculaire tradition du: Fais ce que dois!

Tiré à bout portant en pleine salle de rédaction, le premier mai 1973, Charbonneau ne s'est pas laissé désarmer - c'est éminemment le cas de le dire - et a même publié un énorme best-seller sous le titre de: La filière canadienne (The French Connection, en anglais) en 1975.

Dans son remarquable livre de mémoires, sorte de bilan provisoire intitulé: À découvert, publié chez Fidès en octobre 2007 (insérer ici référence à recension de Serge Geoffrion), Jean-Pierre relate avec passion sa croisade journalistique. Au Devoir surtout, puis son bref passage à La Presse (avec Michel Auger), en 1976, ses débuts en politique active, son élection comme député péquiste de Verchères à 26 ans, ses frustrations et désillusions, son instinct de réformateur impénitent, ses appels à la révolution démocratique, à titre de premier président de l'Assemblée nationale élu au scrutin secret, en 1998.

A soixante ans à peine, il a à son actif vingt-cinq ans de prosélytisme souverainiste et de députation (13 ans dans Verchères, 12 dans Borduas). Pour l'heure, ce maître des arts martiaux semble se complaire à jouer son rôle dans «le club des ex»... Mais ce scout «aigle vorace», ce cher «Colombo», pour ses confrères, n'a pas dit son dernier mot, nous l'espérons fort. Car ce témoin privilégié, cet éveilleur de conscience, ce soldat de la Cause québécoise, doit encore brasser la cage!

«L'idéal, par définition, est inatteignable, écrit-il, mais on peut choisir une direction et des buts nobles à atteindre, puis essayer d'accomplir les gestes en accord avec la voie désirée...»

Bourassa, Laurendeau, Laporte, Ryan, Charbonneau: tout un quintet, hors du commun, pour Le Devoir. Et pour le Québec!

Ancien journaliste au Devoir, Gilles Lesage a été membre de la Tribune de la presse à l'Assemblée nationale pendant 30 ans

De *Armand Lavergne* à *Lise Payette:*

Le Devoir a de nombreux «ex»...

Gilles Lesage

La politique étant leur sujet de prédilection, Le Devoir et les parlementaires font bon ménage, d'une génération à l'autre. Mais aussi leurs collaborateurs, avant, pendant ou après leur carrière politique. Ce n'est pas d'hier que le journal de Henri Bourassa a de nombreux «ex»...

Très divers. De Armand Lavergne à Lise Payette.

À commencer par le fondateur lui-même, d'ailleurs, relate le Dictionnaire des parlementaires du Québec.

ARMAND LAVERGNE (ou LA VERGNE, 1880-1935), avocat et journaliste, dirigea Le Courrier de Montmagny et collabora au Devoir, au Nationaliste, à L'Action catholique et au Matin. En 1803, il participe avec Olivar Asselin à la fondation de la Ligue nationaliste et en devient secrétaire avec Omer Héroux. Député libéral fédéral de Montmagny de 1904 à 1907. Exclu du caucus libéral par Laurier en janvier 1907. Il démissionne en mars 1908 pour se porter candidat aux générales au Québec. Élu député nationaliste - avec Bourassa- de Montmagny à Québec de 1908 à 1916. Il ne se représenter pas en 1916. Candidat indépendant puis conservateur, il finit par se faire élire député conservateur de Montmagny aux Communes en 1930. Nommé vice-président de la Chambre en septembre 1930, il siégea jusqu'à son décès, début mars 1935.

Durant toutes ces années, jusque vers 1930, Lavergne est un des principaux collaborateurs de Bourassa, aussi bien à Québec qu'à Ottawa. Il participe à la fondation du Devoir et y collabore à l'occasion, sans faire partie de la rédaction proprement dite. Ardent promoteur de la langue française, il publie en 1935 Trente ans de vie nationale. Il participe à des assemblées publiques, même contradictoires, avec Bourassa, contre les libéraux.

Dans un livre: Nos chefs à Ottawa (aux Éditions Albert Lévesque, en 1935), le journaliste Léopold Richer rend hommage à son ami Lavergne qui vient de mourir.

«Connaissant les hommes, il n'en voulait pas à ceux qui le délaissaient pour suivre une politique de compromis et d'opportunisme. Il se mit à écrire dans les journaux. Il publia des lettres mordantes dans Le Droit, Le Devoir, L'Action catholique. Des lettres qui firent bondir...Lavergne malade, Lavergne muet, Lavergne mourant, restait redoutable. Sa seule présence était un réconfort, un encouragement, un appui: parfois même, elle était un reproche.»

GÉRARD PELLETIER (1919-1997) a été journaliste au Devoir de 1947 à 1950, au début de la longue et très fructueuse collaboration de Gérard Filion et de André Laurendeau à la direction et à la rédaction du quotidien de la rue Notre-Dame. C'est lui qui a couvert la fameuse grève de l'amiante à Asbestos, Le Devoir prenant fortement position en faveur des travailleurs lésés, contre la PP et le régime autocratique de Duplessis. C'est aussi lui qui a transcrit pour le journal les révélations-chocs du procureur Pacifique Plante quant à la moralité publique à Montréal. Il fut par la suite journaliste à la CTCC-CSN, rédacteur en chef de La Presse, l'une des «trois colombes» libérales fédérales (avec Pierre Trudeau et Jean Marchand), ministre pour Trudeau, ambassadeur du Canada en France, puis aux Nations-Unies.

JEAN-PAUL L'ALLIER (1938 -) Avocat, professeur, fonctionnaire, il a été député libéral de Deux-Montagnes de 1970 à 1976. Durant cette période, il occupa trois ministères dans le gouvernement Bourassa. Défait en 1976, il fut notamment par la suite délégué général du Québec à Bruxelles de 1981 à 1984. Duran t les trois années suivantes, il collabora de façon hebdomadaire au journal Le Devoir, ce qui donna lieu à la publication de son livre de chroniques: Les années qui viennent, chez Boréal en 1987. De 1989 à 1995, il fut maire de Québec.

LISE PAYETTE (1931-) Journaliste et animatrice au long cours, elle est élue députée du Parti québécois dans Dorion en 1976. Elle occupa trois ministères dans le premier gouvernement Lévesque. Ne s'est pas représentée en 1981.

Auteure de téléromans et de documentaires. Chroniqueuse au Journal de Québec et au Journal de Montréal de mars 2004 à novembre 2007. Elle quitte alors l'empire Péladeau pour bien montrer son appui aux travailleurs de l'information en lock-out chez Québécor. Depuis deux ans, elle signe une chronique hebdomadaire, le vendredi, dans *Le Devoir*.

Mme Payette a publié cinq livres, dont le premier: Le pouvoir? Connais pas! en 1982 chez Québec/Amérique.

Elle y relate notamment son apprentissage de Madame la ministre, ce qu'aucun autre élu péquiste n'a le temps de l'aider à faire. Seul son ami L'Allier est disponible et répond sans rire à ses question.

«J'avais confiance en lui. Comment devient-on ministre? «on se rend à son bureau un matin, à une heure raisonnable, on accroche son manteau et on commence.» C'est aussi simple et aussi difficile que cela. Il m'a parlé du pouvoir, de ses pièges, de ses mythes. Il n'y avait ni amertume ni rancoeur dans ses propos, juste des regrets. Des regrets d'avoir laissé des choses inachevées.»

Ses confidences sur le pouvoir, trente ans plus tard, sont encore fort pertinentes.

Ainsi, à la page 117.

«Il ne m'a pas été possible d'être au pouvoir chez les hommes. J'ai eu parfois peut-être l'illusion d'en attraper une parcelle. Je sais maintenant que les gouvernements ne peuvent pas, tant qu'ils seront majoritairement composés d'hommes, être féministes. C'est pour eux contre nature. D'ailleurs pourquoi le seraient-ils. Le pouvoir tel qu'il est va bien aux politiciens. Pourquoi le changer?...»

MARCEL LÉGER (1930-1993) D'abord homme d'affaires, il fut ensuite professeur et principal de l'école Saint-Télesphore. Directeur du service de financement de l'archevêché de Montréal. Journaliste au Devoir, puis directeur de la revue L'Épicier et du Journal maître électricien, ajoute le récent Dictionnaire des parlementaires du Québec, sans plus de détails, à la page 472. M. Léger fut par la suite député péquiste de Lafontaine de 1970 à 1985, et plusieurs fois ministre dans les gouvernements Lévesque et Johnson. En 1986, il a cofondé la firme de sondages Léger et Léger, avec son fils Jean-Marc. Sa fille Nicole a été députée péquiste de Pointe-aux-Trembles de 1996 à 2006, puis depuis 2008. Elle a été ministre déléguée et whip adjointe, puis présidente du caucus et whip. Elle est whip en chef de l'opposition officielle depuis le 16 décembre 2008.

Parmi les autres politiciens québécois qui ont collaboré au Devoir durant leur carrière, selon la brochure récente de l'Assemblée nationale sur les 100 ans du journal, il y a aussi Antoine Rivard, député de l'Union nationale dans Montmagny, de 1948 à 1960, et Louis O'Neill, député péquiste de Chauveau de 1976 à 1981.

De plus, **Marcel Masse**, député unioniste de Montcalm de 1966 à 1973, et Gil Rémillard, député libéral de Jean-Talon de 1985 à 1994, ont siégé au conseil d'administration du journal.

Photographe: Louis Dewalder

Yves Duhaime, député péquiste de Saint-Maurice de 1976 à 1985, a été membre et président du conseil d'administration du Devoir pendant une dizaine d'années.

Signalons finalement que Mme Francine (Leroux) Bérubé, présidente des Amis du Devoir et présidente du comité du 100e anniversaire du journal, est la veuve de Yves Bérubé (1940-1993), député du Parti québécois dans Matane de 1976 à 1985, et titulaire de plusieurs ministères dans les gouvernements Lévesque et Johnson.

Le Devoir, un centenaire bien vivant

Yves Duhaime
Photographie Louis Chevalier

Le Devoir fête son centenaire cette année. En lançant ce nouveau quotidien le 10 janvier 1910, le petit-fils de Louis- Joseph Papineau ne pensait sûrement pas qu'en 2010 Le Devoir serait toujours là, fier, libre, indépendant, s'inscrivant dans la modernité, tout en conservant toute sa liberté de penser, d'écrire et d'informer.

Les obstacles rencontrés sur la route d'Henri Bourassa furent surmontés grâce à la générosité, l'engagement et les convictions partagés par quelques –uns de ses amis. Il en fut de même pour les successeurs de Bourassa à la direction du journal; cela est vrai encore aujourd'hui.

Le Devoir publie chaque jour, sauf le dimanche. Même si son lectorat est réduit, il est probablement le plus influent des quotidiens chez les leaders d'opinion, et surtout chez les élus de nos parlements des capitales, de la métropole ou des régions, qu'ils soient au gouvernement ou dans l'opposition. Les avis du Devoir, par ses éditoriaux surtout, sont souvent pris en compte, parfois contestés, mais rarement ignorés.

Le Devoir est un «grand quotidien» par son prestige et son histoire, publié par une petite entreprise, si on la compare aux grands groupes de presse, convergents ou non. Ceux-là demeurent de très féroces concurrents dans un marché d'informations et de lecture plus restreint, avec l'arrivée d'internet et toute la quincaillerie électronique, sans compter les grands réseaux de nouvelles 24 heures sur 24.

Aujourd'hui avec un chiffre d'affaires d'une quinzaine de millions de dollars, Le Devoir s'est bâti au fil des ans son propre marché, appuyé par un lectorat d'une fidélité à toute épreuve, dégageant de minces bénéfices pour l'entreprise,(mais un seul dividende en 100 ans pour ses actionnaires). C'est dire que Le Devoir reste fragile à cause de sa structure corporative et la faiblesse de sa capitalisation. Mais, l'essentiel a toujours été sauvegardé depuis 1910 : l'indépendance et la liberté du journal. Henri Bourassa le voulait ainsi, un peu à son image : un homme fier, libre et indépendant. Rappelons-nous que Bourassa fut député à Ottawa et à Québec y siégeant comme «indépendant» durant presque toute sa vie parlementaire, défendant, avec une ténacité exemplaire, le peuple canadien-français (de l'époque) contre l'impérialisme britannique, sa langue, sa culture, son histoire, ses traditions, aujourd'hui la nation.

Le Devoir accompagne notre peuple dans ses élans comme dans ses hésitations.

Photo: Jacques Boissinot

Il est le reflet quotidien de nos avancées dans la modernité, de notre place en Amérique et dans le monde, et comme il y a cent ans, se porte à la défense et à la promotion de nos droits inaliénables, comme Bourassa le fit en son temps.

Lecteur assidu du Devoir depuis plus d'un demi-siècle, jamais je n'aurais pensé qu'un jour j'y serais très étroitement associé. Lise Bissonnette et Bernard Descôteaux m'invitèrent successivement à joindre le Conseil d'administration que j'ai présidé pendant presque dix années, non pas pour diriger le journal, mais pour conseiller et soutenir la direction dans l'exercice de sa liberté et de son indépendance. Ce fut toujours un honneur et un plaisir.

Longue vie au Devoir, et souhaitons lui un second siècle de succès.

Yves Duhaime
Député de Saint-Maurice (1976-1985)

Pierre S. Bédard et la crise parlementaire de 1810

Denis Monière

Afin de marquer le deuxième centenaire de la crise de 1810 et de souligner la contribution exceptionnelle de Pierre Bédard à la reconnaissance des droits démocratiques au Bas-Canada, la Société du patrimoine politique du Québec tiendra un colloque le 28 mai 2010 à l'Assemblée nationale.

Même s'il a joué un rôle important dans la mise en place des institutions démocratiques au début du XIXe siècle, Pierre Bédard est, par la suite, tombé dans l'oubli. Pour commémorer sa contribution à la vie démocratique, la Société du patrimoine politique avait, il y a quelques années, donné son nom au colloque annuel et l'avait appelé «Les entretiens Pierre Bédard». En 2010, non seulement nous tenons un colloque sur sa

Programme préliminaire

9 h
Mot de bienvenu: Denis Monière

9 h 10-10 h15
Première séance : Pierre Bédard et l'exercice de la liberté de la presse sous le régime anglais :
Conférenciers invités :
- Micheline Cambron, Université de Montréal
- Nova Doyon, Université de Montréal

10 h 30 -12 h
Deuxième séance : Le contexte juridique de l'emprisonnement de Pierre Bédard
Conférenciers invités :
- Donald Fyson, Université Laval, Centre
- interuniversitaire d'études québécoises
- Evelyn Kolish, Bibliothèque et Archines nationales du Québec

14 h -15 h
Troisième séance : Pierre Bédard le parlementaire et le chef du parti canadien
Conférencier invité : Gilles Gallichan, Assemblée nationale du Québec

15 h -16 h
Quatrième séance : La pensé constitutionnelle de Pierre Bédard
Conférenciers invités :
- Louis Georges Harvey, Université Bishop
- Philippe Reid, Cégep Gameau

16 h -17 h
Séance de clôture : Le rôle des journaux dans l'évolution politique du Québec d'hier à aujourd'hui
Conférenciers invités :
- Gilles Lesage
- Jocelyn Saint Pierre, Assemblée nationale du Québec

carrière, mais nous avons aussi organisé une souscription pour financer la réalisation d'un buste à son effigie.

Pierre Bédard fut élu en 1792 au premier Parlement du Bas-Canada et, par ses connaissances juridiques et constitutionnelles, il s'est imposé comme le premier leader politique de sa génération. En 1806, il a fondé le journal Le Canadien pour défendre dans l'opinion publique le point de vue de la majorité des députés à l'Assemblée, laquelle était combattue par une puissante oligarchie marchande et coloniale. En 1810, le gouverneur James Craig, indisposé par cette opposition parlementaire, fit saisir la presse du Canadien, emprisonner ses rédacteurs, dont Pierre Bédard, et déclencha des élections générales. Même emprisonné, Bédard fut réélu et libéré sans accusation un an plus tard. À la Chambre d'assemblée, malgré ces élections sous fort contrôle du pourvoir colonial, la majorité canadienne fut renforcée.

Les événements de 1810 marquent une étape importante dans l'évolution et l'enracinement du parlementarisme québécois. Ils représentent aussi un repère dans la formation des premiers partis politiques ainsi que dans l'émergence des notions de liberté de presse, d'État de droit et de responsabilité ministérielle au Bas-Canada. À ce titre, Pierre Bédard représente une figure importante des premiers pas de la démocratie québécoise.

Denis Monière
Président de la Société
du patrimoine politique du Québec

Rencontre avec le président de l' Assemblée nationale

Vers un Parlement accessible, vert et branché!

Serge Geoffrion

Trois mois après son élection, le 13 janvier 2009, à la présidence de l'institution, l'Assemblée nationale adoptait une réforme parlementaire majeure. Ce n'était certes pas une surprise pour Yvon Vallières qui fut membre de nombreuses années, à partir de 1995, de la Sous-commission permanente de la réforme parlementaire.

Ce n'était surtout pas une nouvelle matière pour le président Vallières qui siège dans notre parlement depuis 32 ans, ce qui en fait le doyen de sa famille politique!

En effet, cet enseignant et conseiller pédagogique originaire de Danville a été élu une première fois pour le Parti libéral du Québec aux élections générales du 29 octobre 1973 dans la circonscription de Richmond. Il a 24 ans. Mise à part un intermède de 1976 à 1981, il sera réélu sans interruption, occupant les postes de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministre délégué à maintes reprises dans ces mêmes domaines ainsi qu'aux transports, sans oublier ceux de whip en chef du gouvernement, président du caucus ministériel, président de commissions parlementaires et porte-parole, dans les années à l'opposition, de plusieurs secteurs reliés au développement régional. Bref, une véritable institution dans l'institution...

À sa première élection en 1973, Yvon Vallières ne se doutait certainement pas qu'il occuperait un jour le siège du président de l'Assemblée nationale, encore moins qu'il y introduirait le concept de «cyberdémocratie»...Même le fax n'avait pas encore détrôné, à cette époque, le vénérable télégramme comme outil de communication dans les bureaux de circonscription. C'est dire!

«Cette révolution technologique, dit-il, va de pair avec notre volonté de rapprocher l'Assemblée nationale des citoyens. Je pense bien sûr aux nouveaux mécanismes permettant la présentation de pétitions électroniques, à la possibilité de signer virtuellement une pétition affichée sur notre site Internet ou encore à la possibilité, pour une personne ne pouvant se déplacer, d'assister à une audition publique en commission parlementaire par le biais de la visioconférence. Tous ces ajouts, en bout de ligne, visent à permettre à la population de participer davantage, au quotidien, à la vie démocratique québécoise». Il est d'ailleurs particulièrement admiratif à ce qui se fait en Catalogne et en Italie qui ont effectué une véritable révolution en cette matière, notamment pour rejoindre la clientèle des jeunes trop souvent indifférente à la chose politique.

Le président Vallières est aussi fier du nouveau site Internet de l'Assemblée nationale, plus complet, plus convivial et qui permettra, entre autres, de démontrer à la population le travail des parlementaires en dehors de la période des questions, cet exercice fortement médiatisé qui, avouera-t-il, vient trop souvent ternir l'image et le travail des députés.

Mobilisée pour le développement durable!

Bien que déjà engagée en faveur de l'environnement depuis 2005 avec sa campagne *Pour l'avenir, je récupère*, l'Assemblée nationale entend devenir, en matière de développement durable, un chef de file parmi les institutions parlementaires et les organisations publiques en général.

Photo : Christian Chevalier

Le président Yvon Vallières, le 44e président de l'Assemblée nationale du Québec.

Pour son président, le dévoilement, en novembre 2009, du plan d'action *Mobilisée pour le développement durable* marque une étape déterminante. «Bien qu'ayant fait déjà beaucoup pour le développement durable, force est de constater que ces multiples actions relevaient davantage d'initiatives ponctuelles que d'un véritable plan concerté».

Ainsi, afin de proposer un ensemble cohérent de mesures, ce plan d'action, une première dans un parlement au Canada, a été élaboré autour de quatre dimensions : sociale, écologique, économique et éthique. On y retrouve des éléments relatifs à l'égalité et l'équité en emploi, à la protection et à la conservation du patrimoine tout aussi bien que ceux reliés à l'économie d'énergie, la gestion des matières résiduelles qu'à celui de l'accessibilité aux édifices aux

Photo : Christian Chevalier

Une rencontre animée que celle du président Yvon Vallières, le 17 février 2010, avec le rédacteur du Bulletin de l'Amicale, Serge Geoffrion.

personnes à mobilité réduite. Au total, un plan d'action sur une quarantaine de pages que l'on peut évidemment consulter sur le site Internet de l'Assemblée nationale et dont Yvon Vallières semble particulièrement fier.

Fort de sa longue expérience, le président Vallières souhaite aussi œuvrer à valoriser les différents rôles du député et, conséquemment, ceux de l'Assemblée nationale, lieu privilégié de la démocratie. Je compte faire tout ce qui m'est humainement possible pour rendre encore meilleure l'institution qui m'a beaucoup donné», de conclure le 44e président de l'Assemblée nationale du Québec.

Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Élu à la présidence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en juillet 2009 à Paris, Yvon Vallières annonçait alors son intention d'organiser à Québec une conférence parlementaire sur la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Lors de la dernière réunion de l'APF tenue à N'Djamena, au Tchad, en février dernier, le Bureau de l'APF a accepté la proposition du président de l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une telle conférence du 30 janvier au 4 février 2011. L'AFP a également décidé de tenir sa prochaine réunion à Québec en marge de cette conférence, de même qu'une réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles.

Alors que l'Organisation internationale de la Francophonie célèbre cette année son 40e anniversaire, Yvon Vallières, plus que jamais, veut assurer le rayonnement institutionnel de l'Assemblée nationale au sein de la francophonie multilatérale et, conséquemment, contribuer au rayonnement de la société québécoise au sein de la Francophonie.

Par ailleurs, sa présence à la 23e session de la Commission interparlementaire franco-québécoise (CIFQ), en décembre 2009 en France, aura permis de consacrer les 30 ans de la CIFQ, une mission qui a permis aux parlementaires québécois de renforcer leurs connaissances sur les législations, les politiques et les programmes gouvernementaux français relatifs au décrochage scolaire et aux politiques d'équilibre budgétaire. Lors de la prochaine session qui se tiendra à Québec, il a été convenu de traiter des thèmes suivants : économie et développement raisonnable; laïcité et accommodements raisonnables.

Serge Geoffrion, rédacteur
Député de La Prairie (1998-2003)

Photo : Christian Chevalier

Lors de la 7e Soirée de la Fondation des parlementaires québécois, Yvon Vallières a retrouvé deux anciens présidents de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau et Michel Bissonnet.

Tribune libre

Les partis politiques sont-ils encore pertinents?

Photo: Robert Etcheverry

Marcel Masse

Le parti politique est-il encore aujourd'hui un instrument utile et nécessaire au débat public et à l'exercice fonctionnel de la démocratie?

La société québécoise a beaucoup changé depuis un demi-siècle; le cadre constitutionnel, légal, règlementaire, médiatique dans lequel le parti politique évolue n'est plus le même. Résultat : les partis politiques ont de la difficulté à s'adapter au monde actuel et répondent de moins en moins bien aux besoins du citoyen engagé qui, à travers eux, veut faire valoir ses préoccupations et ses espoirs.

1) L'Âge d'or

C'est au milieu des années 50, sous l'impulsion de Georges-Émile Lapalme, que la Fédération du Parti libéral prend forme. Avec Daniel Johnson, en 1965, l'Union nationale, en réalisant ses Assises et en créant son Conseil général, a suivi la voie. Puis, avec René Lévesque, le Parti québécois à son tour se donne ses propres institutions. Sous ces nouvelles couleurs, modernes et ouvertes, ces formations politiques furent des facteurs importants dans l'évolution du débat public de notre société. Elles ont été la voix de dizaines de milliers de militants et de bénévoles qui s'y sont investis et à travers elles, ont préconisé des propositions et des actions qu'ils considéraient nécessaires à notre avenir.

En 1965, j'avais été désigné, par Daniel Johnson, comme responsable tant des aspects intellectuels des Assises de l'Union nationale que de la coordination du programme du parti en vue des élections de 1966. Notre groupe avait alors reçu des dizaines et des dizaines de mémoires et de suggestions en provenance de toute espèce de corps intermédiaires au Québec. Chacun expliquait son point de vue, convaincu que les partis politiques étaient l'instrument, le ferment pour changer la société. Aujourd'hui, pensez-vous sérieusement que le président d'un corps intermédiaire quelconque adresserait aux partis ses commentaires et suggestions?

Comme beaucoup d'entre vous qui s'intéressaient aux partis politiques, j'ai été influencé au début des années 1960 par les écrits du professeur Maurice Duverger de l'Institut des sciences politiques de Paris. J'ai retenu de ses cours l'idée force que le parti politique est une institution qui répond à un besoin de la société qu'il sert et qu'il a comme objectif premier de prendre le pouvoir politique. Il n'a à être ni une image de la société ni un miroir. Il a un objectif précis : devenir le gouvernement pour appliquer son programme.

Pour arriver à cette fin, l'Union nationale, en 1964, face à l'équipe du Tonnerre du Parti libéral, devait relever un défi était énorme. Avec l'enquête publique Salvas, opération politico-judiciaire de «salissage» qui occupait tous les médias, ajoutée aux caricatures quotidiennes de Normand Hudon représentant Daniel Johnson en «Danny Boy», la côte était pratiquement impossible à remonter. Mais à la surprise des commentateurs, en deux ans l'Union nationale réussit à se donner une structure d'accueil, à ouvrir son parti au changement et à présenter une nouvelle image de l'Union nationale comme lieu de discussion. Tout cela nous a permis de rédiger et de proposer un programme politique répondant aux désirs d'un grand nombre de Québécois qui n'étaient plus satisfaits de l'administration Lesage. Le parti UN était également devenu le lieu d'échange avec le caucus parlementaire. Bien que chaque parti, c'est évident, vise une clientèle différente, le Parti libéral, puis le Parti québécois, avaient à cette époque développé des approches plus ou moins similaires.

Reconnaissons que dans les années 60 et au début des années 70, bien qu'elle évoluait rapidement, la société québécoise était plus homogène qu'aujourd'hui et que l'idée de consensus et de bien commun constituait toujours la norme.

2) Un autre monde

À partir des années 80, on entre dans un autre monde : la collectivité éclate, les droits individuels s'épanouissent, la recherche du bien commun intéresse de moins en moins. La démocratie par la majorité ne fait plus recette par rapport à la démocratie d'intérêts, d'appartenance et bientôt d'opinion.De méritocratie, choix de ceux qui étaient le mieux qualifiés pour un poste, nous sommes tranquillement passés à la logique des quotas. La société changeait énormément, mais le parti politique, lui, demeurait tel qu'en lui-même.

Aujourd'hui, le parti politique traditionnel est mal adapté à la réalité sociologique et les politiques en font les frais. Ainsi, la semaine dernière, par hasard, j'ai relevé dans les médias des échos de ce climat. Dans un article du Devoir (09-05-2009), Louis Cornellier, commentant un livre, écrit : «Le politicien est maintenant devenu modelable, sans idée ni conviction propre, prêt à modeler son programme très exactement aux préférences de ses électeurs». C'est à jet continu. Un autre journal titre : «Organismes fédéraux, Harper multiplie les nominations

partisanes», comme si le fait de nommer quelqu'un qui est de la tendance politique du gouvernement allait à l'encontre de la logique. Si on suivait cette veine préconisée par le journal, on arriverait bientôt à se surprendre que les ministres du gouvernement Harper partagent avec lui les orientations de son gouvernement. Le moins qu'on puisse dire c'est qu'on est rendu très loin dans la détestation des politiques. Les partis sont déconsidérés. On pourrait illustrer de nombreuses façons cette tendance des médias à toujours représenter négativement les partis politiques et leur action. Jamais ils ne sont crédités d'un quelconque mérite ou d'un succès. Il faut réellement être imbu d'une mission pour s'intéresser aux partis politiques et y militer.

Par contre, ils n'ont jamais été autant réglementés. Peut-être est-ce la conséquence de leur discrédit. Les fonds publics dépensés par la Direction générale des élections augmentent d'année en année. Les fonctionnaires qui oeuvrent dans ces domaines sont certainement devenus maintenant plus nombreux que les permanents des différents partis politiques visés. Les partis politiques s'amenuisent mais la réglementation les encadrant augmente sans arrêt. Malheureusement, et cela n'encourage pas une perception positive des partis, on fait en plus très souvent une mauvaise utilisation des informations publiques obtenues par les législations sur les partis politiques. Si on a dit aux partis politiques : «Attention, les contributions privées ne peuvent pas vous être versées n'importe comment, de la part de n'importe qui; il est important que l'on connaissance publiquement qui a versé une contribution.», ce n'était certainement pas pour permettre aux médias de jeter l'opprobre par toutes sortes d'allusions sur les contributions de citoyens ou de propriétaires d'entreprises qui répondent aux appels d'offres du gouvernement, et qui avaient, pour leur malheur, au préalable contribué au parti gouvernemental, comme la loi le permet. Et pour que cela fasse encore plus scandaleux, on additionne leurs contributions des dix années précédentes en laissant entendre sans subtilité qu'il existerait peut-être des liens entre leur contribution financière aux partis et les contrat octroyés. Quant aux nominations gouvernementales, malheur à vous si vous avez versé votre obole au parti, votre nomination sera suspecte.

Est-ce qu'on va aller jusqu'à demander la liste des membres du parti? On pourrait alors voir le nom de tous ceux qui croient que le gouvernement devrait appliquer des politiques conformes à leur désir. N'y aurait-il pas là alors, lorsque les militants pensent ainsi, les fameux «purs et durs», un conflit d'intérêts à dénoncer? Vouloir changer la société en fonction de leurs idées, n'est-ce pas critiquable? N'allons-nous pas trop loin dans la chasse aux supposées prévarications en ciblant tout se qui pense et bouge?

À force de déformer les informations, de les utiliser de façon détournée, on en arrive à faire passer les partis politiques pour des repaires de coquins et de brigands. Essayez de trouver

Crédits : Montréal, 1er mai 1966. «La grande salle de bal de l'Hôtel Sheraton Mont-Royal est remplie à pleine capacité. Le Conseil national de l'Union nationale vient d'entériner le programme du parti. M. Daniel Johnson présente aux 1500 militants le programme électoral 1966. De g. à droite : Daniel Johnson, Jean-Jacques Bertrand, Marcel Masse, Paul Dozois.» Le Temps 7 mai 1966.

dans votre quotidien favori quelques articles positifs envers les partis politiques. Cela s'avère plus difficile que de gagner à la loterie! Si dans notre société le parti politique n'a plus d'intérêt pour les honnêtes citoyens, comment allons-nous encadrer le processus électoral? La nature a horreur du vide, et d'autres vont vouloir s'emparer de cet espace laissé à l'abandon.

Si l'on continue à houspiller continuellement dans la même direction, à glisser sur cette pente facile et démagogique mais néfaste, il faudra bientôt se poser la question : qu'est-ce qu'il y a après les partis politiques? Nous y sommes presque rendus. Pour beaucoup de citoyens, il n'y a plus aucun intérêt à être membre d'un parti politique. Vous devenez objet de sarcasme si jamais on découvre votre militantisme! Par exemple, pourquoi poser sa candidature dans une circonscription? Si vous être président de la Chambre de commerce ou de tout autre organisme communautaire dans le comté Y, vous êtes un personnage crédible. Les journalistes vous téléphonent pour savoir ce que vous pensez, vous êtes un notable, vous êtes quelqu'un qui a de l'influence, on vous louange de défendre les intérêts de votre milieu. Un matin, vous annoncez que vous êtes candidat pour tel ou tel parti. Vous êtes devenu partisan. Désormais, il faut faire attention à tout ce que vous dites, puisque vous êtes de parti pris. Du moment que vous acceptez d'être candidat, vous êtes descendu de votre piédestal. Vous n'êtes plus un citoyen éclairé qui dit ce qui est bon pour la société, vous êtes devenu un vilain partisan qui représente un parti politique.

Cela prend évidemment beaucoup d'abnégation, pour ne pas dire de masochisme, que de passer volontairement d'un piédestal où vous aviez une influence marquée dans votre circonscription, pour ce pelé, ce galeux de député qui n'aurait que des intérêts personnels ou de parti à défendre. Évidemment c'est là une caricature, mais admettons que nous n'en sommes pas loin. Vous savez comme moi que la caricature dans les journaux, c'est la ligne éditoriale, mais en plus tranchant. Jusqu'où on va trop loin dans l'affaiblissement du parti politique comme instrument de développement démocratique? Je ne le sais pas, mais on est bien parti pour quelque part.

3) Autres difficultés

a) Charte des droits de la personne

Au Canada, sans référendum, sans être porté par une élection générale, P.E. Trudeau a constitutionnalisé une des chartes les plus judiciarisées au monde, ce qui a rapidement vidé les parlements d'une partie de leur raison d'être. En effet, en peu de temps, au milieu des années 80, on a tous senti dans les caucus de députés, dans les partis politiques, dans la population, dans les médias, que ce n'était plus par les partis politiques que vous pouviez changer la société, mais par les groupes d'intérêts découlant de la Charte qui poussaient comme des champignons. Le militantisme est devenu judiciaire, puisque ce sont les juges qui décident de l'acceptabilité de la loi en regard de la Charte.

La société devient alors de plus en plus fragmentée et les partis politiques de plus en plus exsangues. J'ai vécu cette période au parlement canadien lors d'un débat de société sur l'avortement. Les trois partis politiques ont discuté pendant des mois de leurs positions; les députés étaient déchirés, les militants également, et après des débats difficiles au sein des caucus et entre les partis, la loi fut finalement votée et, comme il se doit maintenant, elle se retrouva rapidement devant la Cour suprême qui fit savoir son désaccord avec le Parlement. Les députés ne veulent plus revivre une telle situation. Et depuis, on a tendance à évacuer, dans les partis politiques, dans les caucus, dans les parlements, tout ce qui touche la Charte. Hors, comme il n'y a à peu près rien d'important dans notre société qui ne lui est pas soumis, on en vient au résultat que ce sont de plus en plus les juges qui décident du devenir de notre société. Chacun se renvoie la balle. Certains disent que les juges en font trop, mais que ce serait la faute du Parlement qui n'en fait pas assez. Par contre, les députés qui sont sujets au jugement de leurs électeurs et qui doivent tenir compte de leur appréciation quant à l'évolution de la société, sont craintifs d'être rabroués par la Cour. Dans ces matières, le Parlement élu est devenu trop souvent consultatif; le judiciaire, décisionnel. Beaucoup se demandent même à quoi sert maintenant le Parlement : à disserter en commission parlementaire pour occuper à bon marché les journalistes et les télévisions? Pendant ce temps-là, on fait tourner la roue médiatique de la couverture politique mais les vraies décisions se prennent ailleurs. Entre autres dans les bureaux des premiers ministres qui maintenant décident à peu près de tout.

b) La présidentialisation

C'est ainsi qu'on a présidentialisé un système parlementaire britannique. Influencé par l'importante couverture médiatique en provenance du Congrès américain, système républicain, on en est arrivé à vouloir faire de nos premiers ministres, et ces derniers en sont tout heureux, des présidents. Ce n'est plus le cabinet ministériel ni le caucus, encore moins le parti, mais le premier ministre seul qui occupe tout le devant de la scène. Tout est simplifié, tout est personnalisé.

Les adjoints (non élus) du premier ministre en ont profité pour capter tous les pouvoirs, surtout la communication. On a ainsi asséché le pouvoir des ministres aux applaudissements de

la population. Par exemple, lorsque Lucien Bouchard est arrivé à Québec, il s'est empressé de couper les budgets des cabinets ministériels, l'argument étant qu'«ils dépensent trop d'argent». Ottawa avait déjà fait de même. Résultat : les ministres n'ont plus de personnel. On n'y trouve plus de vrais conseillers de haut niveau comme il y en avait il y a quelques années, par exemple, ceux qui entouraient Camille Laurin lors de l'élaboration de la Loi 101. Les ministres sont faibles, parce que mal équipés. On va même, pour s'assurer qu'ils n'aient pas le temps de prendre des décisions, à les obliger à être sans arrêt présents à toutes sortes de réunions de gouvernement ou de parti. On les épuise comme des écureuils qu'on fait courir en rond dans une cage. On est certain alors que le pauvre ministre n'a pas le temps de réfléchir ni de rencontrer ceux qui pourraient l'éclairer. La cage tourne, le ministre s'essouffle mais n'avance pas. Le gouvernement ne compte plus sur un Conseil des ministres fort, lieu de discussions sérieuses, et qui équilibrerait le pouvoir factuel du premier ministre. Il est rare d'ailleurs que le premier ministre accepte un débat sérieux au cabinet, dans son caucus ou dans son parti. En fait, il n'y a pratiquement plus de débat politique sérieux même au Parlement. La présidentialisation de notre système exécutif a changé par l'intérieur la culture et le comportement des partis, et par effet miroir, ceux de l'opposition.

Si on a des ministres de moins en moins puissants, pouvons-nous au moins compter sur une administration publique forte? Là encore, cette fois en imposant dans les faits des quotas à l'image de toutes les facettes possibles d'une société idéale qu'on veut représenter indépendamment des qualités nécessaires pour occuper les postes, on a affaibli la haute fonction publique. La méritocratie a été emportée par la vague égalitaire. De plus, certains voudraient que les agences de l'État ne soient surtout pas dirigées par des gens qui épousent le programme politique du parti au pouvoir, alors qu'en toute logique, leur rôle est de s'assurer que ces dites agences, comme les ministères, appliquent la politique du parti élu.

Je me souviens, en 1995, alors que je présidais la Commission sur l'avenir du Québec à Montréal, c'était la première fois que je revenais à la discussion publique depuis ma participation au gouvernement canadien, j'ai été surpris, qu'à plusieurs reprises, des dirigeants de groupes de pression (d'intérêts) m'expliquent : «Vous savez, nous, on n'a pas confiance dans la majorité. Moi je suis protégé par la Charte des droits, par les juges et non pas par le parlement de la majorité parce que la majorité est dangereuse; il faut la corseter.» À écouter les exposés, je me demandais si les minorités n'allaient pas devenir plus nombreuses que la majorité! Ça, c'était une façon claire de s'exprimer et qui s'impose de plus en plus; on l'a entendu à quelques reprises à ce colloque, du moins...dans les couloirs! Le parti politique qui a pour fonction de définir un objectif commun est maintenant obligé de préparer sa propre macédoine d'intérêts sectoriels. On en arrive à des aberrations. Ainsi, le Parti québécois, par exemple, ne peut pas ou ne veut pas défendre sérieusement avec énergie l'idée d'une histoire nationale au Québec parce qu'il n'arriverait pas à définir le mot «national» dans un contexte d'une société multiculturelle. Cela illustre à quel point il est difficile pour les partis de proposer des solutions voulues par la majorité de leurs militants La rectitude politique peut alors facilement devenir pour leurs dirigeants une chape de plomb et c'est ainsi que la majorité ne s'y retrouvant plus, de nombreux partisans préfèrent rester chez eux.

c) Les médias

S'il y a un pouvoir politique qui monte en Occident depuis quelques décennies, c'est bien celui des médias. Ils ont une culture de changement, un objectif de progrès. Ils se voient comme le moteur qui fait avancer la société. Ajoutez à cela un intérêt de commerce, puisqu'il faut, souvent en jouant l'émotion, vendre les journaux ou obtenir d'excellentes cotes d'écoute, et vous avez un mélange détonnant qui fait beaucoup de bruit. Disons-le clairement, la télévision, internet, les sondages révolutionnent les conditions d'exercice de la démocratie.

Soyons réalistes, ce ne sont plus les partis politiques qui détiennent le micro, ce sont les médias. Le directeur de la programmation de Radio-Canada ou les rédacteurs en chef de journaux ont mille fois plus d'instruments de pouvoir entre les mains pour changer les mentalités de l'électorat et l'orienter que tous les partis politiques québécois confondus. Ils ont des fonds plus importants que les partis politiques pour effectuer les sondages qu'ils désirent; ils ont du personnel permanent beaucoup plus nombreux que tous les partis politiques réunis. Voilà pourquoi les médias contrôlent de plus en plus l'agenda politique.

Les politiciens, eux, ont une peur mortelle de se voir dénoncer par les médias et ainsi être cloués au pilori. La chaire de l'influence indue est passée de l'Église aux médias, de l'Église catholique à l'Église cathodique! Celui qui occupe la chaire crée la peur.

Compte tenu de l'œil scrutateur des médias, les militants des partis ont même de plus en plus de difficulté à se réunir et à travailler entre eux à la mise au point de compromis nécessaires dans l'élaboration de leurs programmes politiques. Les médias n'accepteraient pas facilement de ne pas être présents à ces réunions. Comment pouvez-vous alors sérieusement penser arriver à un consensus sur un problème important qui

déchire la société, comme par exemple il y a quelques années l'avortement ou l'homosexualité, sans traverser de sérieuses discussions. Or le danger, c'est que les médias ne rapportent que quelques moments dramatiques de ces discussions, en plus de les personnaliser, surtout si cela illustre des tensions entre les militants. Pour éviter cela, les réunions des partis sont trop souvent devenues uniquement des moments de glorification du chef du parti : thuriféraires et encensoirs.

d) La professionnalisation

Un autre défi auquel font face les militants et les bénévoles des partis, c'est, depuis quelques années, la professionnalisation ou la délégation en sous-traitance des fonctions normales du parti. Ainsi en est-il du financement des partis. Longtemps, on s'était appuyé sur le dévouement des militants. Maintenant, et le Parti conservateur nous en donne un bon exemple, ce sont des groupes professionnels qualifiés qui, utilisant la fine pointe des moyens technologiques, organisent le financement de leurs partis. Ils réussissent tellement bien, que les Conservateurs sont maintenant en mesure de demander de diminuer les fonds publics d'aide aux partis!

Cette même professionnalisation s'applique dans l'élaboration du programme, rédigé par des experts de firmes de sondages et de communications. Les militants apprennent ainsi par les médias ce que leur parti juge acceptable. La tournée du chef en période électorale relève également des experts en communications. La publicité, c'est évident, est aussi confiée aux professionnels. On y ajoute maintenant, dans certains comtés, le porte-à-porte, fait non par des militants, mais par des gens qu'on vient de former pour ce faire. Exit le militantisme.

Devant cette descente aux enfers, comment pouvons-nous réagir? Faut-il interdire les partis politiques tombés en désuétude, les ajouter à la liste des espèces en voie d'extinction? Compte tenu de leur mauvaise réputation, compte tenu de l'absence de militantisme de plus en plus marquée, l'État doit-il continuer à supporter financièrement les partis politiques devenus des coquilles vides? Si notre volonté est de croire à l'utilité, pour ne pas dire à la nécessité incontournable des partis politiques, et que nous voulons les garder actifs comme instruments privilégiés et nécessaires au débat public, il est plus que temps de s'interroger sur leur avenir.

Conclusion

Revenons à Maurice Duverger. Les partis politiques ont comme fonction de prendre le pouvoir, mais ils doivent y parvenir non pas en éclopés et porteurs de béquilles mais en position de force. Leur essence étant leurs militants, la discussion interne et leur capacité d'arriver à des consensus. Des partis politiques affaiblis comme ils le sont maintenant diminuent leur capacité à proposer les réformes nécessaires à l'évolution de notre société. Or, on n'impose pas éternellement par décret judiciaire ou exécutif les consensus dans une société démocratique. On y arrive ensemble, collectivement, et le parti politique doit être un instrument privilégié pour ce faire. Peut-on parier sur la capacité des partis politiques à se réformer?

Il est plus que temps que nous réfléchissions positivement sur les partis politiques dans nos démocraties : leurs responsabilités, leurs champs d'action par rapport à l'aile parlementaire et son équipe de recherche, en un mot, sur leur avenir.

Marcel Masse
Député de Montcalm (1966-1973)

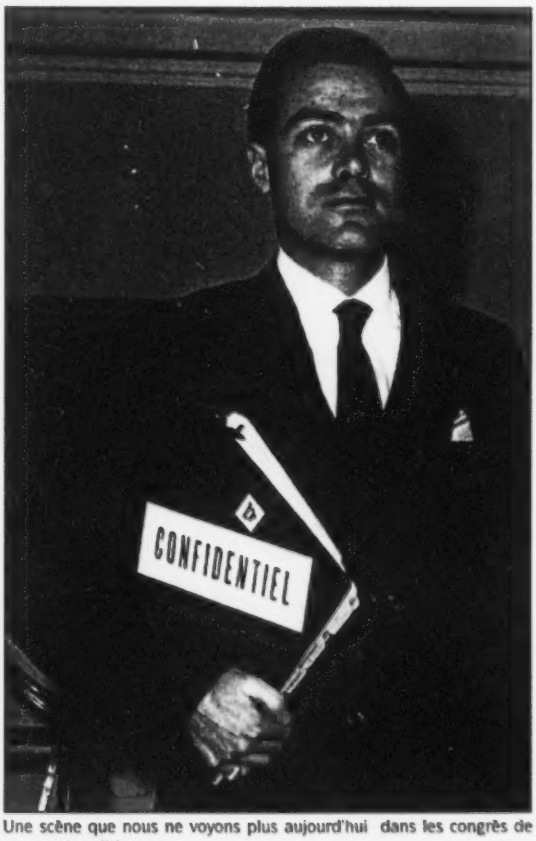

Une scène que nous ne voyons plus aujourd'hui dans les congrès de nos partis politiques...

Pointe-à-Callière, un musée là où naquit Montréal

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, a ouvert ses portes le 17 mai 1992 dans le cadre des fêtes entourant le 350e anniversaire de Montréal. Lieu de fondation de Montréal, le Musée est un attrait majeur situé dans le quartier historique. Il met en valeur des traces tangibles et authentiques du passé témoignant de la coexistence des cultures et de la succession des régimes.

Reconnu site historique québécois et canadien en 1998, le Musée comprend les composantes suivantes :

- Le site archéologique de l'Éperon, à Pointe-à-Callière, où se trouvent le premier cimetière catholique de Montréal (1643-1654), un ancien magasin entrepôt (1816) et les vestiges monumentaux de la Royal Insurance Company (1860-1951);
- à la place Royale, la crypte archéologique abrite notamment des vestiges de la période française, dont les fondations des fortifications en pierre de Montréal (1717-1801);
- un autre vestige archéologique relie, en souterrain, les deux précédents sites : l'égout collecteur William, aménagé sur le tracé de l'ancienne Petite rivière (1832);
- un bâtiment historique classé : la première douane de Montréal (1838);
- un bâtiment contemporain : l'Éperon (1992), construit au-dessus des fondations du Royal Insurance Building et où se trouve la salle d'exposition temporaire et la salle de projection du spectacle multimédia;
- un bâtiment patrimonial : l'ancienne Station de pompage D'Youville (1915);
- l'École de fouilles archéologiques de Pointe-à-Callière - Fort de Ville-Marie (1642-1674) et Château de Callière (1695-1760);
- un bâtiment fonctionnel – la Maison des marins, où se tiennent les activités éducatives.
- des collections ethnographiques et archéologiques (notamment celles du lieu de fondation de Montréal).

Ainsi, Pointe-à-Callière protège et met en valeur un site historique unique : ce complexe culturel comporte une superficie de plus de 13 000 m², aménagé sur le site où naquit Montréal. Bâti à «l'interface» d'un quartier et d'un continent, le Musée offre aux Montréalais, aux Québécois et aux visiteurs de partout un lieu de culture, de commémoration et d'histoire marqué par l'authenticité et l'unicité.

Depuis la cœur du quartier historique...

Le Vieux-Montréal n'est pas le lieu d'une époque mais de plusieurs. En trois siècles et demi, l'arrondissement historique s'est transformé mais en conservant, au gré des projets et en dépit des grandes catastrophes – comme les incendies –, des témoins de toutes les époques. Au 20e siècle, alors que le secteur portuaire adjacent à la ville se développait d'une manière fulgurante, plusieurs projets (autoroutes, gratte-ciel) menaçaient de démolition des pans entiers du secteur historique. Ce qui sauva finalement le quartier de la destruction presque complète fut... sa désaffectation, à titre de centre-ville, au profit d'un nouveau centre-ville moderne, celui des gratte-ciel des années 1960, érigé plus à l'ouest.

Après un quart de siècle de mise en veilleuse, le Vieux-Montréal est maintenant l'un des quartiers tendances de la ville. Des boutiques chics de meubles et de vêtements, des galeries d'art, des librairies s'y installent. De bons restaurants dotés de jeunes chefs talentueux ont pignon sur rue. De petits hôtels-boutiques et des bars emménagent dans les somptueux sièges sociaux des banques et compagnies d'assurances du 19e siècle. À proximité de l'arrondissement historique s'élèvent des condos de luxe, et même un quartier du multimédia, avec sa faune de professionnels jeunes et friqués.

Subsistent également dans ce quartier en mutation des institutions vénérables, installées depuis les premières décennies de la colonie. Le vieux séminaire de Saint-Sulpice,

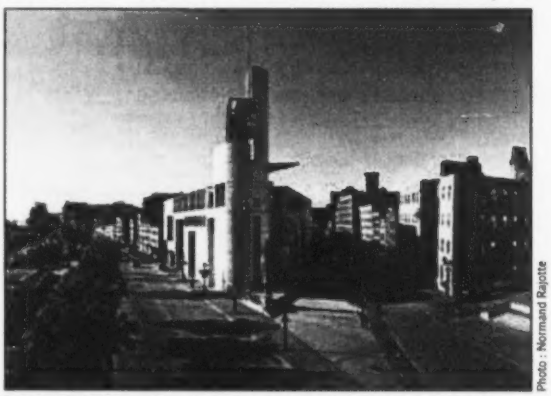

Photo : Normand Rajotte

Pointe-à-Callière est le 2e musée le plus fréquenté à Montréal; en 2009, il a accueilli plus de 400 000 visiteurs.

la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, la basilique Notre-Dame, quelques habitations du Régime français ou d'esprit français, pour ne nommer que celles-là. Il y a donc un voisinage très particulier où se côtoient l'ancien et le nouveau, l'institutionnel et le commercial, le portuaire et le domestique, toutes périodes confondues. Il s'y trouve également plusieurs institutions muséales dont la mission porte sur différents aspects de l'histoire de la ville. Mais un seul musée, qualifié de musée de site, met en scène le passé et l'évolution urbaine de la ville à travers ses vestiges archéologiques : Pointe-à-Callière.

Les bâtisseurs du Musée ont voulu insuffler au site actuel une vie nouvelle. Dans un geste volontaire, l'architecture ne devait pas s'effacer, mais au contraire bien marquer son temps. Élément harmonieux d'un ensemble plus vaste, le Musée devait à la fois s'insérer et s'intégrer au milieu physique de la ville, celui du quartier historique. Et démontrer, en quelque sorte, que le passé peut être aussi source d'inspiration et de création et que la ville peut se transformer sans pour autant se dénaturer, même dans ses plus anciens replis.

... jusqu'au cœur de l'Amérique du Nord !

Peu après sa fondation, Montréal devient aussi une plaque tournante majeure en Amérique du Nord, une situation qui s'explique par différents contextes historiques et géographiques et qui se traduit, sur le terrain, de plusieurs façons. En raison de sa localisation extrêmement stratégique et par la nature des vestiges qu'il met en valeur, Pointe-à-Callière peut prétendre évoquer, raconter et montrer ce qui confère à Montréal cette situation. Quelques exemples parmi d'autres...

Un centre stratégique de la Nouvelle-France. C'est près de la résidence de Louis-Hector de Callière, gouverneur général de la Nouvelle-France, que se conclut la ratification du traité de la Grande paix de Montréal en 1701, lors d'une conférence qui mit en présence 39 nations amérindiennes des Grands Lacs, de la vallée du Mississippi et de la vallée du Saint-Laurent. L'événement a aussi donné lieu à plusieurs cérémonies d'échange et de diplomatie sur la place du marché, aujourd'hui place Royale.

Point de départ des grands explorateurs et fondateurs de villes françaises en Amérique : Antoine de LaMothe Cadillac, fondateur de Détroit; Pierre LeMoyne d'Iberville, fondateur de la Louisiane et de Biloxi; Jean-Baptiste LeMoyne de Bienville, fondateur de Mobile et de La Nouvelle-Orléans. Au 19e siècle, la place Royale et l'aménagement portuaire adjacent devient aussi la plaque tournante du commerce canadien avec la Grande-Bretagne, le Haut-Canada et les États-Unis.

Porte d'entrée la plus continentale qui soit en Amérique du Nord, Montréal se dote au 19e siècle d'un service de douanes. La première douane sera construite là où se trouvait la première place de marché de la ville. Le dynamisme des activités commerciales de Montréal, métropole du Canada, suscite l'agrandissement de la douane qui sera relogée dans l'édifice voisin de la Royal Insurance Company, sur la pointe. Le Musée se dresse aujourd'hui au-dessus de ces vestiges.

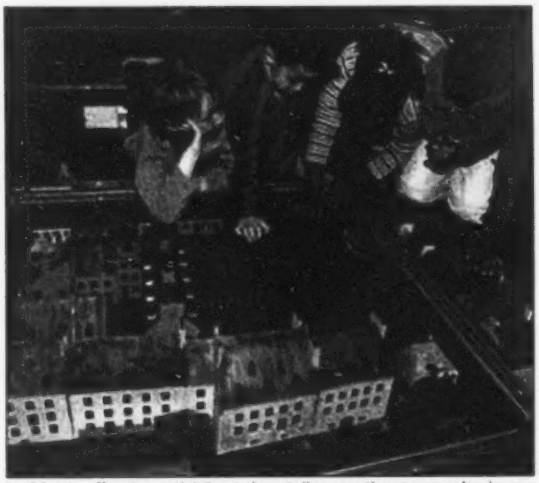

Photo Jacques Nadeau

Le Musée offre des activités et des ateliers captivants pour les jeunes visiteurs.

Enfin, mentionnons que la pointe à Callière a été le **centre décisionnel de la colonie britannique**, lorsque Montréal devint la capitale du Canada-Uni et accueillit le parlement en 1844, dans l'édifice du marché Sainte-Anne. L'édifice sera incendié en 1849 lors de troubles politiques. Le Musée projette aujourd'hui de mettre en valeur ce lieu important de l'histoire parlementaire canadienne... Une histoire à suivre !

Louise Pothier, Directrice,
Expositions-Technologies
Musée Pointe-à-Callière

Le musée est situé au 350, place Royale, à l'angle de la Commune, dans le Vieux-Montréal.

Renseignements : 514-872-9150

www.pacmusee.qc.ca

Des nouvelles de la Fondation René-Lévesque

Alexandre Stefanescu

C'est en 2007, à l'occasion du vingtième anniversaire de la mort de René Lévesque, quelques personnes liées à l'ancien premier ministre ont décidé de relancer la Fondation René-Lévesque «en dormance» depuis quelques années. L'occasion immédiate en a été l'organisation d'un colloque universitaire en 2007. Vingt ans après son décès, on estimait que sa vie et son œuvre devaient commencer à faire l'objet d'études historique, politiques, sociologiques.

Ce colloque dont le thème était René Lévesque, mythes et réalités s'est tenu le 23 novembre 2007, à la Grande Bibliothèque du Québec, à Montréal. L'organisation des thèmes et le recrutement des conférenciers ont été confiés à un comité scientifique formé de chercheurs de plusieurs universités québécoises, sous la présidence du politologue Claude Corbo. Il s'agissait d'un événement résolument non partisan dont l'objectif premier était de stimuler la recherche sur René Lévesque. Une quinzaine de chercheurs y ont présenté des communications devant un auditoire de près de 300 personnes issues principalement des milieux universitaires mais aussi d'un public plus large.

Les objectifs de la Fondation

La fondation René-Lévesque est un organisme sans but lucratif, indépendant et libre de toute affiliation politique. Ses champs d'interventions sont la recherche, l'éducation et la culture. Les objectifs de la Fondation, tels que définis par les lettres patentes, sont les suivants :

- Perpétuer et promouvoir la mémoire de René Lévesque (1922-1987);
- Susciter et favoriser toutes recherches ou études portant sur les idées, la carrière et la contribution de René Lévesque à l'histoire du Québec; les recherches pourront également porter plus largement sur la période historique dans laquelle a vécu René Lévesque;
- Assurer, seule ou en association avec d'autres, la conservation de documents et d'objets, de quelque nature qu'ils soient, ayant appartenu ou se rapportant à René Lévesque;
- Diffuser à des fins éducatives les recherches, documents et objets se rapportant à René Lévesque et à son époque;
- Acquérir ou posséder les biens et équipements nécessaires à la réalisation des objectifs de la Fondation;
- Solliciter et recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature.

Les activités

La Fondation entend surtout susciter et soutenir la réalisation et la diffusion de travaux de recherche et d'études critiques sur la pensée et les actions sociales et politiques de René Lévesque. Tous les aspects de sa carrière journalistique

La statue de René Lévesque est l'œuvre du sculpteur Fabien Pagé et elle fut offerte à la Commission de la capitale nationale par le Fonds du 10e anniversaire du décès de René Lévesque.

et politique sont envisagés. Afin de faciliter la réalisation de ces travaux, la Fondation prévoit recueillir et rendre accessibles à des fins éducatives et de recherche des textes ou divers objets ayant appartenu à René Lévesque (manuscrits, correspondance, etc.). Ce travail se fait en étroite collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec et le milieu universitaire.

La Fondation René-Lévesque a collaboré avec VLB éditeur pour la publication des actes du colloque. L'ouvrage, sous le titre de René Lévesque, mythes et réalités, est paru en octobre 2008 dans la collection «Études québécoises». Il constitue un bon ouvrage de référence pour les étudiants et les chercheurs, mais aussi pour quiconque s'intéresse à la figure historique de René Lévesque.

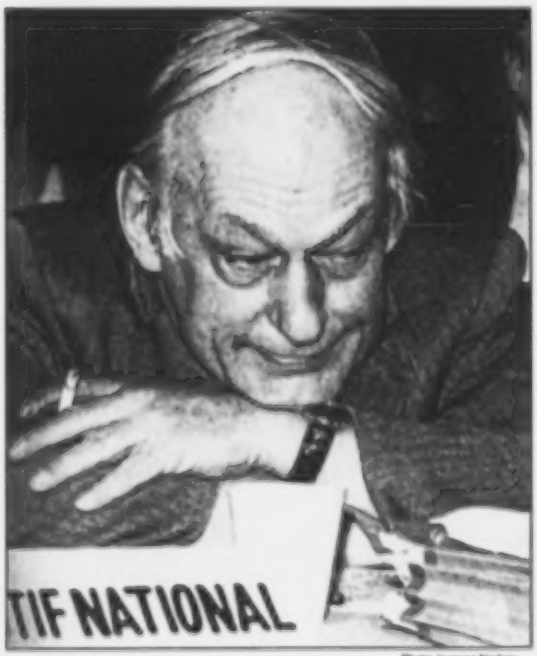

Photo Jacques Nadeau

La Fondation entretient des relations suivies avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec afin de rendre disponibles dans les meilleures conditions pour les chercheurs les archives personnelles de René Lévesque.

Avec la création de son site Internet (http://fondationrene-levesque.org), à la fin de l'année 2009, la Fondation René-Lévesque a intensifié son action pour la réalisation de sa mission. En effet, depuis la mi-décembre, de nombreux visiteurs ont eu accès aux divers documents écrits et audiovisuels qui s'y trouvent. Un programme de mise à jour a été établi qui comprend, entre autres, l'embauche à temps partiel d'un étudiant en histoire.

Enfin, compte tenu du succès de l'expérience de 2007, la Fondation organisera, à l'automne 2011, un second colloque universitaire consacré à René Lévesque. Le thème reste à déterminer par un comité scientifique qui est déjà en place. Une partie des bourses que la Fondation compte accorder seront consacrées au financement des travaux de jeunes chercheurs qui pourront présenter leurs résultats lors de ce colloque.

Le financement

L'avenir de la Fondation René-Lévesque passe évidemment par un financement stable. C'est le principal défi auquel s'attaque le conseil d'administration de la Fondation présidé par Wes L. Duhaime, ancien ministre dans le gouvernement Lévesque. Un autre ancien ministre, Marc-André Bédard, siège également sur ce conseil d'administration. On espère obtenir une dotation conséquente des pouvoirs publics, mais un démarchage systématique du secteur privé est également en cours. Alors que l'enseignement de l'histoire est trop souvent le parent pauvre de notre système d'éducation, la Fondation espère obtenir le soutien nécessaire pour faire vivre encore longtemps la figure d'un des plus grands hommes politiques de l'histoire du Québec.

Alexandre Stefanescu
Secrétaire de la Fondation René-Lévesque

La Fondation des parlementaires québécois *Cultures à partager*

Une mission déterminante au Mali

Cécile Vermette

Depuis 2009, les relations entre la Fondation des parlementaires québécois –Cultures à partager et ses partenaires maliens se sont intensifiées. Cette évolution résulte d'un grand besoin de livres au Mali exprimé par les ONG locales, les centres de lecture publics, les établissements scolaires et les universités. Afin de consolider les activités de la Fondation au Mali et de définir les responsabilités respectives de la Fondation et du pays, ainsi que les modalités de redistribution des livres envoyés, il importe d'encadrer un partenariat avec les autorités gouvernementales maliennes par un protocole d'entente.

En 2004, des démarches avaient été entreprises en ce sens, toutefois, la signature du protocole n'avait pas suivi. Préalablement à toute relance, il fallait recréer un lien entre les autorités maliennes et la Fondation car les responsables la Fondation de l'époque ne sont plus en poste et les autorités maliennes comprennent de nouveaux interlocuteurs.

C'est sous la recommandation de Philippe Sauvageau, Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, qu'un premier contact avec les autorités maliennes a été établi par Gilles Pageau de la Direction des relations interparlementaire et internationales de l'Assemblée nationale du Québec et François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, lors de leur mission au Mali en octobre 2009.

Ces derniers ont pu approcher M. Mamadou Konoba Keïta, Directeur de la bibliothèque nationale du Mali et M. Mohamed El Moctar, Ministre de la culture, qui ont manifesté l'intérêt des autorités maliennes pour la signature du protocole d'entente avec la Fondation.

L'opportunité que je puisse supporter la démarche par une mission se précisait, d'autant qu'un conteneur de livre en provenance de la Fondation arrivait à Bamako, et que nous développons actuellement un projet avec un partenaire local, le RISDA-Mali.

C'est ainsi que j'ai pris le relais et multiplié les demandes d'audiences avec les autorités maliennes ainsi que les partenaires maliens de la Fondation. Ces demandes ont reçu un accueil très favorable et ma visite était attendue par nos collaborateurs. J'ai alors effectué ma mission dans la

Favoriser l'égalité des chances en donnant accès à la connaissance à ces enfants.

Médiathèque de la Bibliothèque nationale du Mali.

semaine du 21 février au 1er mars 2010, qui coïncidait avec l'arrivée du conteneur de livres à Bamako. J'étais, pour la circonstance, accompagnée de Mme Suzie Harvey, consule honoraire du Mali pour Québec et les régions.

Le premier jour de ma mission, j'ai rencontré, dans leurs locaux, les membres du RISDA-Mali au cours d'une séance de travail organisée pour l'élaboration du projet

«Café culturel du Québec à Bamako». Nous en avons énoncé les grandes lignes et fixé les orientations.

Le RISDA-Mali est organisme qui collabore avec la Fondation depuis 2009, il est reconnu et soutenu par les autorités maliennes. Très actif dans le domaine de la culture, de l'éducation, de la sensibilisation et de la solidarité, l'organisme, situé à Bamako, a pour vocation de «développer un esprit d'entraide entre les adultes et mieux encadrer les jeunes enfants par l'organisation de toute activité propice au bien être social et à la promotion des valeurs culturelles positives».

Le RISDA-Mali a bénéficié de 25 040 livres collectés dans nos centres, en faveur de la Fondation pour l'Enfance qui se chargera de leur redistribution. J'ai pu assister à l'arrivée du conteneur. Ce don a fait l'objet d'une médiatisation sur les ondes et dans la presse locale. Il s'agit du plus gros don d'un organisme privé jamais reçu par la Fondation pour l'enfance.

La Fondation pour l'enfance est présidée par Première dame du Mali, Mme Touré Lobbo Traoré. Cet organisme est reconnu d'utilité publique et est né en 1993 de la volonté du Président, le Général Amadou Toumani Touré, de manifester sa reconnaissance à l'égard des enfants et des jeunes qui l'ont constamment soutenu durant sa mission à la tête de l'État au cours de la transition démocratique. En audience privée avec la Première dame, ainsi qu'avec M. Ibrahim Samassékou, chargé de programme de l'éducation de la Fondation pour l'Enfance, il a été question de la possibilité pour notre Fondation de continuer à alimenter la Fondation pour l'enfance en livres et en cédéroms éducatifs, afin que cette dernière puisse fournir les villages. Les collaborateurs de Fondation pour l'enfance sont très impressionnés par les actions de notre Fondation et notamment par le travail réalisé en Haïti et au Sénégal avec l'un de nos partenaires, la maison d'éditions l'Artichaut, à travers le programme SARENA (Stratégies Actives pour la Réussite d'une École Novatrice en Afrique).

L'une des rencontres les plus importantes de ma mission a été celle avec la Direction nationale des bibliothèques et de la Documentation (DNDB) de la République du Mali accompagnée d'un comité d'acteurs des réseaux de bibliothèques du Mali. Elle réunissait messieurs Mamadou Konoba Keita,

Directeur national de la DNDB, Demba Sissoko, Directeur national adjoint de la DNDB, Fatogoma Diakité, Coordonnateur du programme Clac-Mali, Diadé Koné, Chef de Division Bibliothèque Nationale, Siaka Coulibaly, Directeur du Centre National de la Lecture Publique, Diango Dembele, Chef du département Médiathèque de Référence et Atelier de Reliure/Reprographie. Le projet de protocole d'entente entre la Fondation et le gouvernement malien était à l'ordre du jour. Nous avons mis en évidence l'intérêt d'une collaboration, étant donné la disponibilité de livres dans nos centres au Québec et le grand besoin de livres dans les bibliothèques maliennes. Au regard des installations visitées, nous avons souligné l'utilité de meubler les bibliothèques et de fournir des cédéroms pour les médiathèques. Nous avons également déterminé les mises à jour à apporter au protocole initial présenté en 2004, la réalité locale ayant évoluée. Suite à la réunion de la Direction nationale des bibliothèques et de la Documentation (DNDB) j'ai eu une rencontre décisive avec Mohamed El Moctar, Ministre de la culture de la République du Mali. Le ministre de la Culture est prêt à signer le protocole d'entente dans sa version.

J'ai également eu l'honneur de rencontrer les députés Amadou Boiré, Président de la commission des affaires étrangères et des maliens à l'étranger, ainsi que M. Yaya Sangaré, Président de la commission économique de l'Afrique de l'Ouest. Nous avons surtout discuté de l'importance de l'alphabétisation et de la promotion de la lecture au Mali et de la nécessité que la Fondation puisse aider au renforcement des bibliothèques maliennes, par l'envoi de livres et par de la formation en gestion et animation de bibliothèques dispensées aux animateurs des bibliothèques.

En définitive, ma mission à Bamako a été de courte durée, mais très prolifique. Elle était souhaitée autant par la Fondation que par ses collaborateurs. Cette démarche a permis de dresser un portrait de la réalité locale, de mieux comprendre les enjeux et les besoins et de prendre la mesure des attentes de nos partenaires. Elle jette des bases solides et nécessaires à une collaboration durable avec le Mali.

Cécile Vermette
Députée de Marie-Victorin (1985-2007)
Présidente de la Fondation des parlementaires québécois

Rencontre avec les membres du RISDA-Mali et deux députés de l'Assemblée nationale du Mali.

Robert Bourassa ou la rigueur intellectuelle au service de la stratégie politique

Claude Trudel

Je ne suis ni écrivain, ni historien, bien que j'aie pratiqué le journalisme pendant quelques années afin de payer mes études universitaires, il y a plus de 40 ans. Le témoignage que je livre aujourd'hui ne saurait être objectif, les années passées aux côtés et au service de l'homme remarquable qu'était Robert Bourassa m'ayant profondément marqué et orienté une importante partie de mon parcours professionnel.

J'ai connu Robert Bourassa en 1965 au moment où nous siégions tous deux à la Commission politique du Parti libéral du Québec. J'avais 23 ans, il en avait 32. Aux études à Londres, je ne pris pas part à la campagne qui le mena à la tête du PLQ en janvier 1970. Sitôt l'élection générale déclenchée par le premier ministre Jean-Jacques Bertrand, Robert Bourassa m'offrir de revenir au Québec pour y occuper un poste d'adjoint de recherche au Cabinet du Chef de l'Opposition qu'il était alors. Le jour de son assermentation comme premier ministre du Québec, il me demanda de demeurer à ses côtés. A 28 ans, j'eus donc le privilège de le servir à titre de secrétaire administratif puis, à compter d'août 1973, de chef de cabinet adjoint. Notre première association dura jusqu'en mars 1975 alors que, suite à un accident de santé survenu en 1973, je choisis de poursuivre pour un moment ma carrière au sein de la fonction publique. Élu en juin 1985, le soir même qui ramena Robert Bourassa à l'Assemblée nationale et réélu en décembre de la même année dans le comté de Bourget, je servis le nouveau premier ministre à titre de président de la Commission de la culture de 1986 à 1989 en m'investissant, à sa demande, dans les questions culturelles, linguistiques et constitutionnelles. Je lui communiquai, fin mai 1989, ma décision de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat et de retourner à l'entreprise privée. En 1991, il m'offrit de représenter le Québec à l'Exposition universelle Séville 1992. Je le vis pour la dernière fois à l'occasion du lancement de son livre à l'Université de Montréal le 30 août 1995. L'événement avait réuni tout le gratin de la «génération Bourassa» de 1970 à 1995: une véritable armada pour une troisième conquête du pouvoir!

Un mandat premier difficile à une époque en effervescence

Ayant remporté plutôt facilement la campagne au leadership du PLQ le 17 janvier 1970, Robert Bourassa eut presqu'immédiatement l'occasion de démontrer ses capacités de leader et de faire valoir ses idées, le premier ministre Jean-Jacques Bertrand appelant, le 10 mars, les électeurs aux urnes pour le 29 avril. Aux côtés des gens de sa génération, tels les Raymond Garneau, Claude Castonguay, Guy St-Pierre, François Cloutier, Jean-Paul l'Allier et entouré de collaborateurs pour la plupart encore plus jeunes que lui, il entreprend, au rythme d'enfer que lui permettent ses 36 ans, une campagne électorale innovante et inspirante : publication d'un livre, assemblées «électroniques» soigneusement préparées, voir répétées, et enfin, capsules quotidiennes fournies aux différentes chaines de télévision par le parti lui-même. Bref, le contrôle quasi-total du message...et du messager. Cela réussit bien à cet homme intelligent qui avait rapidement maîtrisé l'art de la conférence de presse, du scrum, du message condensé et des formules-choc. Qui ne se souvient pas de sa trouvaille «les 100 000 emplois»? Le 29 avril 1970, le Québec se donnait le plus jeune premier ministre de son histoire.

La crise d'octobre

Dès son assermentation le 12 mai 1970, le jour même où le maire Jean Drapeau fêtait à Amsterdam l'obtention des Jeux d'été de la XXI Olympiade, Robert Bourassa se mit au travail avec ses ministres et son équipe de collaborateurs, dont j'étais. La moyenne d'âge de cette équipe qu'on baptisera rapidement «les cégépiens» était de 32 ans.

Depuis peu aux affaires, le premier ministre sera confronté au terrorisme alors qu'éclate, le 3 octobre 1970, la célèbre «crise d'octobre». Tant de choses (dont quelques- unes sont de la pure fantaisie) ont été écrites sur le sujet que je ne ressens aucun besoin d'en rajouter. Qu'il me suffise de noter au passage que Robert Bourassa n'a pas paniqué, qu'il a gardé son calme déjà légendaire et qu'il a essayé de tout son être de protéger la raison d'État et son ministre. Sachant qu'il ne pouvait céder sur l'essentiel, il s'employa à trouver une formule qui permettrait de régler la crise et de sauver deux vies. J'ai le souvenir d'un homme en pleine possession de ses moyens, aussi serein qu'il était possible de l'être dans les circonstances, navigant habilement entre les demandes des uns et des autres, toujours soucieux, comme il se doit,

de «protéger ses options», manœuvrant du mieux qu'il le pouvait entre Jean Drapeau et Pierre-Elliot Trudeau. Tant à l'hôtel Le Reine-Elizabeth, où il avait réuni ses ministres dans les premiers jours qui suivirent l'enlèvement de Pierre Laporte, qu'à son bureau de l'Assemblée nationale, il réalisait pleinement qu'il lui revenait de protéger son peuple et d'assurer la sécurité de l'État. Aussi agit-t-il avec prudence et modération. Faible et indécis, Bourassa? Non, plutôt résolu et souple.

L'assurance-maladie

On oublie facilement que le jeune premier ministre devait également se battre sur un autre front, tout aussi dangereux s'il en perdait le contrôle : celui de la menace de grève générale des médecins en réponse aux différents projets de loi instituant le régime d'assurance-maladie. Incapable d'accepter le chantage sur quelque terrain que ce soit, Robert Bourassa n'allait pas céder sur celui-là non plus. Je me souviens l'avoir vu terminer une difficile rencontre avec les autorités policières pour en entreprendre, avec calme et détermination, une autre avec Claude Castonguay et ses collaborateurs afin de préparer la stratégie gouvernementale quelques jours avant la tenue d'une séance extraordinaire de l'Assemblée nationale. Il n'arrivait pas à comprendre ni à accepter qu'un groupe, pourtant bien nanti de la société, puisse poursuivre ses objectifs corporatifs alors même que le Québec se débattait avec la pire crise de son histoire. Dans la dignité et la fermeté, il fit adopter cette très importante réforme le 15 octobre 1970. Faible et indécis, Bourassa? Non, plutôt calme et ferme.

La Baie James

L'année 1971 allait amener le lancement des travaux de la Baie James, le 29 avril dans l'euphorie d'un Colisée bondé de partisans venus aussi y fêter le premier anniversaire de leur accession au pouvoir et surtout la Conférence constitutionnelle qui se tint à la mi-juin, quelques jours avant ce que l'on appelait alors la Fête de la Saint-Jean Baptiste. Moment d'euphorie, moment d'hésitation. La naissance du projet de la Baie James fut ardue et Bourassa dut affronter ses adversaires politiques, notamment Jacques Parizeau, sur le terrain du nucléaire. Convaincu depuis longtemps que l'avenir économique du Québec passait par le développement de ses ressources hydrauliques, le premier ministre

Claude Trudel et Robert Bourassa au début des années '70.

maintint le cap et défendit sa vision avec rigueur et vigueur. L'avenir prouvera qu'il avait raison. Au-delà des questions environnementales et de la reconnaissance des droits des Premières nations, cette vision n'est plus remise en question aujourd'hui. Robert Bourassa, qui avait le sens et la mémoire des dates, fit traîner le débat à l'Assemblée nationale jusqu'au 14 juillet, jour de son 38e anniversaire de naissance! Je rappelle que lorsque les choses seront au plus mal pour Bourassa, c'est l'accueil enthousiaste des travailleurs de la Baie James en octobre 1979 qui marquera pratiquement la première étape du «retour» de l'ancien premier ministre. J'ajoute que cette obstination tranquille et la certitude d'avoir raison ont permis au Québec de développer, entre autres, une nouvelle génération d'ingénieurs-conseils qui rayonne encore aujourd'hui au Québec et à travers le monde. Créer des emplois, c'est aussi cela! Faible et indécis, Bourassa? Non, plutôt visionnaire et persévérant.

Le NON de Victoria

S'agissant de la Constitution, 1971 fut plus difficile. Profondément convaincu de la nécessité de maintenir le lien fédéral, notamment pour des questions de nature économique, mais tout aussi convaincu de la nécessité pour le Québec de trouver au Canada l'espace nécessaire à son plein épanouissement, notamment culturel, Robert Bourassa était en terrain miné. Voici la genèse de la société distincte de 1987! Difficile, cette Conférence. Voici encore un premier ministre québécois isolé quand vient le moment de traiter de cette question. Robert Bourassa le ressent plus que quiconque, d'abord pour des raisons de profondes convictions, ensuite parce, bien que bilingue, il devait travailler dans une

langue qui n'était pas la sienne et dont il ne possédait pas toutes les subtilités, pourtant terriblement nécessaires pour ce genre d'exercice. «Je souhaite parfois vivre la situation contraire et les voir tous devoir se débrouiller pendant des heures dans notre langue», m'a-t-il confié à quelques reprises. Je n'ai pas vécu la Conférence de Victoria mais je sais à quel point elle a été difficile et inconfortable pour lui, coincé entre son désir de préserver la paix sociale encore fragile au Québec moins d'un an après la crise d'octobre et les pressions de ses pairs pour «sauver le Canada» par une formule qui n'apporte aucune garantie solide à son peuple. En demandant et obtenant un délai d'une dizaine de jours, il réalise et accepte toute la pression qu'il se met sur le dos. «Être le chef des Québécois comporte des responsabilités particulières que n'ont pas mes collègues, disait-il. Leur avenir passe par le Canada. Le nôtre passe d'abord par le Québec, un Québec qui a les moyens de s'épanouir à l'intérieur d'un pays qui en reconnaît pleinement les particularités». On a dit de Bourassa qu'il avait fait volte-face. Erreur. En disant NON, il est allé simplement au bout de sa réflexion sur les doutes qu'il n'a jamais cessé d'entretenir sur la «formule de Victoria». Comme Jean Lesage en 1965, il a écouté son peuple et décidé, en toute sérénité. Faible et indécis, Bourassa? Non, plutôt décidé et conciliant.

«Pauvre Louis» ou un ami derrière les barreaux

De ces années tumultueuses et passionnantes, je retiens encore la difficile négociation avec le Front commun intersyndical en 1972 et l'inébranlable volonté du premier ministre d'en arriver à un accord dans le respect des institutions et à l'intérieur du cadre légal des relations de travail. Sans entrer dans le détail d'une négociation longue et ardue, je rappellerai l'épisode de la condamnation pour outrage au tribunal et de l'emprisonnement subséquent des chefs des trois syndicats. Marcel Pépin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau sont décidés à faire plier le gouvernement. Dans un climat de virulence extrême, ils défient une injonction interdisant la grève dans le secteur hospitalier. Qu'à cela ne tienne : même au prix d'une menace de démission de deux de ses ministres, Bourassa tient bon. Qui plus est, son gouvernement poursuivra les chefs syndicaux et obtiendra une condamnation à un emprisonnement d'un an. Le 9 mai 1972, dans un invraisemblable climat qui oscille entre la violence et le grand guignol, Pépin, Laberge et Charbonneau se présentent presque gaiement (en tout cas plus gaiement chez Laberge que chez Charbonneau) aux portes de la prison de Bordeaux, entourés d'une meute de participants vociférants. Ayant interjeté appel, ils en sortiront le 23. «Pauvre Louis», disait souvent, mi figue mi raisin, le premier ministre en pensant au plutôt sympathique président de la FTQ, dont il aimait la truculence et admirait l'engagement auprès de «ses» travailleurs. Faible et indécis, Bourassa? Non, plutôt rusé et déterminé.

Sans Loi 22 en 1974, pas de Loi 101 en 1976

Fier d'un bilan impressionnant qui comprend notamment, outre le lancement des travaux de la Baie James, l'instauration de l'assurance-maladie, une réforme de la Loi électorale qui entraîne l'abolition des comtés dits «protégés», la création de très nombreux emplois (mais pas 100 000 en 1971 !), un renouvellement significatif de l'Assemblée nationale et la protection des intérêts supérieurs de son peuple, il déclenche une élection générale pour le 29 octobre 1973. On en connaît le résultat : un balayage historique qui envoie ou renvoie 102 députés libéraux sur 110 au Parlement.

De retour aux affaires, appuyé par la plus grosse majorité de l'histoire du Québec, ayant en main depuis le 31 décembre 1972 le rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française (dont il m'avait chargé de la faire aboutir avant la fin de l'année), Robert Bourassa se sentait prêt à rouvrir ce très délicat dossier. Il le fera autour de la notion de «souveraineté culturelle», concept auquel il avait référé à quelques occasions au cours de son premier mandat. Prudent comme toujours, il mettra d'abord la table et attendra le 22 mai 1974 pour déposer le projet de loi no 22, Loi sur la langue officielle. Le Québec s'enflamme de nouveau, y compris plus d'une demi-douzaine de députés libéraux. Maniant souplesse et fermeté, Bourassa tient bon, devant toutes les oppositions, y compris celle issue de son propre rang. Après une interminable bataille parlementaire qui dure une bonne partie de l'été, la loi est votée le 30 juillet 1974. Le français devient la langue officielle du Québec. Robert Bourassa a souvent dit sa grande fierté d'avoir fait

franchir ce «pas de géant» aux Québécois pour assurer leur avenir culturel. On dirait aujourd'hui l'avenir de la nation. René Lévesque et Camille Laurin n'ont pas hésité à reconnaître l'importance de la Loi 22. Sans elle, ont-ils dit, la loi 101 n'aurait pas été possible. Que dire de plus. Faible et indécis, Bourassa? Non, plutôt prudent et tenace.

Il faut sauver les Jeux

Le 12 mai 1970, au moment où il était assermenté, Robert Bourassa ne savait pas que le rêve de cette journée se transformerait en cauchemar moins de 5 ans plus tard. Laissé à lui-même et à ses rêves de grandeur (en effet, les Jeux n'intéressent pas particulièrement le premier ministre qui a tant d'autres chats à fouetter en ces années tumultueuses), le maire Jean Drapeau s'enlise dans la démesure. En novembre 1975, après de multiples consultations privées avec un peu tout le monde à l'exception du maire de Montréal, Robert Bourassa, qui en connaissait un bout en matière de stratégie et de réalisme politique, en vient à la conclusion que la réputation internationale de Montréal était en jeu (sic) et se décide enfin à affronter «l'homme élu par le plus grand nombre de citoyens au Québec». Le retour sur terre fut brutal pour Jean Drapeau qui perdit le contrôle de «ses» jeux au profit de la Régie des installations olympiques (RIO). Il perdra «son village» quelques mois plus tard, lui aussi confié aux bons soins nécessaires de la RIO. Faible et indécis, Bourassa? Non, plutôt réaliste et pragmatique.

Le deuxième mandat ou le Bourassa nouveau

Je n'ai pas vécu le deuxième mandat (ou plutôt le troisième et quatrième) de la même façon que j'avais vécu la période 1970-1975. D'abord, parce que je n'étais plus de sa garde rapprochée. Ensuite, parce que je ne faisais pas partie du Conseil des ministres (oui, j'en fus surpris, déçu et ébranlé). Enfin, parce que je n'accomplis qu'un mandat à titre de député de Bourget et président de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale.

Je fus cependant suffisamment près de lui pour constater sans peine jusqu'à quel point il avait changé, quelle maturité et quelle confiance en lui il avait acquises. Ne devant plus rien à personne, ayant longuement réfléchi durant sa «traversée du désert» (pourtant peuplée d'amis et de partisans sincères), s'étant entouré d'une nouvelle équipe et sachant mieux où il voulait mener le Québec, Robert Bourassa était un homme nouveau...qui conservait, on s'en doute bien, quelques traits de l'homme qu'il fut de 1970 à 1975. Bref, en 1985, on était à des années lumières de «l'homme le plus haï du Québec», selon la détestable formule de l'un de ses députés pris de panique en 1976.

Je ne retiendrai de cette période, outre la domination tranquille de son caucus, la maîtrise totale de ses messages, sa sérénité et sa volonté sincère de régler de façon durable et quand l'occasion s'en présenterait, les irritants de la question linguistique et de la place du Québec dans l'ensemble canadien. Ce qui lui valut les épisodes délicats de l'entente constitutionnelle du Lac Meech en 1987 et de l'adoption de la Loi 178 en décembre 1988, après les débats houleux que l'on soupçonne.

Encore la Constitution

Tout ou presque a été dit sur Meech. Robert Bourassa est un studieux qui n'oublie pas. La «société distincte», il la recycle des programmes, mémoires et résolutions de son propre parti, la dépoussière, la remodèle et la sert toute chaude au Canada anglais. Parfaite, cette formule? Non pas, mais réaliste, pragmatique, habile et à l'image de celui qui l'a perfectionnée, c'est-à-dire, adaptable aux circonstances. Peut-être minimaliste. Qu'importe, on fera avec, même encore édulcorée, jusqu'à Charlottetown. Si je n'étais ni de l'équipe de négociateurs ni de celle des stratèges, je pris une part active aux débats qui se déroulèrent pendant de longues semaines à la Commission parlementaire. Bien qu'ayant délégué à l'ambitieux Gil Rémillard et à une brochette de ses députés le soin de guerroyer quotidiennement, le premier ministre n'en suivait pas moins l'évolution, attentif à tous les mouvements, tous les changements de ton, toutes les nuances, prêt à adapter sa stratégie, à la refaçonner, au besoin. Réaliste, Robert Bourassa l'était plus que toute autre chose. De mes conversations avec lui sur Meech, je retiens surtout qu'il était sans illusions, préoccupé par les répercussions d'un échec. Je retiens aussi que, fidèle à lui-même, il ne pensait pas sérieusement que le Québec n'avait d'autre choix que d'accéder à la souveraineté. Son crédo économique faisait de lui un fédéraliste, fatigué, peut-être, mais sans état d'âme. Faible et indécis, Bourassa? Non, plutôt mesuré et intuitif.

La question linguistique revisitée

Robert Bourassa n'a pas perdu l'élection de 1976 en raison de la Loi 22, pas plus que Jean Lesage n'a perdu celle de 1966 à cause de la réforme de l'éducation. S'il avait pu éviter le débat de 1988 sur le recours à la clause nonobstant rendu nécessaire par un jugement de la Cour suprême du Canada relatif à la Loi 101, il l'aurait fait. On le comprend. Personne au Québec n'aime rouvrir le débat linguistique. Nécessité faisant loi, il s'y engage avec toutes les nuances, toute l'habilité de ses 25 ans de vie politique et, aussi, avec toute la prudence que lui dicte le baril de poudre linguistique. Voilà encore un débat qui divise les Québécois, leurs partis politiques, leurs lieux de travail et leurs familles, quand ce n'est pas, en de très rares cas heureusement, leurs couples. De caucus en conférences de presse, d'entrevues en commissions parlementaires, le premier ministre manœuvre pour éviter, sans y réussir, que son parti ne se fissure. Je me revois participer au caucus ultime convoqué pour décider de la position. L'atmosphère est à couper au couteau, certains collègues ne se regardent ni ne se parlent plus. Sans grande stratégie (à moins que j'aie manqué quelque chose ...), ceux qui appuient sa position se dispersent tout autour de la table, certains ténors choisissant le bout de la table du côté gauche, ceux qui s'opposent, notamment quelques anglophones influents, s'installent à l'autre extrémité, du côté droit. Entre Bourassa qui, sans avoir l'air d'y prêter attention, étudie soigneusement la position des joueurs autour de la grande table rectangulaire et choisit de demander au premier député à sa gauche de donner son opinion. Si bien qu'arrivé au bout de la table à l'extrême droite, ceux qui s'opposent sont depuis longtemps submergés par le flot des collègues qui appuient le premier ministre. Du grand Bourassa! Faible et indécis, Bourassa? Non, stratège et opportuniste.

L'homme que j'ai connu

J'ai eu le privilège et l'honneur de collaborer de près avec Robert Bourassa durant plus d'une dizaine d'années. J'ai surtout eu la chance de le connaître dans la vie quotidienne, loin des feux de la rampe. J'y ai rencontré un très grand homme: affable, fondamentalement modeste, gentil, d'une très grande simplicité et profondément humain, dont l'humour, parfois caustique, parfois narquois, n'était jamais méchant ni mesquin. J'ai côtoyé un homme au charme rassurant, chaleureux à sa façon, extrêmement attachant et d'une intelligence exceptionnelle, passionné par la politique, la stratégie qu'elle implique, le pouvoir qu'elle apporte, les moyens qu'elle donne de réaliser des choses concrètes. Homme de compromis, Robert Bourassa ignorait la compromission.

Robert Bourassa ou la rigueur intellectuelle au service de la stratégie politique

J'ai côtoyé un homme généreux de son temps et de ses idées. Aussi à l'aise de parler de la moyenne au bâton de Johnny Bench (il aimait beaucoup l'aspect stratégique du base-ball et sans doute aussi la lenteur de son déroulement, laquelle laissait du temps au temps...) que de l'évolution de la communauté européenne dont il admirait profondément l'un des fondateurs, Jean Monnet, Robert Bourassa aimait garder le contact avec «sa base», notamment les jeunes des années 1970-1975 qu'il ne manquait jamais d'aller saluer dans les discothèques branchées de Québec ou de Montréal. J'ai souvent fait ces tournées entre 1970 et 1973.

J'ai côtoyé un homme discipliné, plutôt austère, presque spartiate dans sa façon de vivre (ses appartements de l'Assemblée nationale, puis ceux du détestable bunker en attestent), un homme aux goûts simples, respectueux des autres, spécialement de ceux qui ne partageaient pas ses vues, un homme d'une courtoisie exemplaire et d'une grande délicatesse J'ai aussi connu un homme profondément attaché à ses idées mais souple dans les moyens, le temps et la façon de les réaliser. Il n'était généralement pas facile de lui faire changer d'idée une fois celle-ci mûrement réfléchie et arrêtée. Tout en sachant «rentrer la tête dans les épaules pour laisser passer l'orage» (c'est le conseil qu'il me donna quand je dus affronter la maladie à 31 ans), il était d'une vigoureuse combativité. Véritable encyclopédie politique (le Québec, les Etats-Unis), la France et l'Europe n'avaient pas de secrets pour lui) et excellent conteur, il nous régalait des histoires des anciens, des anecdotes concernant tout aussi bien Maurice Duplessis et Jean Lesage, que Churchill, De Gaule, son ami Jacques Chirac, Mao, le pape Jules 2 et plusieurs autres.

Robert Bourassa, c'est l'assurance maladie, la loi 22, le code des professions, l'aide juridique, l'obsession de la création d'emplois et du développement économique. Robert Bourassa, c'est aussi l'Accord du Lac Meech, la réforme de l'aide sociale. Robert Bourassa c'est encore le refus de céder au chantage en octobre 1970 et durant l'été 1990.

Aussi totalement québécois qu'on puisse l'être, Robert Bourassa aura, à sa façon, marqué profondément l'histoire du Québec et influencé l'avenir de son peuple dans un contexte politique particulièrement difficile (la crise d'octobre 1970, la crise du pétrole de 1974, la récession économique de la fin des années 80, la crise d'Oka de 1990) et dans une arène qu'il devait partager avec quelques «frères ennemis» (les Lévesque, Trudeau, Drapeau et quelques autres).

L'histoire, qui finit toujours par être objective, a commencé à lui accorder la place qui lui revient au nombre des plus grands Québécois du vingtième siècle. Et, ma foi, quand on fait de la politique sa raison de vivre, ce n'est pas là un vilain jugement.

Robert Bourassa l'aura amplement mérité.

Claude Trudel
Député de Bourget (1985-1989)

La Société Saint-Jean-Baptiste

au XIXe siècle, l'antichambre du pouvoir à Québec

Jean Paul Champagne

En 2009, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal célébrait le 175e anniversaire de sa fondation. Dans l'édition du mois de novembre, le journal de la Société, *Le Patriote*, publiait la liste des 79 anciens présidents qui ont dirigé les destinées de cet organisme depuis 1834. Il est surprenant de constater que 21 anciens présidents ont siégé à l'Assemblée législative du Québec au cours du XIXe siècle et deux seulement au cours du XXe siècle, dont votre humble serviteur.

Ayant été le 72e ancien président de la Société en 1977, c'est à ce titre que le rédacteur du Bulletin de l'Amicale m'a demandé de faire ressortir la relation de ces anciens parlementaires avec la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Ainsi, dès les débuts, le président fondateur de la Société, Ludger Duvernay, entretiendra le patriotisme et l'esprit de solidarité auprès de l'élite de Montréal. Pour l'historien Robert Rumilly, auteur de *L'histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal de 1834 à 1948*, le mouvement représentait «la quintessence de Montréal», ce qui n'était pas rien...

Soulignons que deux anciens présidents de la Société ont occupé le poste de premier ministre du Québec. D'abord Pierre-Joseph-Olivier Chauveau de 1867 à 1873, député de Québec et solliciteur général, secrétaire provincial et ministre de l'Instruction publique et ensuite Gédéon Ouimet, premier ministre en 1873 et 1874. Ce dernier représentait le comté de Beauharnois et des Deux-Montagnes, en plus d'occuper le poste de ministre de l'Instruction publique.

Pour sa part, Georges-Étienne Cartier, le 9e président de la Société, était député de Verchères et de Montréal-Est. Il a été l'un des fondateurs de la Société et un membre très actif. Autoritaire de nature, il domine-ra la vie politique de son époque. Il sera l'un des pères de la Confédération en 1867 avec l'appui des conservateurs du clergé. La Confédération se réalisera dans l'indifférence générale de la population, mais divisera les membres de la Société en raison des diverses tendances idéologiques prévalant à l'intérieur de celle-ci.

Dans les premières années d'existence de la Société, quelques députés seront emprisonnés au cours de leur mandat, étant des sympathisants de la Rébellion de 1837-1838.

- Ludger Duvernay, député du comté de Rouville et du comté de Lachenaie fut emprisonné en 1828, 1832 et 1836 sous l'accusation de diffamation. Il s'exilera aux État-Unis de 1837 à 1842.
- Denis-Benjamin Viger, député de Montréal-Ouest, de Richelieu et de Trois-Rivières, sera membre du Conseil législatif et premier ministre- adjoint du Canada de 1843 à 1846. Il sera emprisonné du 4 novembre 1839 au 16 mai 1840.
- Augustin-Norbert Morin qui au cours de sa vie parlementaire aura été député des circonscriptions de Bellechasse, Nicolet, Saguenay, Terrebonne, et de Tadoussac-Chicoutimi sera aussi emprisonné pour haute trahison le 28 octobre 1839. Fondateur du journal La Minerve avec son ami Ludger Duvernay, Morin sera le rédacteur des 92 résolutions déposées et votées majoritairement au Parlement du Québec.
- Un autre député de Montréal et ancien président de la Société, Côme-Séraphin Chevrier, sera lui aussi emprisonné pour son appui au Parti des Patriotes.

En 1834 et dans les décennies qui suivront, la survie du peuple canadien-français a cristalisé le rassemblement des forces vives de nos élites. Les députés, les maires, les échevins, les avocats, les gros commerçants canadiens-français de Montréal appartiendront à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et travailleront ardemment à «Rendre le Peuple Meilleur» la devise qu'ils adopteront lors de sa fondation et qui deviendra le fer de lance de leur action politique, sociale, culturelle et financière.

Aussi, il ne faut pas se surprendre de voir plusieurs députés siéger à l'Assemblée législative tout en cumulant la fonction de président de la Société Saint-Jean-Baptiste.

En voici des exemples.

- En 1835, le deuxième président de la Société, Denis-Benjamin Viger cumulait la charge de Conseiller législatif et de président de la Société.
- Augustin-Norbert Morin, député de Bellechasse, sera président en 1846-1847.
- Joseph Bourret, membre et président du Conseil législatif et président de la Société sera administrateur de la Banque d'Épargne et il se préoccupera de secourir les canadiens-français nécessiteux.
- Le célèbre Georges-Étienne Cartier, représentera le comté de Verchères tout en étant le président de la Société en 1854 et 1855.
- Le député du comté des Deux-Montagnes, Gédéon Ouimet, deviendra le 20^e président en 1869 et 1870.
- Charles-Séraphin Rodier, un Conseiller législatif sera le 21^e président en 1871.
- Louis Beaulieu, le député d'Hochelaga deviendra le 30^e président en 1882. Il fut président de l'Assemblée législative et ministre, tout en dirigeant la Compagnie de chemin de fer de la colonisation des Laurentides. Il fondera la Ville d'Outremont en 1875.
- Le Conseiller législatif et député de l'Assomption, Louis Archambault, dirigera au même moment la Société en 1876.

Enfin, Laurent-Olivier David, présidera la Société de 1887 à 1893, tout en représentant le comté de Montréal-Est.

Rendre le peuple meilleur

Comme nous le verrons, cette grande promiscuité de la Société Saint-Jean-Baptiste avec le gouvernement du Québec favorisera une convergence dans les efforts apportés à certaines orientations politiques, principalement dans le domaine de l'éducation.

En effet, la devise «Rendre le peuple meilleur» avait comme objectif de favoriser l'instruction de ceux qui forment ce peuple. Aussi, un grand nombre d'anciens présidents, députés, ministres et anciens premiers ministres mettront l'épaule à la roue pour favoriser l'épanouissement de la société canadienne-française par le volet de l'éducation.

Jean-Baptiste Meilleur, député de l'Assomption de 1834 à 1838, 10^e président de la Société, deviendra le premier Surintendant de l'Éducation du Bas-Canada.

BANQ-QUÉBEC
Photo J.E. Livernois

Le premier ministre du Québec, **Pierre-Joseph-Olivier Chauveau**, aura été Surintendant du Bureau de l'Éducation de 1855 à 1867. Il établira trois écoles normales au Québec: l'École Jacques Cartier et McGill à Montréal et l'École normale de Laval à Québec. Il créera le Journal et le Conseil de l'Instruction publique. Tout en dirigeant la Province de Québec en 1867, il assumera la tâche de ministre de l'Instruction publique.

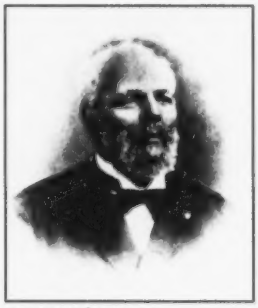

BANQ-QUÉBEC
Photo J.E. Livernois

Pour donner suite à l'importance de l'éducation, le premier ministre du Québec (1869-1870) et président de la Société, **Gédéon Ouimet**, ajoutera à sa fonction de chef d'État celle de ministre de l'Instruction publique.

Durant ces décennies, tous les administrateurs de la Société rêvaient d'un grand projet éducatif et culturel à Montréal. C'est à Laurent-Olivier David, président de 1887 à 1893 et ministre au Parlement de Québec, que reviendra la tâche de la conception et de la réalisation de l'édifice du Monument national.

Le premier obstacle au projet fut le financement. David frappe alors à la porte du premier ministre Honoré Mercier auquel il demande la mise en place d'une loterie annuelle. Malgré l'opposition du clergé, un arrêté en Conseil du 30 juin 1890 établira la Loterie de la Province de Québec qui changera de nom pour la Loterie du Peuple. Le gouvernement pose ses conditions: la Société doit offrir à la population les services d'une bibliothèque publique et de plus, elle doit donner des cours gratuits d'instruction pratique au Monument national.

Dans un premier temps, la Société établira des cours de commerce, d'architecture, de mines et de métallurgie, d'histoire universelle, de peinture et d'hygiène. Quelques années plus tard, suivra l'établissement d'une École de Commerce, d'une École technique et d'une École ménagère. Toutes ces initiatives aboutiront à la création de l'École des Hautes Études Commerciales, de l'École des Beaux-Arts et de l'École polytechnique. La concertation et la persévérance dans la réalisation de ces projets éducatifs serviront à l'avancement de la société canadienne-française.

Actifs dans le milieu de la finance

Toujours au XIXe siècle, d'autres anciens présidents de la Société s'illustreront dans le domaine de la finance et dans le domaine social. Ils favoriseront la création de banques, soutiendront l'aide aux ouvriers, et préconiseront, entre autres, la mutualité qui engendrera des années plus tard, le Service d'entraide, la Société nationale de fiducie et l'Économie-mutuelle d'assurance.

D'emblée, il faut citer Joseph Masson, le 4e président de la Société, nommé au Conseil législatif de 1834 à 1838. Il siègera au conseil d'administration de la Banque de Montréal et fondera plusieurs entreprises commerciales. Il sera identifié comme le premier millionnaire canadien-français. Quant à Côme-Séraphin Chevrier, député de Montréal 1834, il a été président de la Banque du Peuple.

Le propriétaire foncier Pierre Beaubien, député de Cité de Montréal et député de Chambly sera le 12e président et le cofondateur de la Banque du Peuple. Il lèguera une partie du Cimetière Côte-Des-Neiges dans lequel sera érigé le Monument des Patriotes. Un autre cofondateur de la Banque du Peuple et président de la Société en 1858 sera le député de Kent et de Chambly, Frédéric-Auguste Quesnel,

Antoine-Olivier Berthelet, député de Montréal-Est (1832-1834) et riche propriétaire immobilier, sera l'instigateur de plusieurs bonnes oeuvres de bienfaisance à Montréal.

Charles-Séraphin Rodier, conseiller législatif (1867 à 1876) sera directeur de la Banque Jacques- Cartier. Il investira dans plusieurs entreprises lucratives dans lesquelles il fera fortune. Il sera un grand bienfaiteur des institutions de charité et des institutions religieuses.

Louis Archambault, le 25e président en 1876, sera député du comté de l'Assomption de 1858 à 1867 pour ensuite devenir Conseiller législatif de 1867 à 1888. Il a toujours défendu et préconisé le concept de la mutualité. Ouvrier d'élite et entrepreneur de métier, il deviendra le président fondateur de la Société canadienne des Menuisiers et des Charpentiers qui se transformera ensuite en Société des Artisans canadiens-français.

On ne peut passer sous silence, l'influence marquée de Joseph-Xavier Perreault qui a milité durant 40 ans à la Société et qui accèdera à la présidence en 1905. Cet ancien député de Richelieu (1863 à 1867) mettra sur pied la Chambre de Commerce du District de Montréal dont il deviendra le premier président. La Chambre de Commerce sera très majoritairement formée des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste. Cette initiative se voulait une réponse au Board of Trade de Montréal où les canadiens-français étaient absents.

Pour contrer l'exode des canadiens-français vers les États-Unis, des anciens présidents comme Antoine-Aimé Dorion, député de Montréal et d'Hochelaga, Thomas-Jean-Jacques Loranger député de Laprairie et Louis

Beaubien, président de l'Assemblée législative, apporteront leur soutien à la cause de la colonisation des Laurentides (et du Manitoba) travaillant en collaboration avec le curé Antoine Labelle alors commissaire à la colonisation. Ils s'impliqueront particulièrement dans la construction du Chemin de fer du Nord.

La journée du 24 juin

Pour la Société Saint-Jean-Baptiste, la journée du 24 juin demeure l'événement central et rassembleur des canadiens-français d'hier et des Québécois d'aujourd'hui. De tout temps, on a célébré la fête de la fierté, de l'appartenance et de l'identité.

Ainsi, le 24 juin 1874, quelque 18,000 franco-américains s'étaient déplacés à Montréal, cette ville étant pour eux le foyer des canadiens-français. Cette tradition se perpétuera pendant plusieurs décennies.

Pour les francophones d'Amérique, le Monument national deviendra le siège social, la maison mère des 500 sociétés Saint-Jean-Baptiste regroupant plus de 50,000 adhérents de la Louisiane, de l'Acadie, de Saint-Boniface, de la Nouvelle-Angleterre,de l'Ontario et de tout le Québec.

Le premier ministre Honoré Mercier assistera, comme bien d'autres d'ailleurs, aux rassemblements de la Société à Montréal. Mercier accepta aussi l'invitation du congrès de la Société dans la ville de Québec en 1889 où, dans un célèbre discours, il dira: «Que notre cri de ralliement soit à l'avenir ces mots qui feront notre force. Cessons nos luttes fratricides, unissons-nous.»

Pour Honoré Mercier, le Québec était la patrie de tous les francophones d'Amérique. Ainsi, pour représenter le gouvernement aux assises de la Société qui se tenaient à Nashua au New- Hamshire, il délégua le député Laurent-Olivier David, lequel cumulait la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Pouvait-il en être autrement? La Société embrassait toutes les causes de l'époque: la Rébellion, la Confédération, l'affaire Riel, l'exode des canadiens-français, la survivance française au Québec et en Amérique et le reste. D'où cette relation particulière de la Société avec les dirigeants politiques de l'Assemblée législative du Québec.

C'est en 1975 que j'ai découvert avec fierté l'histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste à travers les pages de l'historien Robert Rumilly. J'ai pu réaliser la valeur des hommes qui l'ont constituée et l'oeuvre importante qu'ils ont accomplie. Aussi, c'est avec un sentiment d'humilité que j'ai accepté la présidence de la Société en 1977. L'expérience que j'y ai acquise sera pour moi des plus bénéfiques au cours de mes années passées à l'Assemblée nationale.

Heureux 175e anniversaire et longue vie à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal!

Jean-Paul Champagne, 72e président de la Société Saint Jean-Baptiste de Montréal
Député de Mille-Îles (1981-1985)

Références:

L'histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, des Patriotes au Fleurdelisé, 1834-1948, Éditions de l'Aurore, par Robert Rumilly.

Dictionnaire des Parlementaires du Québec, 1792 à nos jours, réalisé par la Bibliothèque nationale du Québec, édition. Les Presse de l'Université Laval

Dictionnaire biographique du Canada en ligne

Gilles Carle, producteur d'imaginaire, diffuseur du pays profond

René Blouin

En 1969, je suis étudiant au conservatoire d'art dramatique de Québec. Au cours de l'été, je fais partie d'une troupe de théâtre qui effectue une tournée des parcs de la ville de Québec. Nous y présentons une pièce à l'intention des enfants qui fréquentent ces parcs. Une roulotte et quelques éléments de décor suffisent à créer un univers théâtral convenable.

Raymond, Marie et les autres...

Ce spectacle fut écrit et mis en scène par Raymond Bouchard. Je partageais la scène avec, notamment, Marie Tifo. Elle, qui était déjà éveillée à la dynamique du monde artistique montréalais, arrive un matin, alors que nous nous apprêtions à revêtir nos costumes de scène; elle raconte : *hier, je suis allée à Montréal passer une audition. Gilles Carle est en train de sélectionner les comédiens qui joueront dans son prochain film «Les mâles»*. Raymond Bouchard, qui assiste à la rencontre impromptue, lui demande : *Marie, crois-tu qu'un rôle pourrait me convenir ?* Marie répond : *je ne crois pas, il a déjà choisi Donald Pilon pour jouer un bûcheron et il est à la recherche d'un type qui aurait l'allure d'un grand intellectuel pour donner la réplique à Pilon*. J'interviens : *J'ai envie d'essayer de le rencontrer. C'est vrai*, disent-ils,*vas-y René, t'as des chances.*

Ne te coupe pas la barbe

J'ai donné suite à cette conversation en sollicitant une rencontre avec Gilles Carle qui m'a reçu avec gentillesse, cherchant bien plus à connaître mes opinions sur divers sujets qu'à me soumettre à une audition. À la fin de la rencontre, j'ai eu droit à la remarque convenue, qui ne laisse habituellement pas grand espoir : *merci, je vais te rappeler*. Il ajoute toutefois une consigne qui, je l'ai vite réalisé, indiquait qu'il avait apprécié nos échanges. *Ne te coupe pas la barbe*, précise-t-il.

Un réalisateur ne décide généralement pas du choix de ses comédiens sur un coup de tête. Aussi, ce premier contact fut-il suivi d'une série de rencontres au cours desquelles j'échangeais les répliques avec Donald Pilon, j'étais soumis à des tests de caméra et je participais à la sélection d'autres comédiens auxquels je donnais la réplique. Au terme de ce processus, qui me sembla bien long, je fus invité à apposer ma signature au bas d'un contrat. Quelques semaines plus tard, la période de trente jours de tournage débutait. Elle allait se dérouler dans le nord de la belle région de Lanaudière, plus précisément à Sainte-Émilie-de-l'Énergie.

Gilles Carle le raconteur

Au cours des répétitions qui précédèrent l'étape du tournage, j'ai eu la chance de mieux connaître Gilles Carle. Non seulement pouvais-je déjà apprécier ses aptitudes remarquables à diriger des comédiens, mais encore Donald et moi avions la chance d'aller casser la croûte en sa compagnie. Alors apparaissait Gilles Carle le raconteur, celui dont l'imaginaire ne cesse de s'exprimer, d'étonner, celui qui fait rire, celui qui fait réfléchir, bref celui dont la personnalité unique a donné naissance au cinéma de fiction proprement québécois.

Nos rencontres

Notre relation ne s'arrêtera pas avec *Les Mâles*, ni avec *Un hiver brûlant*, un téléfilm relatant les premiers temps de la Nouvelle-France que Gilles réalisa ensuite et dans lequel je tenais le rôle d'un jeune missionnaire. Tout au long de ma vie, j'ai continué à rencontrer ponctuellement ce grand réalisateur. Nous nous voyions tous les trois ou quatre ans pour partager des repas au cours desquels son imaginaire débordant s'exprimait librement. Je ne me rappelle pas une rencontre où il ne me faisait pas partager le prochain scénario qu'il mijotait. Parfois, je me demandais s'il n'était pas en train de l'imaginer au moment même où il me le racontait et de tester les réactions de son interlocuteur, un peu à la manière d'un artiste qui effectue une tournée de rodage

Photo : Bruno Massenet

Donald Pilon et René Blouin en plein tournage du film *Les Mâles* en 1970.

avant de lancer son spectacle pour de bon. Il arrivait que ces rencontres se terminent à son appartement du Carré Saint-Louis, où il me faisait pendre connaissance des textes qu'il était en train d'écrire. La table de la cuisine était souvent couverte de manuscrits, autant de projets d'émissions de télévision et d'ébauches de scénarios.

Chloé

Je me rappelle cette fin d'après-midi, qui avait suivi un de nos dîners. Il se saisit d'une cassette qui était déposée sur la table de la cuisine et m'invita à le suivre dans la pièce dont la fenêtre donnait sur le Carré Saint-Louis. La maladie avait déjà rendu sa démarche hésitante. Il déposa la cassette dans le lecteur et me dit : *écoute cela, c'est un démo que Chloé a enregistré*. C'est ainsi que j'ai eu la chance d'être parmi les premiers à entendre un enregistrement de Chloé Sainte-Marie. *Qu'est-ce que tu en penses?* me dit-il. Je lui fis part de mon appréciation. Je compris qu'il y croyait beaucoup. Il avait évidemment bien raison de vouloir que Chloé entreprenne une carrière d'interprète. La suite confirmera la justesse de son coup de coeur.

L'ultime scénario

Je me rappelle aussi cette dernière rencontre au cours de laquelle il m'a raconté en détail l'histoire qu'il avait imaginée. C'est en fait l'ultime scénario qu'il a conçu, mais qu'il ne put porter à l'écran, tant la maladie le minait de plus en plus. C'était l'histoire d'une fille-pianiste et de son vieux père malade; un peu à l'image du triste destin qui l'emportait inexorablement.

J'ai eu ensuite l'occasion de le croiser à nouveau dans quelques événements mondains qui avaient pour but de lui rendre hommage. J'étais dévasté de constater qu'il ne me reconnaissait plus. Cet homme d'images et de création, ce communicateur hors pair, était désormais enfermé dans un univers d'isolement.

Dès lors, plus jamais il ne pourra imaginer et immortaliser les personnages qui constituaient l'essence même de ses scénarios. C'est en effet à partir de ces êtres, qu'il créait de toutes pièces, qu'il illustrait de main de maître l'univers québécois, le pays profond qu'il présentait avec vérité. C'est sans doute la raison pour laquelle le public québécois se reconnut autant dans nombre de ses films.

Le grand testament

Gilles Carle n'est plus, mais ses œuvres demeurent. Elles constituent un grand testament qui lègue aux Québécois une image d'eux-mêmes à la fois réaliste et saisissante. Un trésor collectif qu'il convient de conserver précieusement et auquel chaque Québécois a aisément accès, grâce à la magie de la télé à la carte. Vous pouvez même partager ses confidences, un peu à la manière de celles qu'il me livrait au cours des rencontres que lui et moi avons partagées. Si le cœur vous en dit, jetez un coup d'œil à ce qu'il qualifiait lui-même d'*autobiofilmographie*. Le film *Moi j'me fais mon cinéma*, réalisé en 1999, vous rapprochera de Gilles Carle en partageant avec lui des moments parfois touchants, souvent comiques et toujours pleins d'intérêt. Vous verrez, avec Gilles, on ne s'ennuie jamais.

René Blouin
Député de Rousseau (1981-1985)

Trois anglicismes bien ancrés à l'Hôtel du Parlement

André Gaulin

J'ai été assez surpris de trouver dans un récent communiqué d'un parti de l'Assemblée nationale qu'on pouvait faire «l'appel d'un projet de loi» ! Voilà un bel anglicisme que de nombreux parlementaires n'arrivent pas à corriger. Dans le même communiqué, on souhaitait même qu'on « appelle en commission » ce projet de loi ! Député de Taschereau de 1994 à 1998, j'ai souvent relancé les députés de l'Assemblée nationale (pourquoi dire aussi la Chambre, autre calque de l'anglais) pour qu'ils évitent tout particulièrement trois anglicismes ancrés dans les formules usuelles :

1) appeler une loi, appeler un projet de loi, appeler le vote (to call the vote) plutôt que déposer, présenter, prendre en considération un projet, une loi ou demander le vote. Par contre, quand la cloche sonne, elle appelle les députés qui, eux, contrairement aux lois ou projets ont deux oreilles et deux jambes !

2) il en est ainsi de l'anglicisme des présidents de l'Assemblée et des diverses Commissions qui «reconnaissent» tel député, voulant signifier par là qu'on lui donne la parole, qu'on l'autorise à parler. Il faudrait plutôt dire au député ou à la députée que l'on connaît forcément : «Vous avez la parole» ou «À vous la parole» ou tout simplement « Madame la députée de ...ou monsieur le député de... (nom du comté)». Ce serait si simple de corriger cela !

3) enfin, quel ne fut pas mon étonnement quand j'ai entendu récemment le leader d'un parti défier telle députée, qui avait fait telle déclaration, d'oser «dire cela à partir de son siège» ! Pourtant un député ne peut qu'occuper son siège au risque de se faire exclure de l'Assemblée ! Voilà un autre calque de l'anglais, du beau charabia pour dire «Mettre son siège en jeu».

Dans l'esprit de Camille Laurin, père de la Charte de la langue française, chaque citoyen québécois est le premier défenseur de la loi 101. Non seulement ne suis-je pas agacé quand on me reprend, mais je suis personnellement redevable à toute personne qui me fait remarquer une formule fautive que j'utilise à l'occasion.

Il faudrait que les élus soient au premier rang de ceux et celles qui ouvrent la marche d'un français de qualité.

André Gaulin
Député de Taschereau (1994-1998)

Source : Bulletin de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française
L'Expression Juste, 59e Bulletin, Mars 2010

L'imaginaire annonciateur : deux sources de la Révolution tranquille

André Gaulin

En guise d'introduction.

Chaque époque pense que le monde commence avec elle. Cela est davantage vrai de celle qui débute en 1960 et qu'on a francisé à partir de l'expression « Quiet revolution » venant d'un journal de Toronto. Ce que l'on a trop facilement attribué au seul Duplessis commence en 1840, sous l'Union. À partir de là, « la grande noirceur », plus que séculaire, est faite d'un horizon politique bouché et par la mise en place d'une Constitution assimilatrice inspirée du Rapport Durham. Par ailleurs, après l'échec cuisant des Patriotes, sous l'instigation de l'évêque Bourget qui fait venir un grand nombre de communautés religieuses de la France ultramontaine, le clergé va prendre le haut du pavé et imposer sa donne sociale. S'il est, comme on l'a tant dit, gardien de la langue par la religion catholique, il domine et contrôle l'enseignement supérieur pour les élites, s'oppose à la création d'un ministère de l'éducation, combat l'Institut canadien et les Rouges, s'oppose à l'esprit critique qui est en fait ce que nous avons de plus français. La formation de ce clergé conservateur s'inspire largement du Syllabus, sous le long règne d'un pape (Pie IX), ennemi de toute modernité. Pendant cent ans et plus, le Québec va vivre sous régime à dominante religieuse. Certains observateurs l'appelleront même « the parish priest province ». Ce Québec cléricalo-conservateur ne va commencer à s'effriter vraiment qu'avec la deuxième grande guerre. Certes, cet univers n'est pas manichéen, il y aurait des nuances à faire mais tel n'est pas mon sujet.

Beaucoup de nos artistes et écrivains échappent à ce climat écrasant et morbide en allant vivre en Europe, surtout entre les deux grandes guerres mondiales. Mais le dégel majeur de cette société figée, arrêtée pour ainsi dire, commence avec des choses comme l'électrification du Québec, l'instruction publique obligatoire et l'abolition des frais de scolarité au primaire (1943), ce qui donnera beaucoup de lecteurs pour nos écrivains, le vote des femmes (1944). La décennie de la Crise a vu paraître les deux derniers grands romans de la terre avec Savard (*Menaud Maître Draveur*) et Ringuet (*Trente arpents*). Les femmes de cette décennie trente, poètes surtout, font leur entrée littéraire telles Medjé Vézina, Jovette Bernier, Blanche Lamontagne, Simone Routier, Reine Malouin, Cécile Chabot... Quatre grands noms marquent ensuite la poésie québécoise moderne, deux femmes et deux hommes : Anne Hébert et Rina Lasnier, Hector de Saint-Denys Garneau et Alain Grandbois. Avec Gabrielle Roy et Roger Lemelin, le Québec pourtant fortement urbanisé depuis le tournant de 1900, peut lire enfin ses premiers romans de la ville. Une lignée de romanciers de qualité dont André Langevin, Eugène Cloutier, André Giroux, Robert Élie, Robert Charbonneau... font le procès d'une société figée, voire sclérosée, hypocrite, conformiste et se méritent les premiers prix littéraires. D'autres grands noms marquent la musique et la peinture, ne mentionnons que Borduas et Papineau-Couture. La poésie s'institutionnalise autour de l'Hexagone et de Miron (1953). Le Québec moderne est né et n'attend plus que la brisure de l'embâcle !

Afin de bien marquer ces deux, voire trois décennies, précédant la Révolution tranquille, j'ai retenu deux noms d'essayistes qui manifestent par leur œuvre la mutation sociale de ces deux périodes. Dans cette mouvance historique et sociale, bien sûr, il faut compter le frère Untel dont les Insolences de 1960, parues il y a cinquante ans, firent la joie de tous ceux qui trouvaient en lui quelqu'un qui les représentait tellement en disant haut et fort, avec un humour féroce, ce qu'ils n'osaient exprimer. On aurait pu aussi montrer le rapport idéologique de Desbiens avec un Jean Le Moyne (*Convergences*, 1961) ou Gilles Leclerc (*Journal d'un inquisiteur*, 1960), mais le livre de Desbiens l'emporte par son tirage étonnant, plus de 130 000 exemplaires, du jamais vu, un essai lu dans beaucoup de couches

sociales et décrié par maints curés. Et pour mieux illustrer le lien d'une pré-révolution avec le dégel social d'après 1960, j'ai choisi Pierre Baillargeon parmi beaucoup d'auteurs possibles, un essayiste qui apparaît comme un précurseur de Desbiens et démontre assez que les décennies trente, quarante et cinquante bouillonnaient déjà et annonçaient l'accélération de l'Histoire québécoise, dite de la Révolution «tranquille».

Pierre Baillargeon

Pierre Baillargeon, esprit libre.

Qui se souvenait des *Médisances de Claude Perrin* de 1945 quand parurent *les Insolences du frère Untel* en 1960? Qu'évoque d'ailleurs le nom de Claude Perrin, un personnage clé de l'œuvre de l'auteur montréalais Pierre Baillargeon, sa mauvaise conscience, ou sa conscience tout court car, pour Baillargeon, la conscience n'est jamais bonne! Ce Claude Perrin, c'est le personnage central des *Médisances*, celui de *Commerce* (1947) et, du même esprit mais sous le nom de Philippe Boureil, celui de *la Neige et le Feu* (1948). On fait d'ailleurs connaissance de Claude Perrin dès 1940 dans cet original essai, *Hasard et Moi*, où l'on trouve déjà toute l'œuvre de Baillargeon en condensé, une œuvre de procès de la société québécoise que faisaient aussi tant de romanciers d'alors.

Claude Perrin, c'est l'écrivain, celui qui veut vivre de la vie de l'esprit, celui que le milieu étouffe sous son conformisme et son conservatisme. Pierre Baillargeon aurait pu dire aussi : Claude Perrin, c'est moi! Un personnage dans une *province* mortuaire, qui va mourir à Saint-Larron (*les Médisances*), qui ressuscite par subterfuge dans *Commerce* où la liberté de conversation d'une librairie de sous-sol montréalais conduit à la faillite. Ce Claude Perrin, mort et ressuscité, réapparaît au grand dam des critiques cléricaux de l'époque sous le nom de Philippe Boureil (1948), aux initiales de Pierre Baillargeon, «pb comme dans plomb ou écriture» écrira l'essayiste.

«Mauvaise conscience» de son temps, Baillargeon ne se gêne pas pour critiquer sa société. D'ailleurs, il ne pense pas calomnier, il médit! Et médite pour faire de ses phrases des boulets lancés contre la sclérose sociale d'une *province* dominée par une élite figée et ennemie de toute critique, craignant les idées comme un mal menaçant. Son roman de 1945, dont on dira qu'il n'en est pas un pour pouvoir éreinter l'auteur, décrie l'école, le psittacisme, la cassure de la volonté ainsi que la médiocrité des élites qui en sortent. Son *Commerce* de 1947, plein d'esprit, n'est reçu que comme le produit d'un homme frustré, qu'on traite de raté. Il faut voir comment on reçoit en 1948 le Baillargeon de *la Neige et le Feu*, que l'auteur a voulu davantage roman qu'essai : le père Romain Légaré lui reproche sa médiocrité d'écriture (et pourtant de quel esprit drôle il fait preuve), le père Paul Gay lui reconnaît une psychologie de roman-feuilleton pendant que l'abbé Émile Bégin y voit le livre d'un homme sans humilité, qui n'a pas «le courage de sortir de soi-même». On se croirait d'une part à la confesse et par ailleurs Baillargeon écrit fort bien, à preuve son roman inédit *Autour d'un gros bonhomme* qui se serait mérité le premier prix du Cercle du livre de France en 1949 n'eût été que les jurés...craignaient la réflexion des Français sur le fait que l'œuvre tenait à la fois du roman et de l'essai!

La critique, fortement influencée ou contrôlée par le clergé qui assurait la plus grande part de la formation supérieure, dans un système privé, avait espéré que l'auteur de *la Neige et le Feu* aurait tiré profit des «conseils» donnés à l'écrivain en 1945 et 1946. Qu'on l'aurait cassé, quoi, comme on le faisait dans les écoles décrites notamment dans les *Médisances*. Même les critiques laïcs étaient agacés, voire froissés, se sentant un peu remis en question par les propos de Baillargeon comme le reconnaîtra Jérôme Séverin du *Clairon*, car Baillargeon eut aussi quelques défenseurs dont le romancier belge Franz Hellens qui vit *la Neige et le Feu* comme l'œuvre de quelqu'un qui ne craint pas de penser et qui serait en France aux premières loges! Mais pour les lecteurs pusillanimes du Québec, qui se résumaient souvent aux seuls critiques, le Baillargeon de

ce livre, loin de s'amender en remettait, l'année même où il s'en allait vivre en France jusqu'en 1959, son épouse et romancière Jacqueline Mabit partie avec lui ne revenant jamais. Le (Perrin/Baillargeon), alias Philippe Boureil de *la Neige et le Feu*, quittait aussi Montréal pour aller découvrir en France le plaisir de la conversation, la liberté de penser. Il se permettait de critiquer encore la société «canadienne-française», avec trait d'union comme dans «clair-obscur» ou «doux-amer», où les écrivains en coterie ont des diminutifs comme Fréchette, Choquette. L'humour habite alors Baillargeon qui sous le couvert de ses personnages remet quelques coups reçus. Mais son Boureil doit, hélas, revenir au Canada où il va s'étioler à nouveau, obligé de devenir journaliste d'un organe duplessiste pour survivre. On comprend mieux alors le titre du roman : quittant la France, le feu, le vin, l'esprit, la liberté de parler, il retrouve la désolation, l'ennui, la neige, le vertige, le Canada. Baillargeon écrira ailleurs que l'Amérique ne nous a pas réussi.

Le Claude Perrin de Baillargeon, c'est la revendication de penser sous la grande noirceur plus que séculaire. Ce Perrin se réclame de l'esprit critique, constructif, singulier. Quinze ans avant le frère Untel, Baillargeon juge la formation donnée ici comme uniforme, les gens pensant les mêmes choses, unanimement in-signifiants, tous pareils «comme les rues de Montréal». Ce Perrin est frère de beaucoup de personnages de la période des romanciers de 1940 à 1960. Les uns sont issus de l'école culturelle à courant spiritualiste de la *Relève* comme Robert Élie, André Giroux, Jean Simard alors que d'autres comme Pierre Baillargeon, André Langevin, Berthelot Brunet réclament un espace culturel de laïcité inspiré par l'autre revue, *Amérique française*, que créait Pierre Baillargeon avec Roger Rolland en 1940. Mais qui se souvient de tous ces personnages de l'imaginaire de ces deux décennies, qui se souvient même de leurs auteurs? De Baillargeon, de ceux-là nommés, quels ouvrages sont encore disponibles de notre bibliothèque québécoise, pour l'enseignement littéraire? Quelle continuité culturelle est la nôtre, comment traitons-nous nos auteurs dans l'institution scolaire et dans nos valeurs culturelles nationales? Quand en cite-t-on à l'Assemblée nationale? Le constat donne raison à Baillargeon qui disait que notre type de société, coloniale, recommence toujours sur de nouveaux frais, de Crémazie écrivant à Casgrain, de Baillargeon à Desbiens, de Desbiens à qui, si notre littérature n'est pas davantage lue?

2- Frère Untel, «prolétaire de la sainte Église».

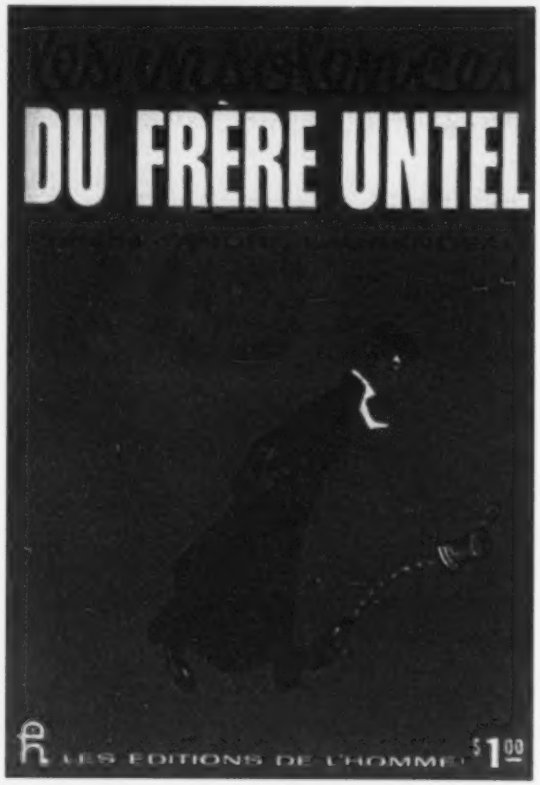

Et appartenant au «cheap labor» de la sainte Institution. C'est ainsi que se définit le frère Pierre-Jérôme, alias frère Untel, dont l'anonymat était la preuve que la liberté de parole n'avait guère évolué de 1945 à 1960. Si Pierre Baillargeon avait eu une soutane, il aurait fait plus de boucan. Mais pauvre petit laïc, on l'avait neutralisé comme on avait fait perdre leur emploi aux auteurs de *Marie-Calumet* (1905) ou des *Demi-Civilisés* (1934)! Cependant, pour Desbiens, le petit frère bien utile pour les tâches de sacristie, quoique traditionnellement méprisé par le clergé, c'était déjà plus compliqué. Son essai eut l'effet à la fois d'une petite déflagration, scandale dans la *province*

ensoutanée, et d'un ballon d'oxygène : en y mettant la manière, l'Église d'ici venait de gagner du temps. Et d'éviter un anticléricalisme virulent inutile. Ce que comprit fort bien le cardinal Léger, en demandant de ne plus porter la soutane dans l'espace public, aidé en cela par le côté respirable de Rome sous Jean XX111. Il n'en reste pas moins que le reflux des *Insolences* se répercuta fort dans le clergé qui voyait mal qu'un petit frère de rien du tout leur fasse la leçon. Mais le bon peuple n'y voyait goutte, sauf une «corneille» ayant une soutane et disant franchement à d'autres gens de robes, même rouges ou à ceinturons, des vérités qu'on avait tues pendant cent vingt ans, par peur ou sous la menace. Un sale oiseau salissait son nid comme disait Untel en se percevant par l'œil social. Ne pouvant pas vraiment le punir, on s'en prendrait à son supérieur, par effet communautaire, un certain frère Louis-Grégoire, expédié et réprimandé à Rome, alias Martin Blais qui s'en remit et fit carrière de philosophe.

Pour savoir ce que disait Desbiens, il faut vraiment retourner au texte de son essai fait à la hache, comme il disait, car son écriture drue et correcte, moins comprimée que celle d'un Baillargeon, avait un côté bonne santé d'un religieux qui disait pisser au grand air avec un sentiment d'éternité, disant aussi que s'il n'avait pas le foie malade, il serait plus amusant qu'une loutre! Ce que l'on retenait de lui, lors de son décès à l'été 2007, était une édulcoration de la force de ses propos écrits un demi-siècle plus tôt : on rabâchait le fait que les jeunes ne savaient pas écrire alors le «Ô Canada» et qu'ils ne savaient pas non plus leur français (surtout que ceux qui leur reprochent cela pensent surtout que sans l'anglais, ils n'ont pas d'avenir!). On retenait donc surtout l'aspect punitif de la langue : ne pas faire de fautes d'orthographe.

Soit! Mais Desbiens disait beaucoup plus que cela. Tout comme Pierre Baillargeon, il liait liberté de pensée et d'expression à la dignité humaine. Il était même très concret, il réclamait une loi pour protéger la langue française au Québec, «un bien commun» au même titre que «les orignaux, les perdrix et les truites» qu'on veut aussi protéger. Le petit frère de l'enseignement classique et public d'Alma, public par le courage des corneilles et des sœurs dans notre histoire, souvent contre le clergé opposé à l'instruction supérieure du petit peuple, affirmait haut et fort qu'un bon professeur de français commence à avoir tort dès que la vie sociale à raisons anglaises (hier) ou anglicisantes (aujourd'hui) rattrape ses étudiants à la sortie des cours. Desbiens sabrait dans cent ans de discours sur la langue et le bon parler en affirmant : «Les congrès, les concours de bon langage, les campagnes, sont pratiquement inefficaces. Seul l'État, gardien du bien commun, peut agir efficacement au niveau de la civilisation. C'est à la civilisation de supporter la culture».

Jean-Paul Desbiens

Comme Baillargeon, Jean-Paul Desbiens - alias frère Untel - déplorait l'insignifiance (il disait «l'impasse») de la pensée canadienne-française. Sans pouvoir le dire trop clairement, ensoutané qu'il était tout en étant religieux laïc, il liait cela à l'influence castratrice du clergé. Voyez cette phrase du chapitre 4 de l'essai de 1960 intitulé «Crise de la religion» : «On commence en parlant du joual, et on s'aperçoit qu'on est à décrire l'atmosphère religieuse au Canada français». Un peu sur des charbons rougis, et n'étant pas saint Laurent, Desbiens ne pouvait guère aller plus loin au risque de s'attirer la foudre ecclésiastique pour «non imprimatur» sur la doctrine! Il transite alors par l'humour féroce et se contente de proposer d'élever une basilique à Notre-Dame-de-la-Trouille, une patronne qui nous conviendrait, dénonçant un christianisme crispé, de contre-réforme et influencé de plus par la tradition anglicane. Bien sûr, une partie de ce discours est marqué par l'époque mais il n'en reste pas moins que Desbiens s'inscrit dans la quête de *la Relève* et postule une recherche de spiritualité, une fois tombées les prothèses de la religion. Qui dira que les Québécois d'aujourd'hui n'ont vraiment rien à voir avec ces phrases du chapitre 3 des *Insolences* : «Impasse de la pensée canadienne-française» :

Ce que nous pratiquons ici, c'est la pureté par la stérilisation; l'orthodoxie par le silence; la sécurité par la répétition matérielle; on s'imagine qu'il n'y a qu'un seul moyen de marcher droit, ne jamais partir; un seul moyen de ne pas se tromper, ne rien chercher; un seul moyen de ne pas se perdre, dormir. Nous avons inventé un moyen radical de combattre les chenilles : abattre les arbres.

3- En guise de conclusion.

Nous pensons souvent que le Québec commence avec la mort de Pie X11 (1958), puis de Duplessis (1959). Un certain Québec dit de la Révolution tranquille, oui. Mais notre société, malgré la domination vorace de la religion pendant 120 ans, a connu ses courants idéologiques, ses tentatives de réformer des choses. À l'image d'un peuple partagé, «irrésolu» (André Langevin), comme essayistes culturels dont la portée des textes débouche finalement sur le politique, la réponse de Baillargeon et de Desbiens reste aussi ambiguë. Desbiens a été en partie fluctuant sur la question nationale et son esprit libertaire favorisait sa prise de distance sur le sujet. Son passage comme éditorialiste à *La Presse* a d'ailleurs infirmé une partie du crédit que l'auteur des *Insolences* s'était acquis. On imagine mal pourtant qu'un homme aussi déterminé n'ait pas fait son choix mais quel qu'il fût, son essai de 1960 imposait déjà ses conclusions : si une loi linguistique lui paraissait nécessaire, cette loi d'abord numérotée 22 en 1974 et 101 en 1977, trouée dans sa durée comme un gruyère, postule aujourd'hui de refaire des balises au risque de disparaître comme peuple ou nation. Nous en sommes rendus au «vivre ensemble» par peur des mots!.

Quant à Pierre Baillargeon, qu'il faut juger en fonction de son temps et de sa formation au collège Sainte-Marie – il décède à 51 ans en 1967 – il ne se disait pas indépendantiste, surtout qu'il se méfiait du «nationalisme catholique» de son époque mais son «journal inédit» nous livre quelques-unes de ses pensées qui éclairent sa position. Comme beaucoup d'intellectuels formés chez les curés, Baillargeon croyait la conquête irréversible, niait même la revanche des berceaux pour la revanche des cerveaux. Le jeu des mots l'emportait. Il était un peu de la croyance de la vocation spirituelle des Canadiens français dans un monde matérialiste anglo-saxon. Pourtant, il trouvait le Canada «pays de torpeur», en «noir et blanc» comme dans les dernières peintures de Borduas. À la fin de *la Neige et le Feu*, son Philippe Boureil revenu au Canada s'ennuie devant sa fenêtre où la neige tombe comme dans un éternel sablier. En mai 1964, Baillargeon voit le séparatisme comme la seule question qui se pose aux Canadiens français. L'indépendance finit même par lui apparaître comme un remède à une maladie de l'âme. Et quand Jean Lesage déclare en mai 1966 que «l'indépendance est la pire menace à notre survie», il ne décolère pas, voyant là «l'absurdité la plus effrontée, la plus cynique qui ait jamais été dite ici»!

Naître ou disparaître, telle est notre destinée qu'a si magnifiquement exprimée Jean Bouthillette dans le *Canadien français* et son double, un essai d'une grandeur d'écriture qui rejoint autrement celle de Pierre Vadeboncoeur, un autre grand essayiste en-allé nous conviant à ne pas tirer notre destin à la courte paille..

André Gaulin
Député de Taschereau (1994-1998)

Les relations Québec-Autochtones : de nation à nation, d'hier à aujourd'hui

Éric Cardinal

Québec n'aurait certainement pas fêté son 400e anniversaire si ce n'était de la volonté des Innus, longtemps appelés Montagnais, disposés, il y a 400 ans, à permettre aux Français nouvellement débarqués en Amérique du Nord d'ériger des installations permanentes sur des terres situées «là où la rivière se rétrécit» (Kebec). On ne parlerait pas non plus des 400 ans de Québec si les Iroquois n'avaient pas abandonné Stadaconé, le village sur lequel les Français bâtiront leurs premières habitations. Bref, Québec ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans l'apport crucial des Premières Nations dans la fondation de la ville, ainsi que dans l'histoire du Québec.

Présentement, on reconnaît une nation inuite et 10 Premières Nations au Québec (Abénaquis, Algonquins, Atikamekws, Cris, Hurons-Wendat, Innus, Malécites, Micmacs, Mohawks et Naskapis). Sous l'impulsion de René Lévesque, ces nations autochtones ont fait l'objet d'une reconnaissance officielle de l'Assemblée nationale en 1985, puis en 1989 pour les Malécites.

Ainsi, quand Jacques Cartier accoste dans la baie des Chaleurs, en 1534, il ne débarque pas sur des terres vierges et inhabitées. Il est accueilli par des Micmacs déjà habitués aux contacts ainsi qu'aux échanges avec des Européens. Depuis plusieurs années, ceux-ci croisent en effet des Vikings ainsi que des pêcheurs bretons, basques et normands dans l'estuaire du Saint-Laurent. Ils auraient également commercé avec eux. Cartier rencontre aussi des Iroquois, dont le village (Stadaconé) est situé sur les terres qui deviendront plus tard celles de la ville de Québec. Il est très impressionné par leur chef, Donnacona, qu'il amènera en France, ainsi que deux de ses fils. Cartier rencontre aussi des Innus, que l'on appelait alors les Papinachois, ce qui signifie «qui aiment rire beaucoup». Ceux qui seront plus tard baptisés Montagnais par Samuel de Champlain sont des chasseurs nomades qui s'installent le long du fleuve l'été, mais qui passent la majeure partie de leur vie dans les forêts d'un vaste territoire qu'ils appellent Nitassinan («notre terre»).

De Jacques Cartier à Samuel de Champlain

Entre les voyages de Cartier dans les années 1540 et ceux de Samuel deChamplain au tournant du XVIIe siècle, des pêcheurs et marchands français continueront de venir sur les côtes de l'Amérique et y développeront le commerce de la fourrure. C'est d'ailleurs lors d'une expédition visant la négociation d'un traité sur la fourrure que Champlain arrive pour la première fois en Amérique. Il y rencontre des Algonquins, des Innus et des Malécites. Rapidement, il conclut avec eux des alliances assorties d'une promesse d'assistance militaire. Il faut dire que les Premières Nations sont préoccupées en raison des guerres récentes avec les Iroquois, qui contrôlent notamment la circulation sur le fleuve Saint-Laurent à la hauteur d'Hochelaga (Montréal), et qui ont presque anéanti leurs ennemis jurés, les Hurons. Les Français représentent ainsi une source inespérée d'aide militaire. En échange d'une assistance militaire, Champlain obtient l'aide des Premières Nations dans son objectif de développer le commerce des fourrures et de construire des postes de traite.

La fondation de Québec est donc le fruit d'un traité entre Français et Premières Nations. Ce tout premier traité de paix et d'alliance entre Premières Nations et Européens est négocié et conclu en mai 1603, entre François Gravé du Pont, qui commande l'expédition de 1603, et le grand chef innu Anadabijou. Grâce à cette alliance avec les Innus, Champlain peut ainsi revenir et s'installer de façon permanente en Nouvelle-France.

Quand Champlain revient en Nouvelle-France en 1608, il accoste d'abord à Tadoussac où il rencontre à nouveau des Innus, à qui il confirme son aide militaire. Il se rend ensuite à Stadaconé, s'étonnant de n'y trouver aucun habitant. Selon toute vraisemblance, les Iroquois ont quitté cet emplacement pour aller s'installer plus au sud. Cela permet à Champlain d'ériger son camp sur ce site et d'y faire construire des bâtiments permanents. Ce sera la fondation de Québec, érigée grâce à l'accord et l'appui des Innus qui voient d'un bon oeil cette installation française, qui représente une protection accrue contre les attaques des Iroquois.

Il ne faut qu'un court moment avant que Champlain quitte Québec afin de poursuivre les Iroquois et assumer sa part de l'alliance. Quelques mois seulement après avoir «fondé» Québec, il quitte avec une armée constituée de neuf soldats français et de 300 soldats autoch-

tones (hurons, algonquins et innus) et remonte la rivière des Iroquois (Richelieu) jusqu'à un grand lac, auquel il donne son nom. C'est à cet endroit qu'il se trouve pour la première fois face à un groupe d'Iroquois. Cette bataille marquera le début des guerres entre Français et Iroquois, qui dureront plusieurs années, jusqu'à la conclusion de la Grande Paix de 1701, signée à Montréal.

Tant et aussi longtemps que ces alliances existeront, les Français pourront développer la colonie sans trop se faire de souci. Or, la situation change radicalement lorsque les Anglais commencent à négocier, eux aussi, des alliances militaires avec les nations autochtones. Au début, ces alliances se font avec les ennemis des peuples alliés aux Français. Toutefois, graduellement et parallèlement à la guerre que se livrent les deux métropoles sur le continent européen, les Anglais négocieront des ententes de neutralité avec des groupes autochtones jusque là alliés des Français. La mission ne sera toutefois pas facile. Malgré leur nombre nettement supérieur, les forces britanniques éprouvent beaucoup de difficultés face aux troupes françaises bien préparées et comptant sur de nombreux alliés autochtones.

En avril 1756, sous le commandement du marquis de Montcalm, de nouvelles troupes arrivent au Canada avec l'intention de contenir l'offensive imminente des Britanniques. Avec l'aide de 3 000 hommes accompagnés de 250 Autochtones, le marquis de Vaudreuil, commandant en chef et gouverneur général de la Nouvelle-France, prend d'assaut le fort anglais d'Oswego, sur le lac Ontario. Au même moment, des offensives de troupes composées de Français et d'Autochtones détruisent plusieurs établissements anglais en Nouvelle-Angleterre. Les victoires des troupes françaises se poursuivent jusqu'à l'été 1758, soit la prise du fort Carillon par Montcalm.

De nouvelles alliances

Ensuite, le vent tourne, et les troupes britanniques commencent à multiplier les victoires. Ce renversement de situation incite plusieurs nations autochtones à renier leurs alliances avec les Français et à conclure des ententes (essentiellement de paix et de neutralité) avec les Britanniques, dont le Traité d'Oswegatchie, signé le 25 août 1760, ainsi que le fameux Traité Murray, signé le 5 septembre 1760 par le général Murray des forces britanniques, qui permet aux Hurons de s'installer en banlieue de Québec.

Avec la perte de nombreux alliés autochtones, les Français se retrouveront beaucoup plus vulnérables.

Difficile de dire si l'histoire aurait été différente si les Français avaient conservé leurs alliances avec les Autochtones, mais chose certaine, la partie devenait plus facile pour les Anglais. En 1759, l'armée britannique entame sa marche en sol canadien, et les troupes du général James Wolfe se positionnent à Québec, forçant Montcalm à livrer bataille le 13 septembre de la même année. Cette bataille remportée par les troupes britanniques sonnera la fin de la Nouvelle-France. L'armée française, ayant retraité à Montréal, est forcée de capituler le 8 septembre 1760. La Nouvelle-France passe alors aux mains des Britanniques. Après la Conquête, les relations entre les Britanniques et les nations autochtones alliées des Français demeurent tendues.

Constatant la fragilité des relations avec les Premières Nations et craignant vraisemblablement de nouvelles insurrections, le roi George III entérine, en octobre 1763, la Proclamation royale, considérée par plusieurs comme la «Magna Carta» des Premières Nations du Canada, ou «la grande charte amérindienne». Ce texte devient le premier document constitutionnel, encore en vigueur aujourd'hui, reconnaissant les droits des Premières Nations, notamment sur leurs territoires ancestraux, désignés comme «terres indiennes».

Vont alors s'amorcer la négociation et la conclusion de nombreux traités dans plusieurs régions du Canada, à l'exception du Québec, parce que l'on a longtemps pensé, erronément, que le régime français avait éteint tous les droits des peuples autochtones. Puis, dès le milieu du XIX[e] siècle, le gouvernement colonial (puis fédéral) mettra en place une politique d'assimilation, dont la pierre angulaire sera la Loi sur les Indiens, encore en vigueur aujourd'hui.

Les Premières Nations sont dès lors traitées comme une somme d'individus plutôt qu'une entité à part entière. Leurs droits collectifs sont limités, comme le droit aux terres. Ces dernières deviennent des terres de la Couronne, que les Premières Nations n'ont pas le droit d'aliéner. À la dépossession de leur identité comme peuples s'ajoute ainsi la dépossession de leurs terres et la perte de leurs droits territoriaux.

Après la Première Guerre mondiale, un virage important dans les relations s'amorce, initié sur la scène internationale. C'est le début des revendications pour l'autodétermination des Premières Nations, qui veulent le droit de choisir librement leur statut politique. Certains auteurs parlent de ce moment comme d'un réveil amérindien observé partout en Amérique du Nord.

C'est dans ce contexte que le gouvernement libéral du Canada présente, en 1969, son projet de nouvelle politique indienne. Ce Livre blanc propose d'abolir la Loi sur les Indiens et d'éliminer toute particularité des Indiens au Canada. Le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau, qui affirme que les Premières Nations ne possèdent plus aucun droit particulier au Canada, souhaite faire des Indiens des citoyens canadiens comme les autres. La réaction des Premières Nations sera impressionnante et d'une telle importance qu'elle forcera le gouvernement à revenir complètement sur sa décision. Non seulement le gouvernement abandonnera-t-il son idée d'abolir le statut particulier des Premières Nations, mais il acceptera de remettre en place une politique de négociation de traités, la Politique de revendication territoriale globale. Celle-ci peut être qualifiée de première tentative de rapprochement.

La Baie-James et la Paix des Braves

Pendant que les yeux sont tournés vers l'ouest, il se passe au Québec quelque chose qui marquera aussi très profondément les droits des Autochtones, et les relations entre l'État et les Premières Nations. Il s'agit de la saga de la Baie-James, opposant le gouvernement du Québec aux peuples autochtones relativement à un projet hydroélectrique : le « projet du siècle » de Robert Bourassa.

Refusant de laisser faire les travaux sans leur consentement, les groupes autochtones décident de s'adresser aux tribunaux. Le juge Malouf de la Cour supérieure du Québec, dans un jugement rendu le 15 novembre 1973, conclut que la requête des Autochtones est fondée en droit et ordonne l'arrêt immédiat des travaux de construction des barrages de la Baie-James. Malgré le renversement de cette décision par la Cour d'appel, le premier ministre Bourassa décide d'entamer des négociations avec les Cris, les Inuits et les Naskapis. Ces négociations culmineront avec la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, considérée comme le premier traité moderne.

La Convention est une entente complexe qui crée un régime juridique particulier sur un vaste territoire du Québec (le Nunavik, le territoire de la Baie-James et les terres des Naskapis), définissant le régime territorial et encadrant les modes de vie des peuples cri, inuit et naskapi. Plusieurs dispositions de la Convention n'ont été que partiellement mises en oeuvre, d'autres aucunement. Conséquemment, les Cris ont ultérieurement repris la voie des tribunaux, une route qui aboutit à la conclusion de la Paix des braves avec le gouvernement du Québec en 2002 ainsi qu'à une entente avec le gouvernement fédéral en juillet 2007. Les Inuits ont également protesté contre la lenteur des gouvernements à donner suite aux promesses de la Convention.

Ainsi, sur le territoire québécois, deux Premières Nations et les Inuits ont signé une entente portant sur les revendications territoriales, qui crée ce que les gouvernements appellent (et recherchent) la «certitude juridique».

Une première politique autochtone

Ces ententes sont qualifiées de «traités modernes», et les droits qui y sont reconnus ou conférés jouissent de la même protection constitutionnelle que les droits compris dans les traités historiques signés à l'ouest du Québec au XIX[e] siècle.

L'adoption, en 1998, par le gouvernement du premier ministre Lucien Bouchard (et son ministre des affaires autochtones, Guy Chevrette) d'une première politique autochtone par le gouvernement du Québec va grandement contribuer à faire en sorte que les Premières Nations transigent directement avec le Québec, n'ayant plus à subir les altercations répétées du gouvernement fédéral dans ces relations. Il apparaît d'ailleurs plus facile de s'entendre avec le Québec qu'avec le gouvernement fédéral. L'esprit de René Lévesque semble toujours bien présent lorsque Bernard Landry conclut la Paix des braves avec la nation crie.

L'ensemble des décisions, autant politiques que juridiques, prises au cours de ces 400 ans convergent vers deux constats importants à rappeler, puisque ceux-ci sont peu connus de la population québécoise. En premier lieu, il faut se rappeler que les premiers peuples qui occupaient ce territoire depuis plusieurs milliers d'années avant l'arrivée de Jacques Cartier ont permis l'établissement de la colonie de la Nouvelle-France, en plus d'être un facteur déterminant dans la création et la construction de ce que l'on appelle aujourd'hui le Canada. Cette réalité est malheureusement souvent sous estimée, voire occultée. Le nom même de Québec — qui ne représente pas seulement une ville, mais est le symbole de toute une nation — est, en réalité, un nom autochtone, illustration frappante du lien historique qui unit la nation québécoise aux Premières Nations.

En fait, l'alliance entre les peuples a été si déterminante que la nation immigrante française, il y a 400 ans, a intégré, dans son vocabulaire le plus symbolique et représentatif, plusieurs expressions de langues autochtones. Outre Kebec, on pourrait aussi évoquer des dizaines d'autres noms de lieux qui sont des emprunts directs aux différentes langues autochtones : Kanata (Canada), Outaouais, Chicoutimi, Chibougamau, Gaspé, Rimouski, Yamaska, Coaticook, Tadoussac, Natashquan, etc.

Il est également primordial de se rappeler que les Premières Nations possèdent des droits particuliers, parce que ce sont de réelles nations avec tout ce que cela signifie, et parce que les régimes successifs à partir de la Nouvelle-France jusqu'au Canada actuel n'ont jamais éteint ou remis en question d'une quelconque façon les droits territoriaux et politiques de ces Nations qui occupaient le territoire avant l'arrivée des Européens. Depuis, ce sont les principes d'une relation «de nation-à-nation» qui ont guidé les politiciens cherchant à créer ou maintenir une cohabitation harmonieuse sur le territoire.

Éric Cardinal est un spécialiste des questions autochtones. Il enseigne le droit des autochtones à l'UQAM et est coordonnateur du projet de recherche universitaire «Peuples autochtones et gouvernance». Il a été chef de cabinet adjoint du ministre responsable des Affaires autochtones, M. Rémy Trudel (2001-2003).

Les rectifications de l'orthographe :

de Pierre Corneille à Bernard Pivot!

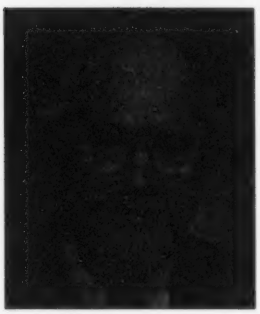

Gaston Bernier

«L'orthographe ne nous prend pas en traître. Avec ses deux *h*, elle annonce qu'elle ...va nous compliquer la vie» (Bernard Pivot)

L'orthographe des langues écrites évolue constamment. Si l'on se reporte aux lois votées par les premiers parlementaires bas-canadiens en 1792 ou aux comptes rendus de leurs travaux, on constatera des changements. Le phénomène sera plus prononcé si l'on remonte à des textes écrits au Moyen Âge, tant et si bien que les profanes ou les lecteurs lambdas devront faire d'une grande patience pour les comprendre ou les décrypter.

L'évolution observée à travers les siècles vient du fait que l'orthographe doit suivre la prononciation à une distance raisonnable. La langue parlée, si elle faisait cavalier seule, pourrait changer plus rapidement. Par ailleurs, elle influence la langue écrite. Mais elle doit, sinon en tenir compte, du moins compter avec la présence de dictionnaires et d'un corpus littéraire qui la tiennent en laisse. La langue orale n'a jamais la bride sur le cou. Elle a pu s'éloigner des formes écrites à certains moments de l'histoire. C'est alors que des professionnels de la langue, écrivains et juristes, imprimeurs ou académiciens, se sont efforcés de rapprocher petit à petit l'écrit de la prononciation ou tout au moins de lancer périodiquement des projets de simplification ou de rectification.

Les efforts déployés pour rétrécir l'écart entre la prononciation et l'écrit ont été nombreux depuis l'apparition de l'orthographe et des propositions de réformes nées dans son sillage[1]. On a eu Louis Meigret, au XVIe siècle, qui aurait aimé aligner l'écriture sur la prononciation. Cent ans plus tard, Corneille rédigea ses tragédies en suivant les Remarques de Vaugelas. L'Académie française, instituée en 1632, publia la première édition de son dictionnaire en navigant entre les écueils de l'orthographe étymologique et de l'orthographe phonétique. En 1740, vingt ans avant la Conquête, les quarante immortels, conseillés par l'abbé d'Olivet, changèrent la graphie d'un mot sur trois, de 6000 mots sur les 18 000 du dictionnaire[2]. En 1870, ils firent disparaître de nombreuses lettres grecques (phth devint pht). Au cours des années 1930, des traits d'union remplacèrent des apostrophes (dans grand-père par exemple). Beaucoup de projets virent le jour par la suite, mais tous échouèrent jusqu'à l'initiative de Michel Rocard, lequel créa le Conseil supérieur de la langue française et lui confia le soin de dessiner un nouveau plan de réforme à la suite de la publication dans le Monde[3] d'un appel de spécialistes.

Pendant une quinzaine d'années, on a pu avoir l'impression que la réforme ferait long feu[4]. Mais la braise a duré. Des groupes de pression l'ont défen-

---

[1] Historique des réformes et des projets : Nina Catach, *L'Orthographe*; 9e éd. Que-sais-je? Paris : PUF, 2004, p. 73-95.

[2] Chiffres fournis par monsieur Pierre Martel, directeur du dictionnaire Franqus.

[3] *Le Monde*, 7 février 1989. L'article était signé par N. Catach, B. Cerquiglini, P. Encrevé, C. Hagège, Bernard Quemada, etc.

[4] Même la directrice du *Devoir* s'est fourvoyée : Druon s'était pendu d'avance/les institutions vacillaient par la cime. L'aguiche de son éditorial du 9 janvier 1991 se lisait : «... ce remue-ménage est d'une splendide inutilité».

[5] Groupe québécois pour la modernisation de la nouvelle norme, mis sur pied en 2004 (www.renouvo.org/gqmnf).

[6] Au Québec : une grande partie des nouvelles graphies sont notées dans le *Multidictionnaire*... (Marie-Éva de Villers), toutes sont dans Antidote HD et elles apparaîtront dans Franqus. Termium, à Ottawa, les a intégrées. Les dictionnaires français utilisés au Québec (*Petit Larousse, Petit Robert*) suivent l'exemple du *Dictionnaire Hachette* qui trace la voie depuis 2002.

due avec bec et ongles[5]. Maintenant, tout semble sur les rails. Les dictionnaires et les correcticiels font place aux changements proposés[6], lesquels touchent les mots composés, les traits d'union, les trémas, l'accent circonflexe, les participes passés et les anomalies. On publie des guides[7]. Des médias acceptent la nouvelle orthographe. L'État québécois[8] et le ministère de l'Éducation viennent d'en permettre l'utilisation lors des examens du niveau primaire et secondaire, après des décisions au même ordre au Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick, en France et en Belgique. Des services gouvernementaux la mettent en pratique[9]. Un réseau panfrancophone[10] fédère les efforts nationaux. Dans deux décennies, peut-être moins, on se demandera pourquoi la marche plus ou moins forcée vers la simplification aura créé tant de remous.

Les partisans des réformes, les néographes, alignent de sérieux arguments. D'abord, la langue écrite doit suivre les brisées de la langue orale sans quoi l'écriture n'aurait plus de lien avec la prononciation. Ensuite, il ne faut pas bouder l'inévitable évolution. De plus, la langue, le français en particulier, a accumulé tout un lot de chausse-trappes, d'exceptions, d'anomalies (relais, mais remblai ou délai). Il y en aurait 12 000 dans le français contemporain[11] alors qu'un dictionnaire courant compte 50 000 entrées. Aussi les élèves et les étudiants ont-ils beaucoup de difficultés à écrire en respectant l'usage.

Les misonéistes, à l'inverse, soutiennent que la langue et l'orthographe évoluent lentement, à un rythme séculaire. Le français est avant tout une langue dont l'orthographe se décline à partir de l'étymologie et cela limite les possibilités. Une réforme ne fera pas des cracks des cancres en français : elle efface des difficultés, mais elle en crée d'autres en proposant une logique différente (un porte-avion : bateau qui porterait un seul avion ?). Un sceptique écrivait vers 1995 « Qui nous garantit qu'un français modifié serait mieux su que le français actuel » ? Au Québec et au Canada, on pourrait mettre en doute le fait que la réforme aura un impact sur la déferlante des anglicismes ou, d'une manière plus générale, sur la qualité de la langue[12]. Des observateurs ont déjà noté que l'anglais, dont l'orthographe est encore plus compliquée que celle du français, n'a jamais été réformé. Pourtant, l'anglais fait partout des progrès, d'autres diront des ravages. Au demeurant, les graffiteurs francophones réussissent à écrire correctement des mots anglais sur les murs des villes et sur les parois des sauts-de-mouton, mais ils parsèment leurs devoirs de fautes et d'erreurs. D'autres adversaires de la modernisation dénoncent les « oukases » qui proviennent des États et la société civile n'aime pas qu'on intervienne sur le corpus de la langue.

Heureusement, entre néographes et misographes, il y a les écrivants et les écrivains qui intègrent les nouvelles graphies. D'abord, la génération des élèves et des étudiants qui s'habitueront, souvent sans trop s'en rendre compte, à « règlementaire », « papêterie », « aout », « gageüre » et « millepatte ». Il y a ceux qui jugent que les changements sont dans la nature des choses (six mille mots auraient changé de graphie entre 1718 et 1740; les générations montantes sauront bien intégrer les deux ou trois mille de la réforme Rocard). Et puis, les modifications suggérées ou les retouches ne sont pas obligatoires pour le moment : chaque scripteur peut réfléchir, faire ses choix et opter pour la traditionnelle « chausse-trape » contre le néologisme et ainsi « voter » dans le sens de ses goûts ou de ses convictions. Le « libre choix » laissé à chacun et, naturellement, à ceux qui ont étudié la graphie sur les bancs de l'école il y a cinquante ans, qui ne veulent plus entendre parler de réforme, est une solution des plus heureuses.

---

[7] Le plus récent et sans doute le plus complet : *Grand vadémécum de l'orthographe moderne recommandée*/Chantal Contant. Montréal : Éditions de Champlain, 2009. 256 p.[8] On trouve un excellent dossier sur les rectifications dans le « sitel » de l'Office québécois de la langue française, dans la Banque de dépannage linguistique.

[9] Par exemple, le Bureau de normalisation du Québec.

[10] Le Réseau Normalisation et francophonie (www.lernf.org).

[11] Léon Warnant, *Orthographe et prononciation en français, les 12 000 mots qui ne se prononcent pas comme ils s'écrivent*. Bruxelles : De Boeck Duculot, 2006).

[12] Voir l'*Expression juste* (Asulf), no 37, octobre 2009, p. 2.

Le militantisme des partisans des rectifications proposées en 1989 comme l'opposition des sceptiques seront oubliés dans une ou deux décennies, la majorité des graphies proposées feront partie du paysage quotidien, en Europe, en Amérique ou ailleurs (la graphie du français a un caractère uniforme et elle ne semble pas alimenter les débats sur la norme québécoise par rapport à la norme internationale). On peut espérer que l'opération en cours dédramatisera le choc de la modernisation auprès des générations à venir, qu'elle fasse fondre le fétichisme de la graphie tout en donnant naissance à des règles ou à des pratiques claires et limpides. La réforme de l'orthographie, comme les modifications du règlement intérieur d'une assemblée parlementaire, doit être un processus permanent; les à-coups doivent être évités autant que faire se peut. L'exercice demande la présence d'un chirurgien, pas d'un boucher[13].

Les usagers ont leur mot à dire, cela va de soi. Le Conseil supérieur de la langue française du Québec avait un représentant[14] au comité d'experts qui a dressé la liste des rectifications[15]. Les Québécois d'hier ont déjà naturalisé des emprunts en formant «bécosse», «pinero» (à Nicolet), «tracel» (à Cap-Rouge) même si on peut juger leurs trouvailles discutables et les classer parmi les calques. Ils n'ont pas fait leur le mot «fonne», pourtant épinglé dans quelques dictionnaires anciens[16]. Ils pourront probablement s'habituer à la nouvelle orthographie et même aller plus loin que les scripteurs d'outre-Atlantique étant donné qu'ils sont «moins dépendants que les Français de la tradition et des habitudes ancestrales»[17]. L'habitude d'intégrer de nouvelles graphies leur donnera peut-être le goût de la liberté[18] et de la démocratie orthographique. Mais il faudra toujours compter avec la pression sociale et le poids de l'inertie qui fait barrage aux rectifications. On aurait au moins un référendum continu et on pourrait voter en écrivant «coquetel», «iglou», «baguel», en faisant place à des mots de la nomenclature française ignorés ou partiellement négligés ici (saut-de-mouton, autocars), en utilisant des toponymes respectueux du français (Petite Rue Champlain ou Cap-aux-Diamants). Au final, les Québécois et les autres francolocuteurs seraient dans leur langue comme chez eux.

L'orthographie, littéralement : la bonne façon d'écrire, ne peut pas être fixée de manière pérenne. Au dire de Pierre Daninos, une telle réalisation serait néfaste : elle priverait la Francophonie – Daninos pensait à l'Hexagone — laquelle s'offre une patinoire commune pour l'occasion, d'un de ses plaisirs les plus sains, en parallèle avec les championnats d'orthographe et les dictées de Pivot. Il y a et il doit y avoir une part de jeu dans les discussions et duels linguistiques.

Gaston Bernier
Conseiller spécial
Direction de la Bibliothèque du Parlement

[13] Remarque de Louis-Paul Béguin (*Problèmes de langage au Québec et ailleurs* (Montréal : Éditions de l'Aurore, 1978), p. 146.

[14] Le ministre Claude Ryan demanda, en janvier 1990, à monsieur Pierre Martel, président du Conseil de la langue française, d'y représenter le Québec. Monsieur Martel a constitué un comité ad hoc chargé de préciser la position québécoise. Le rapport du groupe fut remis au ministre en juillet.

[15] Comme l'avait dit monsieur Pierre Martel, à l'époque président du Conseil de la langue française du Québec, on avait affaire à une réforme de l'orthographe du français et non à une réforme française de l'orthographe.

[16] Entre autres dans le *Dictionnaire général de la langue française au Canada*/Louis-Alexandre Bélisle (Québec; Montréal : Bélisle – Sondec, 1974).

[17] Pierre Martel au congrès de l'Association québécoise des professeurs de français, section de Montréal, octobre 1990.

[18] «... il n'y a aucune contrainte légale qui pèse sur l'emploi privé de la langue, et donc sur l'orthographe ... l'État n'intervient sur l'usage individuel que dans le cadre de l'enseignement... (Pierre Encrevé, Michel Braudeau, *Conversations sur la langue française* (Paris : Gallimard, 2007), p. 119.

Notre Amicale touchée au cœur

Le séisme qui a ravagé Haïti, le 12 janvier 2010, a été ressenti jusqu'au sein de notre Amicale des anciens parlementaires du Québec. En effet, trois ex-parlementaires se trouvaient alors sur place. Il s'agit de nos collègues David Payne (député de Vachon de 1981 à 1985 et de 1994 à 2003) et Gérard Latulippe (député de Chambly de 1985 à 1989), tous deux à l'emploi d'organisations non gouvernementales. Ils y ont vécu des heures et des jours épouvantables, mais ils ont survécu au terrible tremblement de terre.

Malheureusement, notre collègue Serge Marcil (député de Beauharnois de 1985 à 1989 et de Salaberry-Soulanges de 1989 à 1994) y a trouvé la mort dans l'effondrement de son hôtel à Port-au-Prince. En plus de ses enfants Sarah, Émilie et Olivier, de leur mère, Mme Rachel Bourbonnais, il laisse dans le deuil sa conjointe, notre collègue Christiane Pelchat (députée de Vachon de 1985 à 1994), l'actuelle présidente du Conseil du statut de la femme.

Serge Marcil
1944-2010

Le 10 février dernier, l'Assemblée nationale a rendu un vibrant hommage à Serge Marcil par les voix du premier ministre du Québec, de la chef de l'opposition officielle, de la députée de Lotbinière, du député de Mercier, du député de La Peltrie et du député des Chutes-de-la-Chaudière.

Voici un extrait de l'allocution du premier ministre Jean Charest :

« Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à une personne que j'ai eu le privilège de connaître et que plusieurs d'entre nous ont eu le privilège à la fois de connaître et de côtoyer ici, à l'Assemblée nationale, et à l'extérieur de l'Assemblée nationale.

C'est un hommage que nous voulons rendre à la mémoire d'un Québécois qui a péri dans le séisme du 12 janvier dernier en Haïti. Le décès de Serge Marcil a bouleversé notre famille politique, et je sais que, de tous les côtés de cette Chambre, ceux qui ont eu la chance de la côtoyer se souviennent d'un homme qui était brillant, qui était généreux, mais qui était aussi exceptionnellement dévoué. Serge Marcil était ce que j'appellerais un homme lumineux, toujours enthousiasme, toujours rieur, toujours prêt à travailler pour aider et à faire avancer des projets. Il avait cette conviction que chacun peut agir pour rendre le monde meilleur et aura prêché dans sa vie par l'exemple. Je garderai le souvenir d'un homme qui était très attachant, monsieur le Président, et qui avait le cœur sur la main (...)

Serge Marcil s'était pris d'affection pour ce pays qu'il avait visité à de nombreuses reprises, où il pilotait des travaux pour le compte de l'entreprise d'ingénierie SM International dont il était le vice-président. Auparavant, Serge Marcil avait aussi œuvré avec la Fondation Paul-Gérin-Lajoie dans des projets de développement communautaire, entre autres au Sénégal (...) Cet engagement en faveur des plus démunis l'avait d'ailleurs amené à mettre sur pied avec son épouse, Christiane Pelchat, la Fondation contre l'indifférence pour l'aide à l'enfance, ayant pour mission d'aider les enfants en difficulté, particulièrement les travailleurs mais également les enfants mendiants, et cette fondation est toujours active au Sénégal et en Haïti. »

Le Comité des archives et objets de mémoire **propose une nouvelle approche**

Michel Leduc

Le comité oeuvre à la mise en valeur des archives privées des anciens parlementaires en leur demandant, en premier lieu, de procéder au dépôt de leurs archives privées. Ce travail s'inscrit dans la valorisation du patrimoine politique et documentaire du Québec. C'est la raison pour laquelle l'Amicale soutient le comité dans ses efforts pour inciter les anciens et les familles, qui ont hérité des archives, à procéder à une donation.

Les archives des députés constituent le complément naturel de celles de l'administration publique. Elles jettent un éclairage original sur les décisions prises en tant qu'élu et sur ce qui a pu influencer leurs choix. C'est pourquoi, nous souhaitons que soient conservés les documents significatifs des anciens députés tout au long de leur vie.

Dans un but d'efficacité, nous allons, à l'avenir, avoir recours à l'informatique pour «gérer» le travail. Comment? En ayant recours au site de l'Assemblée nationale. À la section *Informations historiques* du site, nous trouvons l'information sur chacun des anciens parlementaires, circonscription par circonscription, y compris une information sur «les archives liées à ce parlementaire», s'il y a lieu. On possède aussi l'information sur les documents le concernant et qui en a la garde. Chacun peut donc s'approprier l'information et approcher, soit un ami ancien député, soit une famille qui a conservé des documents sur un ancien parlementaire et faire le nécessaire afin que soient archivé les dits documents.

Le travail du responsable régional demeure important mais se trouve simplifié grâce à l'informatique. Celui-ci ou celle-ci devra avoir le souci de bien couvrir les circonscriptions de sa région et de contacter les anciens qui n'ont pas déposé leurs archives. Mais grâce au site de l'Assemblée nationale sur les informations historiques, chacun peut s'instruire sur l'histoire politique du Québec région par région et apporter sa contribution à l'enrichissement du patrimoine politique du Québec.

Nous rappelons que pour toute information concernant la façon de procéder à un dépôt, les personnes à contacter sont Alain Gariépy, responsable des archives à l'Assemblée nationale ou Marise Falardeau, archiviste à l'Assemblée nationale que l'on peut joindre au numéro 418-643-5030 ou à archives@assnat.qc.ca

Michel Leduc,
Président du Comité des archives et objets de mémoire
Député de Fabre (1981-1985)

À travers les souvenirs

Ma rencontre avec Maurice Duplessis

François Cloutier

En lisant les articles consacrés à la Maurice Duplessis dans le dernier numéro du Bulletin un souvenir amusant m'est revenu. Il m'est revenu de très loin puisqu'il concerne mon enfance et que je l'avais totalement oublié. C'est ma petite contribution au travail de mémoire dont fait l'objet en ce moment celui qui fut premier ministre du Québec pendant de nombreuses années.

Duplessis avait une secrétaire qui jouait auprès de lui un rôle qui correspondrait aujourd'hui à celui de chef de cabinet. Auréa Cloutier était toute puissante et jouissait d'une grande influence sur son patron qu'elle adulait. Tout passait par elle. Elle faisait et défaisait les carrières. Il valait mieux être dans ses bonnes grâces et les anciens de l'Union nationale ne l'ont pas oubliée.

Il se trouve que cette forte personnalité était une parente. Elle venait de temps en temps dîner à la maison et sintérisait au petit garçon de dix ans que j'étais. Chaque fois, elle me posait des questions sur mes études Je l'appelais "tante Auréa" mais en fait c'était une cousine de mon père.

Un jour, apprenant que j'avais été, le mois précédent, le premier de ma classe, elle me dit :

François, je vais te faire le plus beau des cadeaux. Je vais te faire rencontrer Monsieur Duplessis.

Merci, tante Auréa, ai-je répondu avec un grand sourire. Je suis très content.

Incidemment tante Auréa n'a jamais appelle le premier ministre autrement que Monsieur Duplessis. Elle était déjà sa secrétaire lorsqu'il était simple avocat à Trois-Rivières et elle l'a suivi dans sa carrière politique. En réalité, elle lui a consacré sa vie.

Je ne me suis certainement pas rendu compte alors de la signification de l'événement. Sans doute, ai-je compris que j'allais voir un monsieur important et que cela semblait faire plaisir à la tante. La vérité, c'est que j'aurais sans doute préféré un utre cadeau!

Le jour venu, tante Auréa vient me chercher, inspecte soigneusement ma tenue, culottes courtes et chandail, et m'amène au parlement. Je me souviens d'une grande pièce et d'un monsieur grisonnant assis à un bureau massif. La tante me prend par la main et me conduit auprès de lui en disant:

Monsieur Duplessis Voici le petit François dont je vous ai parlé.

Ah oui, viens mon garçon, et ce disant, à ma grande surprise, il me prend sur ses genoux.

Je revois très nettement la scène. Rétrospectivement, je pense que le célibataire endurci que je venais voir n'était pas très à l'aise avec les enfants. En se comportant ainsi, il devait penser que c'était la chose à faire. Ne sachant pas trop quoi dire, il me posa une seule question.

Qu'est-ce que tu veux faire plus tard, mon garçon?

Sans hésitation, je réponds:

Un prêtre, monsieur.

A cette époque, difficile à imaginer aujourd'hui, l'église catholique contrôlait toute l'éducation. Quelques collèges et séminaires préparaient la jeunesse qui avait la chance d'y accéder, à rentrer dans les ordres. Le recrutement commençait souvent dès l'école primaire. Ma réponse était dans l'air du temps.

En entendant cela, monsieur Duplessis ouvre un tiroir de son bureau et prend quelque chose qu'il me glisse met dans la main.

Une fois sorti du bureau, j'ouvre la main et je découvre une médaille. C'était une médaille représentant la vierge Marie pour laquelle, de notoriété publique, le premier ministre avait une dévotion particulière.

Je crois pouvoir affirmer sans vantardise que je suis probablement le seul ancien député à avoir sauté sur les genoux du premier ministre Maurice Duplessis!

François Cloutier
Député d'Ahunsic (1970-1973)
député de l'Acadie (1973-1976)

Anciens parlementaires en action

M. André Beaudin, député de Gaspé (1985-1994), a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés, dans le cadre des fêtes du 475e anniversaire de Gaspé.

M. Jean-Paul Bordeleau, député d'Abitibi-Est (1976-1985), a été nommé ambassadeur de la région de Val-d'Or en décembre 2009 par Tourisme Abitibi-Témiscamingue.

M. Claude Castonguay, député de Louis-Hébert (1970-1973), a travaillé à une étude intitulée «La longévité : une richesse», rendue publique le 13 janvier 2010, en collaboration avec l'économiste Matthieu Laberge, à titre de Fellow invité de CIRAN, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations. Cette étude a suscité et continue de susciter beaucoup d'intérêt.

M. Russell Copeman, député de Notre-Dame-de-Grâce (1994-2008) a participé, le 16 février dernier, en tant que président du Comité national d'étique sur le vieillissement et les changements démographiques du Conseil des aînés, aux consultations de la Commission de la santé et des services sociaux sur le droit de mourir dans la dignité.

Mme Rita Dionne-Marsolais, députée de Rosemont (1994-2008) a participé en tant que conférencière le 4 juillet 2009 au Centre canadien de : cherche et d'appui à la gouvernance des organisations publiques sur la «Gouvernance dans les entreprises publiques» et le 16 novembre 2009, sur le thème «Gouvernance et leadership» pour laquelle elle a publié un document.

M. André Gaulin, député de Taschereau (1994-1998), a prononcé une conférence sur la chanson le 23 janvier 2010, devant l'Association des universitaires français du Québec (AUFREQ). Il donnera un cours d'introduction à la chanson québécoise à l'Université Laval en mars 2010.

Le 18 mai prochain, il sera conférencier sur la chanson en classe de français, en Normandie, et le 19 mai, il organise un récital de poésie québécoise à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, dans le département de l'Orne.

M. Victor C. Goldbloom, député de D'Arcy-McGee (1966-1979), représente le secteur de la santé au Forum des partenaires de la Conférence régionale des élus de Montréal. Il a reçu le Prix «Non Nobis Solum» (Pas seulement nous-même), de son alma mater, le Lower Canada College de Montréal. M. Goldbloom est aussi président du conseil consultatif de l'Institut canadien de la santé infantile.

M. Denis Hardy, député de Terrebonne (1965-1966) et (1970-1976) a été nommé gouverneur de la Fondation du Collège Lionel-Groulx.

M. Gérald Harvey, député de Jonquière-Kénogami (1960-1966), Jonquière (1966-1976), a été décoré comme membre honoraire à vie par la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi.

M. Gilles Houde, député de Fabre (1966-1976), a publié un article dans la Tribune de Sherbrooke le 7 novembre dernier afin de souligner le Jour du Souvenir «Hommage à nos héros de guerre, 1914-1918 et 1939-1945. Il a aussi prononcé une conférence sur la Provence au Club La Relance de Laval. M. Houde est aussi animateur de l'émission Personnalité d'ici, à COGECO-TV, où il rencontre des personnes de la région de Magog-Orford.

M. Normand Jutras, député de (1994-2007), travaille à Delhi, en Inde depuis deux ans.. Il est chargé de projet pour le Groupe CVTech, une compagnie spécialisée dans la fabrication de systèmes de transmission à variation continue. Ces CVT sont utilisés dans les motoneiges, les véhicules tout-terrain ou les petites autos que l'on peut conduire sans permis de conduire. M. Jutras travaille à l'implantation de ce produit pour la nouvelle «auto du peuple», la NANO, fabriquée par Tata Motors, plus particulièrement des affaires administratives et juridiques de ce projet.

M. Henri E. Laberge, député de Jeanne-Mance (1976-1981), a été élu trésorier de l'antenne Saint-Léonard/Anjou de l'Université du 3e âge (UTA) de l'Université de Sherbrooke. Il a reçu la médaille de mérite de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour 25 ans d'implication au Conseil de sa section. M. Laberge participe aussi pour la huitième année comme bénévole au programme du ministère du Revenu pour faire des rapports d'impôt de personnes à revenus modestes.

M. Jean-Paul L'Allier, député de Deux-Montagnes (1970-1976), a été élu membre du Conseil de l'Ordre national du Québec.

Mme Michèle Lamquin-Éthier, députée de Bourassa (1997-2007) est pour la deuxième année porte-parole québécoise pour la marche «Randonnée de l'espoir» pour le cancer de l'ovaire, section du Québec.

M. Benoît Laprise, député de Roberval (1994-2003), président national de l'Association québécoise de défense des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), écrit dans la revue «La force de l'âge» de l'AQDR.

Mme Diane Legault, députée de Chambly (2003-2006), a reçu un Fellowship honorifique le 19 septembre 2009 du Collège royal des dentistes du Canada.

M. Christian Lévesque, député de Lévis (2007-2008), est président de l'Action démocratique du Québec depuis décembre 2009 et directeur général depuis janvier 2010.

M. Jacques-Yvan Morin, député de Sauvé (1973-1984), a prononcé une conférence intitulée «Le Québec entre l'Europe et l'Amérique» devant le Cercle Périclès en Sorbonne en avril 2009. Le Rassemblement pour un pays souverain lui a décerné le Prix Louis-Joseph-Papineau le 18 mai 2009, à l'occasion de la Fête des Patriotes. Il a aussi enregistré trois émissions de Mémoire de députés au Canal de l'Assemblée nationale du Québec.

M. Michel Morin, député de Nicolet-Yamaska (1994-2007), enseigne à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Université du troisième âge, Histoire du Québec et du Canada.

Mme Lucie Papineau, députée de Prévost (1997-2007), écrit des articles de journal *L'Écho du Nord*. En juin 2009, elle devenait présidente du conseil d'administration du Centre résidentiel communautaire Curé-Labelle de Saint-Jérôme. En novembre 2009, elle est devenue vice-présidente du conseil d'administration de la Maison des soins palliatifs de Saint-Jérôme. L'École nationale d'administration publique lui a proposé un tutorat pour accompagner pendant dix mois une femme se portant candidate à la mairie d'une municipalité.

M. David Payne, député de Vachon (1981-1985 et 1994-2003), a été nommé, le 15 février 2010, la Personnalité de la semaine du journal *La Presse* pour son engagement auprès du peuple haïtien. Directeur du programme d'appui au Parlement d'Haïti pour le compte de USAID, il a survécu au terrible tremblement de terre du 12 janvier dernier et pendant trois jours complets a secouru plusieurs blessés, dont certains coincés dans les ruines du Sénat, à Port-au-Prince.

M. Camille Picard, député de Johnson (1980-1981), a été nommé président de la Fondation Mgr Jean-Marie Fortier. Depuis octobre 2009, il est membre du Comité de travail sur la formation des préposés aux bénéficiaires en résidence pour les personnes âgées.

M. Jean Rioux, député d'Iberville (2003-2007) a été honoré comme Ancien émérite du Séminaire Saint-Joseph de Trois-, dans le domaine politique, le 19 mars dernier.

M. Matthias Rioux, député de Matane (1994-2003) a déposé son mémoire de maîtrise en sociologie du développement régionale le 26 janvier dernier. Il a aussi publié deux articles dans la revue l'Action nationale. Il a été décoré de l'insigne de commandeur de l'Ordre de la Pléiade en mars 2007.

M. Rioux a participé à l'émission *Tout le monde en parlait*. Il a relaté la grève des pompiers en 1974, le *week-end rouge*. À ce moment là, il était animateur à la station radiophonique CKAC à Montréal.

Mme Carole Théberge, députée de Lévis (2003-2007) a participé à un panel animé par Françoise Guénette ayant pour thème Femmes, politique et démocratie, avec Céline Hervieux-Payette, Linda Goupil et Josée Boileau,.

M. Rémy Trudel, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue (1989-2003) a publié un article dans la revue *Producteur Plus* intitulé La réforme des programmes de sécurité du revenu agricole au Québec. Son mandat à titre de président de la Conférence luso-francophone de la santé (COLUFRAS) a été renouvelé. Il a de plus participé à un séminaire sur *La paix des braves* à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) le 16 mars 2010.

M. Denis Vaugeois, député de Trois-Rivières (1976-1985) anime sur le Savoir *Montcalm, Wolfe et les autres, Vaugeois raconte* ....

Souvenons nous de...

Monsieur Jean Meunier, député de Bourget de 1960 à 1966, décédé à Montréal **le 29 novembre 2009**, à l'âge de 89 ans.

Monsieur Serge Marcil, député de Beauharnois de 1985 à 1994, décédé à Port-au-Prince le **12 janvier 2010**, à l'âge de 65 ans.

Monsieur Damien Hétu, député de Labelle de 1985 à 1989, décédé à Sainte-Agathe-des-Monts le **15 février 2010**, à l'âge de 83 ans.

Monsieur Julien Giasson, député de L'Islet de 1970-1973 et de Montmagny-L'Islet de 1973 à 1981, décédé à Salaberry-de-Valleyfield, le **17 février 2010**, à l'âge de 82 ans.

Monsieur Georges Vaillancourt, député d'Orford de 1973 à 1989, décédé à Coaticook le **12 mars 2010**, à l'âge de 86 ans.

Les Jeux olympiques et la langue française

Antoine Drolet

Il y a quelques semaines, se tenaient à Vancouver les Jeux olympiques d'hiver 2010, même si la température aurait pu faire croire que nous étions aux Jeux olympiques d'été. Encore une fois, il y a eu débats et commentaires sur l'usage de la langue française. Certains étaient surpris alors que la majorité, comme moi, était habituée à de tels oublis. Le français semblait bien loin des préoccupations du Comité organisateur des Jeux olympiques de Vancouver (COVAN), comme à Montréal (COJO) et ailleurs dans le monde.

Après ma défaite électorale en 1973, j'ai eu la chance et le bonheur de me trouver un travail au sein de l'organisation des Jeux olympiques d'été de Montréal, en 1976. J'ai souvent dit que ce furent les trois plus belles années de ma vie. Étant le chef de bureau, responsable des locations et de l'aménagement, j'avais à m'occuper de tout le monde et à préparer des plans pour l'approbation du conseil d'administration. J'ai eu à défendre et discuter de plusieurs projets devant l'exécutif présidé par Son excellence, M. Roger Rousseau, président du COJO.

Le hic, c'est que même à Montréal, presque toutes les discussions au conseil d'administration se déroulaient en anglais et je n'avais pas eu l'opportunité d'apprendre cette langue car mon père, un petit cultivateur avec 14 enfants, n'en avait pas eu les moyens.

À la première demande de M. Rousseau de me présenter au CA pour discuter et approuver mon travail de préparation pour loger le personnel du COJO et les responsables des différentes fédérations mondiales devant être logés près du stade, je l'ai avisé que je ne parlais pas anglais et que je ne comprendrais pas les discussions, à moins que les membres de l'exécutif parlent français. J'ai ajouté ceci : «Monsieur le président, une des langues officielles des Jeux olympiques est le français et la langue du pays hôte ...». Et celui-ci de répondre : «Vous avez raison à 100% et je peux vous assurer que lorsque cet item sera abordé, j'aviserai les membres du CA que tout doit se passer en français.»

J'étais heureux car j'avais gagné mon point et M. Rousseau m'a félicité publiquement. Ceci prouve qu'il faut toujours se battre pour défendre notre langue, même chez nous. Je n'étais donc pas surpris de voir à Vancouver, comme à l'habitude, notre langue bafouée et reléguée au second plan. On a même fait des pressions sur Garou pour l'empêcher de chanter en français.

Dans une mer d'anglophones, le Québec doit et devra continuer à être plus vigilant pour conserver sa langue sur «le respirateur».

En terminant, je ne crains pas d'affirmer que si les Jeux se tenaient dans la ville francophone de Québec en 2020, il faudra encore se battre pour que le français ait sa place. Les derniers Jeux de février nous ont renvoyé cette vérité en plein visage.

Antoine Drolet,
Député de Portneuf (1970-1973)

À l'hiver 1975, au nom du COJO 76, Phil Brillant, responsable du Service des achats et moi avons été délégué pour remettre à tous les joueur de l'équipe des Nordiques du Québec de la Ligue nationale de Hockey, une valise aux couleurs de Montréal 76. Cette photo a été prise dans la chambre des joueurs à Québec.

Trois anciens parlementaires décorés de l'*Ordre de la Pléiade*

Le président de l'Assemblée nationale du Québec et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Yvon Vallières, a procédé le 17 mars dernier à la remise des insignes de l'Ordre de la Pléiade à 21 personnalités québécoises de différents horizons, dont à trois anciens parlementaires, MM. Daniel Johnson, Yvan Bordeleau et Benoît Pelletier.

« Je suis très heureux d'honorer les récipiendaires et de reconnaître leur contribution aux valeurs de la Francophonie. En mon nom et en celui de tous les parlementaires, je félicite ces grands Québécois et Québécoises pour ce qu'ils ont accompli de remarquable dans leur sphère d'activité respective, notamment sur le plan de la promotion de la langue française et de la culture québécoise », a tenu à préciser M. Vallières.

M. Daniel Johnson

Le grade de Grand Croix a été remis à M. Daniel Johnson, avocat-conseil, ancien premier ministre du Québec en 1994 (Grand Officier 2000). Il a été député de Vaudreuil-Soulanges (1981) et député de Vaudreuil (1989-1998). Il a été le chef de l'opposition officielle de 1994 à 1998.

Le grade de Commandeur a été remis à M. Yvan Bordeleau, professeur et ancien député de la circonscription d'Acadie de 1989 à 2007 ainsi qu'à M. Benoit Pelletier, professeur et ancien ministre, député de Chapleau de 1998 à 2008.

M. Yvan Bordeleau

M. Benoît Pelletier

La Pléiade, ordre de la francophonie et du dialogue des cultures créé en 1976, veille à reconnaître le mérite de personnalités qui se sont distinguées en servant les idéaux de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, notamment en matière de coopération, de solidarité et de démocratie. L'Ordre de la Pléiade comporte cinq grades, soit par ordre décroissant d'importance, les grandes de Grand Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier. À ce jour, quelque 250 personnalités québécoises ont été décorées de l'Ordre de la Pléiade.

Source : Direction des communications
Assemblée nationale du Québec

Musée du Château Dufresne à Montréal

Une œuvre majeure de Nincheri à la bibliothèque du Parlement

Le vitrail de la bibliothèque de l'Assemblée nationale « Je puise mais n'épuise » a été reproduit au Musée du Château Dufresne pour les besoins de l'exposition **Nincheri. Profane**, consacrée au peintre et maître verrier d'origine toscane Guido Nincheri (1885-1973). Il s'agit du premier événement muséal tenu dans le cadre de *Montréal, ville de verre*.

Réalisée par l'historienne de l'art Ginette Laroche, l'exposition aborde les multiples influences de cet artiste à travers les thèmes profanes développés dans ses vitraux et dans ses toiles, en s'attardant principalement au décor du Château Dufresne, son œuvre profane la plus importante au Canada. Elle réinterprète les œuvres murales et les vitraux du Château Dufresne et retrace leur étonnant destin, depuis leur commande par les frères Dufresne, en passant par leurs repeints, demandés dans les années 1950 par les pères de Sainte-Croix, pour préserver la morale de leurs jeunes élèves, jusqu'à leurs restaurations par la Fondation Macdonald Stewart dans les années 1970. Pour l'occasion, plusieurs œuvres inédites, qui avaient quitté le Château Dufresne en 1949, sont présentées pour la première fois.

Guido Nincheri a aussi mis sur pied un studio de vitrail en 1925, dans des locaux appartenant aux frères Dufresne. Le Studio Nincheri a produit 5 000 verrières en Amérique du Nord jusqu'à sa fermeture en 1996. Il sera ouvert au public tous les dimanches d'été, du 2 mai au 29 août 2010 (sauf le 30 mai).

La dernière partie de l'exposition est consacrée aux vitraux profanes de Nincheri, notamment ceux du Château Dufresne et de l'ancien hôtel de ville de Montréal-Est. Dans le cas du vitrail de l'Assemblée nationale, Nincheri a travaillé pour le maître verrier Henri Perdriau, avec qui il a appris la technique du vitrail dans la décennie 1910. Le peintre Charles Huot, à ce moment artiste en résidence de l'hôtel du Parlement, aurait dessiné la chute de la rivière Ouiatchouan à Val-Jalbert alors que Nincheri aurait réalisé la femme revenant de puiser de l'eau, allégorie du savoir, personnifiée par son épouse Giulia Bandinelli, qui lui servit souvent de modèles pour ses vitraux religieux. Nincheri a proposé, en 1914-1915, deux autres maquettes de l'allégorie de la femme à la fontaine qui sont présentées en primeur dans l'exposition. Il est intéressant de noter que la devise du vitrail, «Je puise mais n'épuise», provient du conservateur de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, Ernest Mayrand[1].

Paul Labonne
Directeur général
Musée du Château Dufresne

L'exposition est présentée au Musée du Château Dufresne jusqu'au 12 septembre 2010.

Le musée est situé au 2929, avenue Jeanne-d'Arc, à Montréal, à l'angle du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke est, et est ouvert du mercredi au dimanche, de 10h à 17h.

Renseignements : 514-259-9201.

www.chateaudufresne.com

[1] Ginette Laroche, «Je puise mais n'épuise», *Continuité*, no. 46, hiver 1990, p. 33

Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise

Martin Pelletier

Fondé par Henri Bourassa, le journal *Le Devoir* occupe une place de premier plan dans l'histoire du Québec, puisqu'il est un témoin unique en son genre de l'actualité québécoise. Depuis le 10 janvier 1910, *Le Devoir* couvre la vie politique d'une manière bien à lui, ce qui en fait un objet d'étude des plus intéressants.

L'Assemblée nationale a voulu rendre hommage au *Devoir* et présente, jusqu'au 1er octobre 2010, une exposition qui puise à même son riche patrimoine écrit, matériel et visuel non seulement sur *Le Devoir* et ses acteurs, mais aussi sur toute la période 1910-2010.

Pour les visiteurs, l'exposition *Le Devoir : témoin de la vie politique québécoise* est l'occasion d'en apprendre davantage sur cet important quotidien, ses directeurs et ses journalistes.

Présentée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, cette exposition permet de parcourir d'une manière originale l'histoire du *Devoir*. On peut y voir des livres, des photographies, des objets, des pages de journaux et des documents d'archives provenant de plusieurs collections. On peut aussi regarder des entrevues et des témoignages sur *Le Devoir* et lire plusieurs documents sur une borne multimédia. Le visiteur peut également obtenir gratuitement une brochure qui relate l'histoire du quotidien ainsi que le cahier souvenir du *Devoir* publié à l'occasion du 100e anniversaire.

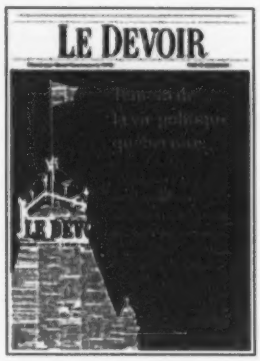

Photo : Suzanne Rouleau

Le président Yvon Vallières a eu droit à une visite guidée de Bernard Descôteaux, le directeur du journal *Le Devoir*.

Le parcours d'Henri Bourassa et la fondation du Devoir

En débutant la visite, on apprend à mieux connaître Henri Bourassa et sa pensée. Ainsi, on retrace son parcours idéologique, politique et journalistique. Cette partie de l'exposition est illustrée par plusieurs textes d'Henri Bourassa. Parmi eux, on note le fameux discours prononcé au Congrès eucharistique à Montréal le 10 septembre 1910 et intitulé *Religion, langue, nationalité, ainsi que les textes Les écoles du Nord-Ouest* (1905), *La langue française et l'avenir de notre race* (1912) *et Patriotisme, nationalisme, impérialisme (1923)*.

Par la suite, le visiteur découvre les raisons qui ont mené à la fondation du *Devoir*. Pour illustrer cet aspect, on peut voir les lettres patentes constituant la compagnie La Publicité limitée, qui a permis à Bourassa de rassembler 172 actionnaires et un total de 100 000 $ nécessaires à la fondation du *Devoir*. On peut également regarder un certificat pour huit actions du capital-actions de l'Imprimerie populaire limitée d'une valeur nominale de cent dollars chacune, émises en faveur d'Henri Bourassa en 1916.

La petite histoire d'un grand journal

Le visiteur peut ensuite en apprendre davantage sur l'histoire du quotidien. Cette partie de l'exposition est constituée de nombreuses photographies illustrant les directeurs, les édifices où a logé *Le Devoir*, de pages frontispices du quotidien à différents moments de son histoire, dont la toute première page du journal datant du 10 janvier 1910.

Des journalistes aussi députés

On sait que quelques journalistes du *Devoir* ont également été députés à l'Assemblée nationale. L'exposition leur consacre un espace, ce qui permet aux visiteurs de connaître qui ils sont et à quelle époque ils ont œuvré. On peut y voir des photographies, des notes manuscrites et des articles de journaux originaux.

Les correspondants parlementaires

Les correspondants parlementaires du *Devoir* ont eu une présence marquante au Parlement du Québec depuis 1910. On peut voir un tableau de tous les correspondants parlementaires ainsi que quelques mosaïques illustrant les journalistes du *Devoir* en compagnie de leurs collègues de la Tribune de la presse.

Finalement, le visiteur peut en apprendre davantage sur quelques dossiers politiques et la manière dont *Le Devoir* les a couverts : le droit de vote des femmes, l'appui du *Devoir* au Bloc populaire lors des élections générales de 1944, la grève de l'amiante, l'enquête sur la moralité publique à Montréal et le scandale du gaz naturel.

Un témoin unique

Le Devoir célèbre cette année le centième anniversaire de sa fondation. Depuis 1910, ce quotidien a été un témoin unique de la vie politique québécoise. Ses artisans ont contribué, en rapportant l'actualité politique et en l'analysant, à informer et à éclairer les lecteurs du journal. *Le Devoir* a mené plusieurs combats marquants au Québec et ses directeurs ont toujours su garder vivant l'esprit du fondateur, ce qui a permis de publier un journal de qualité et, surtout, indépendant de toute pression extérieure. Après cent ans d'existence, *Le Devoir* est toujours pertinent. L'Assemblée nationale souhaite, par cette exposition, rendre hommage à ceux et celles qui ont contribué au succès de ce quotidien depuis sa fondation.

Martin Pelletier
Bibliothécaire
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

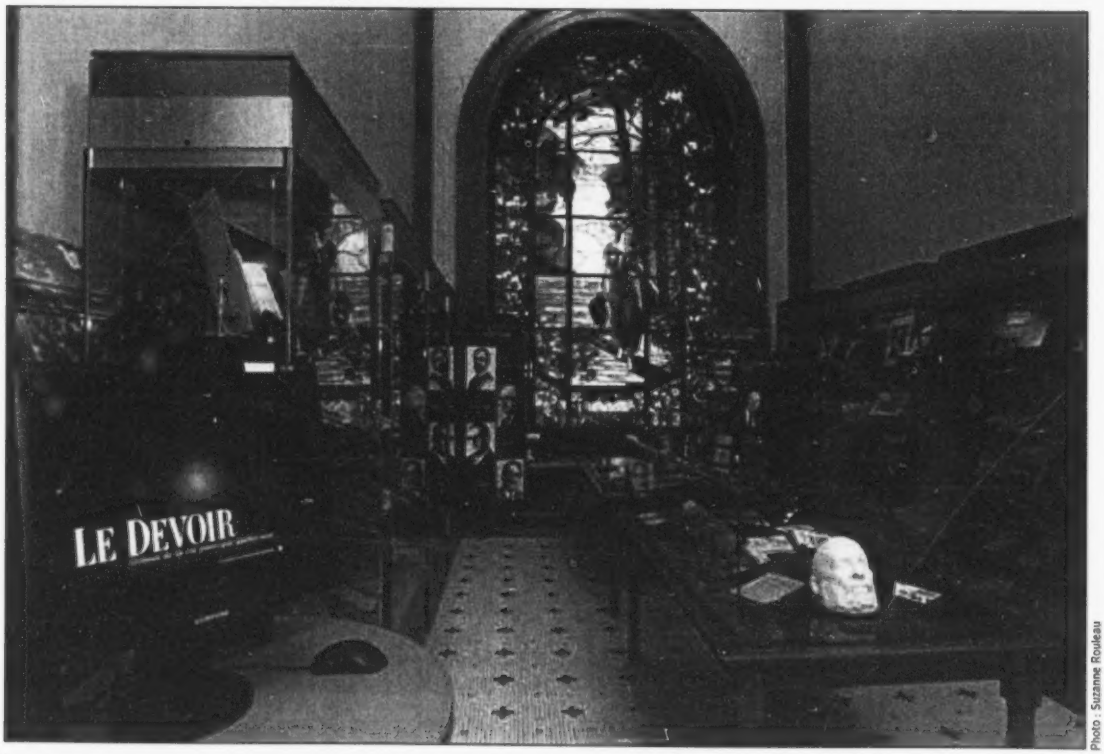

Photo : Suzanne Rouleau

Le droit de vote et d'éligibilité des femmes

Un acquis considérable pour l'accès des femmes à l'égalité

Fatima Houda-Pepin

Le droit de vote des femmes a mobilisé des milliers de suffragettes au Québec pendant trois décennies. Des pionnières ont inlassablement poussé les élus à introduire une législation en ce sens, donnant lieu à la présentation de 13 projets de lois, entre 1922 et 1939, qui ont tous été rejetés. Il a fallu le retour au pouvoir du premier ministre, Adélard Godbout, en 1939, pour écrire une nouvelle page d'histoire.

En relisant les échanges qui ont animé la Chambre entre le 9 et le 25 avril 1940, autour du projet de loi 18, Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité, introduit par le premier ministre Adélard Godbout lui-même, on ne peut s'empêcher de s'incliner devant le courage de cet homme politique qui a propulsé le Québec dans la modernité.

Du courage, il en fallait pour faire face au Cardinal Villeneuve et à toute la puissance du clergé qui s'opposait farouchement au vote des femmes. Du courage, il en fallait pour affronter les antisufragettes qui ne manquaient pas d'arguments pour «*garder les femmes à la maison*» et qui faisaient signer des centaines de pétitions sur les perrons des églises. Du courage, il en fallait pour essuyer les attaques virulentes de Maurice Duplessis, chef de l'opposition, qui a usé de tous les moyens pour empêcher le dépôt puis l'adoption de ce projet de loi et qui avait une idée bien arrêtée sur la place des femmes en société «*Nous ne voulons pas faire de politique avec cette question, mais on ne devrait pas enlever les femmes de leur foyer*» - Discours du 18 avril 1940. Du courage, il en fallait au premier ministre pour défendre avec autant de lucidité et de panache son projet de loi au point de mettre son siège en jeu, en menaçant le Cardinal Villeneuve de démissionner de son poste.

Du courage, il en fallait à Adélard Godbout quand il a déclaré ceci en Chambre, le 11 avril 1940 : «Les conditions dans lesquelles nous vivons font de la femme l'égale de l'homme. Elle a souvent les mêmes devoirs et les mêmes obligations. Je dirai même que pour la société, les devoirs de la femme sont en quelque sorte plus élevés que ceux de l'homme. Pourquoi lui refuser les mêmes droits, surtout quand bien des questions dont nous avons à décider relèvent plus de sa compétence que de la nôtre? (...) Les femmes de notre province sont en général plus instruites que les hommes, par conséquent mieux préparées à juger nos problèmes sociaux. Je réclame donc le droit de vote pour la femme afin d'élever le niveau de nos discussions politiques». On ne peut pas mieux dire.

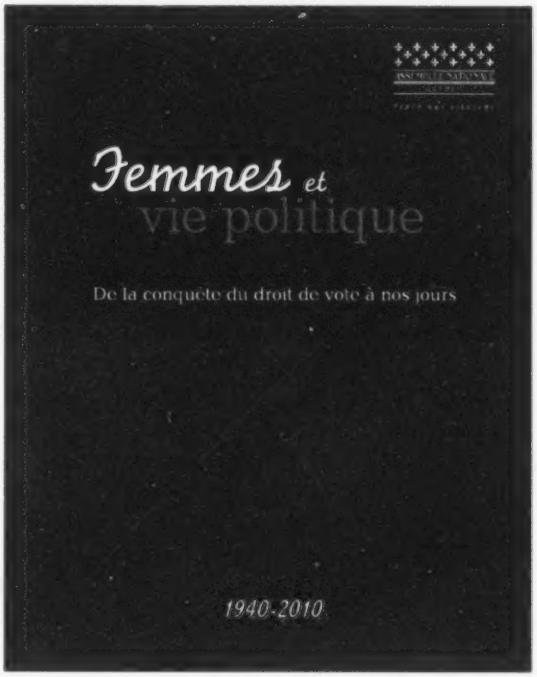

Heureux 70e anniversaire à toutes les femmes du Québec!

Fatima Houda-Pepin
Députée de Lapinière
Première vice-présidente de l'Assemblée nationale

La Francophonie
célèbre son 40e anniversaire

En 2010, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) fête ses 40 ans. Née le 20 mars 1970, date de la signature du traité de Niamey, l'OIF est fondée sur le partage de la langue française et des valeurs universelles. Elle a fait de la reconnaissance et de promotion de la diversité des cultures des pays francophones un facteur de dialogue et de paix au service du développement.

Le dialogue, la concertation et la solidarité entre ses membres, fondés sur l'usage d'une langue commune, le français; les actions politiques en faveur de la démocratie, des droits de l'Homme et de la paix par la prévention des conflits et la solution des crises ainsi que les actions de coopération pour le développement dans les secteurs de la culture, de l'éducation et du développement durable lui confèrent aujourd'hui une place reconnue parmi les organisations internationales agissantes.

Des 21 États et gouvernements membres fondateurs en 1970, dont le Québec, l'OIF regroupe aujourd'hui 56 membres et 14 observateurs appartenant à toutes les régions du monde : Afrique, Asie-Pacifique, Caraïbe, Europe occidentale et orientale, Amérique.

Les 200 millions de locuteurs de français dans le monde s'associent ainsi à la célébration de cet anniversaire placé sous le signe de «La diversité au service de la paix» par un programme culturel qui se déroulera tout au long de l'année dans l'ensemble de l'espace francophone, jusqu'à la tenue du 13e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie prévu à Montreux, en Suisse, à l'automne 2010. Rappelons qu'à deux reprises, en 1987 et 2008, le Sommet de la Francophonie s'est tenu dans la ville de Québec.

Tous les numéros du *Bulletin* depuis 2000 sont disponibles sur Internet à l'adresse : www.assnat.qc.ca/fra/amicale/

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale

Comité de rédaction
Serge Geoffrion
Marie Tanguay

Responsable de l'édition
Serge Geoffrion

Collaboration
Gaston Bernier
René Blouin
Éric Cardinal
Jean-Paul Champagne
François Cloutier
Antoine Drolet
Yves Duhaime
André Gaulin
Serge Geoffrion
André Harvey
Fatima Houda-Pepin
Paul Laborne
Michel Leduc
Gilles Lesage
Marcel Masse
Denis Monière
Martin Pelletier
Louise Pothier
Alexandre Stefanescu
Claude Trudel
Cécile Vermette

Conception et réalisation
Catherine Houle
Marie Tanguay

Révision linguistique
Serge Geoffrion

Impression
Division de la reprographie et de l'imprimerie

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.27
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-1527
Téléc. : 418 644-7124
Courriel : amicale@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca/fra/amicale/

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1705-1358